



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Novembre 2023

PREMIÈRE REVUE DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le cadre de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les avis formulés par le conseil d'administration lors de la réunion du 30 octobre 2023 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI relatif à la première revue au titre de la facilité élargie de crédit avec la République Centrafricaine.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 30 octobre 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 9 septembre 2023 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 octobre 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République Centrafricaine.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI conclut la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit pour la République Centrafricaine et approuve le décaissement de 25 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République Centrafricaine. La conclusion de la première revue permet un décaissement immédiat de 19,17 millions de DTS (environ 25 millions de dollars américains) en faveur de la République Centrafricaine pour répondre à ses besoins prolongés en matière de balance des paiements et soutenir les dépenses prioritaires pour les services publics de base.
- L'économie devrait croître de 1,0 % en 2023, contre 1,5 % en 2022, et se redresser modérément pour atteindre 1,5 % en 2024, tandis que l'inflation devrait rester élevée.
- La mise en œuvre du programme a été mitigée pour la première revue, dans un contexte macroéconomique difficile au cours du premier semestre de l'année. Les autorités prennent des mesures pour s'assurer que les objectifs de fin décembre 2023 soient atteints, notamment en renforçant la mobilisation des recettes. Les autorités restent déterminées à mener des politiques rigoureuses.

Washington, DC – 30 octobre, 2023 : Le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a conclu aujourd'hui la première revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) d'un montant de 141,68 millions de DTS (environ 191,4 millions de dollars américains) en faveur de la République Centrafricaine (RCA). La FEC a été approuvée par le conseil d'administration du FMI en avril 2023 (voir [Communiqué de presse](#) 23/129). L'achèvement de cette revue permet le décaissement immédiat de 19,17 millions de DTS (environ 25 millions de dollars américains), ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à 30,47 millions de DTS (environ 40 millions de dollars américains).

Dans le cadre de cet examen, le conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogation des autorités pour non-respect de certains critères de performance. En outre, le conseil d'administration a achevé l'examen des assurances de financement dans le cadre de la FEC. Le conseil d'administration a également approuvé le rééchelonnement de l'accès au titre de la FEC afin de mieux aligner les décaissements du FMI sur le calendrier des besoins de la balance des paiements de la RCA.

La FEC fait partie des efforts coordonnés des institutions financières internationales pour soutenir le peuple centrafricain. Elle continuera à aider le pays à répondre aux besoins prolongés de sa balance des paiements et à maintenir les dépenses pour les services publics de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La FEC a également contribué à ancrer d'importantes initiatives liées à la gouvernance, telles que l'approbation récente de la loi anti-corruption. Les autorités se sont engagées à renforcer davantage la gouvernance, la transparence et les cadres d'intégrité financière.

L'activité économique en 2023 s'est améliorée, mais moins que prévu initialement au moment de l'approbation de la FEC. La croissance a rebondi après la crise des carburants de 2022, les importations de carburants s'étant améliorées à la suite des réformes entreprises par les autorités. Les pressions inflationnistes restent élevées, sous l'effet des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les projections d'inflation pour 2023 ont été relevées de 6,3 % à 6,5 %. Les résultats budgétaires ont été mitigés, les dépenses dépassant les projections malgré une mobilisation de recettes encourageante. Le déficit primaire devrait tomber à 3,8 % du PIB, contre 4,5 % en 2022. L'accès au financement régional s'est nettement amélioré après l'approbation de la FEC en avril.

À l'issue de la discussion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président en exercice, a fait la déclaration suivante :

« L'accord de la FEC a permis de faire face à la détérioration rapide de la situation économique et humanitaire en République Centrafricaine (RCA) en améliorant immédiatement l'accès au financement sur le marché régional des titres publics et en débloquant des financements concessionnels auprès d'autres institutions financières internationales. Ce financement, associé à des réformes nationales, offre une voie pour sortir d'une fragilité profondément enracinée. Le soutien technique et financier des partenaires au développement reste essentiel à la réussite du programme, de même que l'aide humanitaire destinée à soutenir la population Centrafricaine.

« La performance du programme a été mitigée dans un contexte macroéconomique difficile. Des mesures correctives conséquentes ont été prises pour remédier à cette situation. Des progrès ont été réalisés dans l'avancement des réformes structurelles, y compris l'adoption rapide de la loi anti-corruption, ce qui est un signe de l'engagement des autorités en faveur des réformes.

« En 2024, des mesures décisives sont nécessaires pour renforcer les recettes nationales en rationalisant les exonérations fiscales et en renforçant la collecte de la TVA des recettes douanières. L'opérationnalisation du nouveau système informatique fiscal et le déploiement de nouveaux bureaux de douane aux frontières du pays devraient générer d'importants gains d'efficacité. Dans le même temps, la poursuite des réformes sur le marché des carburants reste un tremplin pour atteindre l'objectif ambitieux fixé en matière de recettes.

« Les autorités devraient augmenter les dépenses sociales tout en donnant la priorité à l'investissement dans des capacités de stockage de carburant et des infrastructures supplémentaires afin de surmonter la volatilité des recettes budgétaires. Le renforcement de la gestion de la dette publique permettrait d'atténuer les risques de refinancement, notamment en allongeant la durée des nouvelles émissions et en constituant des réserves de trésorerie. Il est également important d'améliorer les statistiques relatives à la dette publique.

« Les efforts continus pour renforcer la gouvernance, la transparence et les cadres de lutte contre la corruption restent cruciaux, de même que les mesures visant à améliorer le climat des affaires.

« Le programme économique de la République Centrafricaine continuera d'être soutenu par la mise en œuvre de politiques et de réformes convenues au niveau des institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à soutenir une augmentation des avoirs extérieurs nets de la zone, essentiels à la réussite du programme. »

Tableau 1. République Centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-27

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	Est.	Est.	Est.	ECF Req.	Proj.	Projections			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	1,0	1,0	0,5	2,2	1,0	1,5	2,5	3,7	3,7
PIB par habitant a prix constants	-0,8	-1,0	-1,5	0,2	-1,1	-0,5	0,5	1,5	1,5
PIB aux prix courants	2,8	4,3	6,8	9,1	7,9	6,1	5,3	6,3	6,2
Déflateur du PIB	1,9	3,3	6,3	6,7	6,9	4,6	2,7	2,5	2,4
IPC (moyenne annuelle) ¹	0,9	4,3	5,6	6,3	6,5	3,2	2,8	2,5	2,5
IPC (fin de période)	1,8	2,7	7,6	4,4	5,5	2,8	2,7	2,1	2,6
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	11,5	14,6	2,5	3,6	3,6	2,9	4,5	3,1	6,4
Crédit à l'économie	8,5	-2,2	-1,4	8,0	13,0	7,4	5,1	0,2	4,7
Secteur extérieur									
Exportations de biens en volume	9,4	-5,3	2,6	9,0	9,0	5,2	9,0	5,4	8,9
Importation de biens en volume	7,4	-11,5	-5,5	6,7	7,4	7,1	8,9	5,1	8,9
Termes de l'échange	-16,2	1,8	-8,4	12,4	14,7	7,9	6,1	2,1	12,3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	10,7	4,6	2,1	6,7	7,0	7,5	10,1	11,9	13,9
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	5,1	0,0	0,0	1,6	1,5	1,0	2,0	3,1	3,1
Épargne nationale brute	-0,5	-2,5	-5,2	-2,1	-1,6	-1,0	0,5	1,3	3,3
Administrations publiques	-4,5	-3,4	-3,9	-3,1	-3,5	-2,4	-1,7	-0,7	-0,1
Secteur privé	4,0	0,9	-1,3	1,0	1,9	1,4	2,2	2,0	3,4
Consommation	100,5	102,5	105,2	102,1	101,6	101,0	99,5	98,7	96,7
Administrations publiques	9,6	9,1	8,4	7,9	8,3	7,8	7,8	7,7	7,5
Secteur privé	90,9	93,4	96,8	94,2	93,3	93,2	91,7	91,0	89,2
Investissement brut	18,9	15,7	14,9	15,3	15,6	15,8	16,9	17,3	18,4
Administrations publiques	11,3	7,4	5,9	5,8	6,1	5,8	6,4	6,3	6,8
Secteur privé	7,5	8,3	8,9	9,5	9,5	10,0	10,5	11,1	11,6
Solde des transactions extérieures courantes									
<i>dons compris</i>	-8,2	-11,1	-12,8	-8,7	-8,6	-8,3	-6,9	-5,4	-4,5
<i>hors dons</i>	-15,0	-13,0	-14,8	-12,3	-12,1	-11,3	-10,8	-10,5	-9,6
Balance globale des paiements	-0,9	0,1	-7,8	-2,9	-2,6	-3,0	-1,2	0,3	2,6
Finances de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	21,8	13,7	12,3	13,8	14,7	14,2	16,3	17,9	18,0
<i>dont : recettes intérieures</i>	9,2	8,8	7,8	7,9	8,3	9,0	9,8	10,6	10,9
Total des dépenses ²	25,1	19,7	17,6	16,8	18,0	17,3	18,0	17,7	17,9
<i>dont : dépenses en capital</i>	11,3	7,4	5,9	5,8	6,1	5,8	6,4	6,3	6,8
Solde global									
Dons non compris	-16,0	-10,9	-9,9	-8,9	-9,7	-8,3	-8,2	-7,1	-6,9
Dons compris	-3,4	-6,0	-5,4	-3,0	-3,3	-3,1	-1,7	0,2	0,1
Solde primaire intérieur ³	-6,6	-5,1	-4,5	-3,6	-3,8	-2,8	-2,2	-1,6	-1,4
Dette du secteur public ⁴	44,4	48,6	54,2	50,5	52,9	53,3	52,5	48,7	45,9
<i>Dont : dette intérieure⁵</i>	9,4	13,2	18,2	18,4	20,3	22,0	22,2	19,6	18,0
<i>Dont : dette extérieure</i>	35,0	35,3	36,0	32,0	32,6	31,3	30,3	29,1	27,9
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB par habitant (en dollars)	494	525	490	534	538	566	585	611	632
PIB nominal (milliards de FCFA)	1 373	1 432	1 530	1 671	1 651	1 752	1 844	1 961	2 082

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹La révision des pondérations de l'IPC et le passage à la COICOP ont été effectués à partir de 2020. Il y a donc une rupture structurelle dans la série pour 2019.

²Dépenses en base caisse.

³Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁴Les modifications des estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations dans les tableaux des rapports des services FMI sur de la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cela n'a pas affecté l'analyse de la viabilité de la dette.

⁵Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

16 octobre 2023

PREMIÈRE REVUE DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. L'approbation par le Conseil d'administration du nouveau programme appuyé par la FEC a permis d'éviter une crise en République Centrafricaine (RCA). Ce nouveau programme a immédiatement renforcé la confiance des investisseurs et considérablement amélioré l'accès des autorités au financement intérieur. Il a également institué un dispositif pour mettre en œuvre les réformes des finances publiques et de la gouvernance indispensables, débloquer les financements des Institutions Financières Internationales (IFI) et protéger la prestation des services publics dans les secteurs sociaux. Toutefois, la situation générale reste fragile en raison de la persistance des risques sécuritaires et de la volatilité du contexte politique, récemment aggravée par une réforme constitutionnelle mettant fin à la limite du nombre de mandats présidentiels. En outre, la conjoncture macroéconomique demeure précaire, car la RCA continue de se remettre de la perte d'appuis budgétaires et de graves perturbations sur le marché local des carburants.

Perspectives et risques. Les perspectives à moyen terme restent incertaines. Le scénario de référence suppose une solution aux problèmes de pénuries de carburants, un net renforcement des mesures conformément aux engagements du programme et une reprise partielle de l'aide des donateurs. Ce scénario de référence reste soumis à des risques de détérioration exceptionnellement élevés, en particulier ceux liés à la sécurité, à l'approvisionnement en carburant et au refinancement. Compte tenu de la situation extrêmement fragile de la RCA, la concrétisation de ces risques pourrait faire basculer le pays dans une crise profonde, les autorités n'étant pas en mesure d'assurer les services fondamentaux ou de payer les salaires. Dans une telle situation, des arriérés intérieurs et extérieurs pourraient voir le jour. La RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et global.

Résultats au titre du programme. Les résultats du programme ont été mitigés pour la première revue, dans une conjoncture macroéconomique difficile au cours des quatre premiers mois de l'année. Toutefois, la plupart des objectifs de fin d'année restent atteignables. Deux des trois critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 ont été manqués de peu, en raison d'un dépassement des dépenses relatives aux personnels des secteurs de l'éducation et de la sécurité, et de la décision des autorités de privilégier le recours au financement domestique en début de période pour profiter de l'amélioration de la confiance des investisseurs. Deux des trois objectifs indicatifs - dépenses sociales et dépenses par procédures extraordinaires - n'ont pas non plus été atteints. En revanche, tous les repères structurels pour la première revue, sauf un, ont été satisfaits. En outre, les autorités se sont engagées à mettre en œuvre des mesures correctives pour éviter que d'autres objectifs ne soient manqués. Ces mesures consistent notamment à : i) redoubler d'efforts pour accroître les recettes dans la loi de finances rectificative de 2023 récemment approuvée, en insistant sur le recouvrement des taxes en souffrance, le renforcement du recouvrement des taxes sur les importations de carburants, et une mise en œuvre plus régulière des mesures relatives aux recettes adoptées en début d'année ; ii) mettre en place un nouveau mécanisme de suivi mensuel de la réalisation des critères de réalisation quantitatifs, sous la supervision directe du Ministre des Finances ; iii) assurer le rééquilibrage des finances publiques en accroissant les recettes, à inscrire dans la loi de finances 2024 ; et iv) actualiser la stratégie de financement pour remédier à la simultanéité des échéances de la dette jusqu'à fin 2026 et améliorer l'échelonnement des échéances des nouvelles émissions.

Recommandations. Pour accroître les recettes en 2024, il conviendra de rationaliser les exonérations fiscales, renforcer le recouvrement de la TVA et augmenter les recettes douanières. Les réformes budgétaires à plus long terme consisteraient notamment à centraliser toutes les ressources perçues par les entités publiques sur le compte unique du Trésor, améliorer la transparence dans l'enregistrement des opérations douanières, optimiser le nouveau système électronique des impôts et simplifier la structure des prix des carburants. Il conviendra de compléter cet accroissement des recettes par une structure hiérarchisée des dépenses qui privilégie les dépenses sociales et donc une croissance équitable. Parallèlement, les autorités devront adopter une stratégie plus préventive de gestion de la dette et constituer des réserves de trésorerie pour atténuer les risques de refinancement. Enfin, il sera primordial de favoriser la bonne gouvernance, la lutte anticorruption, la transparence et l'intégrité financière pour susciter l'appui des donateurs.

Enjeux du programme. Les autorités sollicitent un rééchelonnement des décaissements du programme pour les faire mieux correspondre aux besoins de financement de la balance des paiements qui ont évolué depuis l'approbation du programme, en partie en raison d'une hausse des paiements d'intérêts sur les engagements extérieurs. Les risques liés à ce rééchelonnement sont atténués par i) l'engagement continu des autorités à déposer la part des décaissements au titre du programme sur le compte en DTS de la RCA auprès du FMI afin de préfinancer 100 % des obligations envers l'institution pendant 6 mois au moins et ii) la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme.

Mise à jour des conditions. Afin d'atténuer les risques multiformes liés à la loi régissant la tokenisation des ressources naturelles et foncières (loi sur la tokenisation), une action préalable à la première revue a été établie : les autorités ont sollicité un avis écrit sur la cohérence entre cette législation et le cadre juridique et réglementaire de la CEMAC. En outre, trois repères structurels ont été ajoutés pour la *deuxième revue* : i) rendre opérationnel le module de vérification croisée du nouveau logiciel des impôts ; ii) adopter une nouvelle structure rationalisée de tarification des carburants ; et iii) renforcer la cellule de renseignement financier (ANIF). Quatre repères structurels ont été ajoutés pour la *troisième revue* : i) définir les critères minimaux pour la reconnaissance officielle des contribuables ; ii) élaborer une déclaration de risque budgétaire relative au projet Sango ; iii) réaliser un audit des coûts et des marges des importations d'hydrocarbures ; et iv) faire appliquer la loi sur la déclaration de patrimoine.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (Département
 Afrique) et **Jarkko**
Turunen
 (Département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens relatifs à la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit se sont déroulés à Bangui du 29 août au 9 septembre 2023. L'équipe des services du FMI était composée de M. Touna Mama (chef de mission), M. Hatcherian, M. Essiane (département Afrique), Mme Julieth Pico (département des finances publiques), et M. Tuuli (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Mbaye (représentant résident), M. Zoungarani, et Mme Philomène Mbonde du bureau local ont apporté leur soutien à la mission. L'équipe du FMI a rencontré M. Touadéra, président de la République, M. Moloua, Premier ministre, M. Ndoba, ministre des Finances, M. Piri, ministre de l'Énergie, M. Beltoungou ministre des Mines, M. Chaïbou, directeur national de la BEAC, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de l'État, des partenaires de développement et des représentants du secteur privé. M. Tall (bureau des directeurs exécutifs) a participé aux réunions de politique économique clés. Khushboo Khandelwal et Mason Stabile (département Afrique) ont apporté leur précieuse contribution à la préparation du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	6
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	7
RÉSULTATS AU TITRE DU PROGRAMME	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
ENTRETIENS	10
A. Intensifier le rééquilibrage budgétaire par un accroissement des recettes	10
B. Gérer la dette publique	13
C. Poursuivre les réformes budgétaires à moyen terme	14
D. Encourager la bonne gouvernance et les mesures anticorruption, ainsi que la transparence et l'intégrité financière	Error! Bookmark not defined.
MODALITÉS DU PROGRAMME, DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET AUTRES ENJEUX	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente	23

2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015-2025	24
3. Indicateurs de la capacité de remboursement vis-à-vis des accords relatifs aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC	25

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-2027	26
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-2027 (milliards de francs CFA)	27
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-2027 (en pourcentage du PIB)	28
3. Situation monétaire, 2020-2027	29
4a.: Balance des paiements, 2020-2027 (milliards de francs CFA)	30
4b. Balance des paiements, 2020-2027 (en pourcentage du PIB)	31
5. Besoins de financement extérieur, 2020-2027	32
6. Indicateurs de solidité financière, 2015-2022	33
7. Proposition de montant et de calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC	34
8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023-24	35
9. Actions préalables et repères structurels	36
10. Programme d'emprunts extérieurs	37
11. Indicateur de la capacité à rembourser le FMI, 2023-2033	38

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	39
II. Évolution du marché des carburants	43
III. Sauvegardes relatives au financement de la masse salariale par le FMI	45

APPENDICES

I. Lettre d'intention	47
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	51
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	67

CONTEXTE

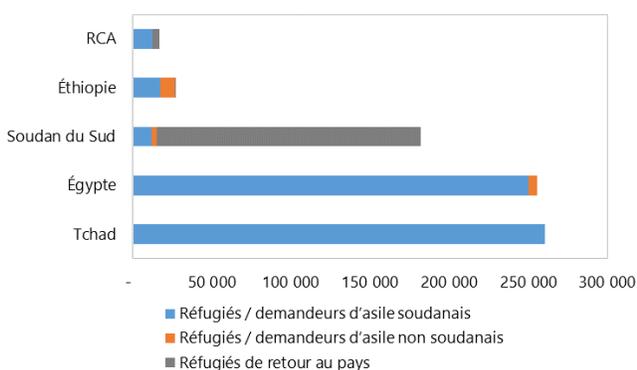
1. Le nouveau programme appuyé par la FEC a permis d'éviter une crise en RCA.

L'approbation du programme par le Conseil d'administration le 27 avril 2023 a mis fin à une situation économique en rapide détérioration : tarissement des financements régionaux et extérieurs, contraction de l'activité économique exacerbée par les pénuries de carburant, rationnement progressif des services publics dans les secteurs sociaux et difficultés imminentes de la balance des paiements. Le nouveau programme a immédiatement renforcé la confiance des investisseurs dans les titres d'État de la RCA sur le marché régional et a permis de débloquer le financement des IFI. Même s'il faudra du temps pour résorber la fragilité sous-jacente, le train de réformes prévu au titre du programme favorise la continuité des mesures stratégiques et permet aux autorités de se remettre sur la voie d'un rétablissement de la viabilité budgétaire.

2. Les difficultés politiques et sécuritaires ne cessent de compliquer la situation socio-économique.

La situation humanitaire difficile s'est aggravée avec l'afflux de réfugiés dans les zones frontalières avec le Soudan (graphique A1). Une nouvelle constitution, adoptée le 30 août 2023, a supprimé la limite du nombre de mandats présidentiels. Des élections locales pourraient avoir lieu en 2024. L'évolution récente de la situation sécuritaire est mitigée : cinq groupes armés ont récemment été démobilisés grâce aux mesures prises par les autorités pour faire avancer le processus de paix de 2019, mais les hostilités impliquant la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), principal groupe rebelle, n'ont pas faibli.

Graphique A1. Afflux de réfugiés en provenance du Soudan



Source : Rapport de situation sur le Soudan, UNHCR (24 juillet 2023)

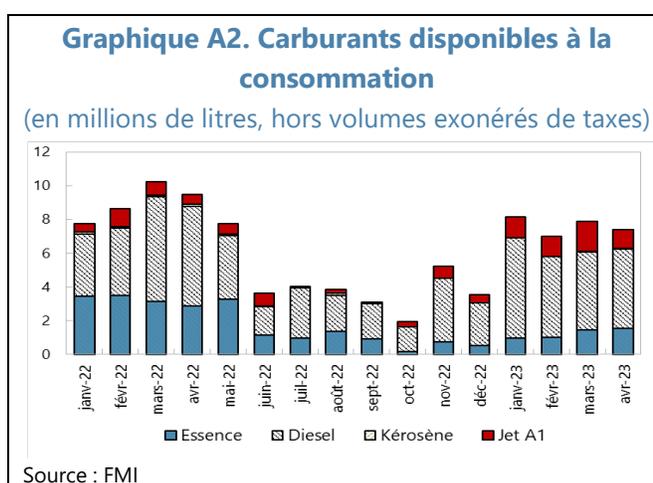
3. Malgré les difficultés, le programme de réformes est en bonne voie.

Tous les repères structurels, sauf un, ont été mis en œuvre pour la première revue, tandis qu'un petit nombre de critères de réalisation quantitatifs ont été manqués de peu en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants du contrôle des autorités, notamment des risques sécuritaires. Toutefois, les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2023 restent atteignables. À terme, grâce à l'accroissement des recettes, à l'amélioration de la gestion des dépenses et au renforcement de la gouvernance, le soutien des donateurs devrait également s'intensifier. Cette dynamique favorisera la viabilité de la dette et la viabilité extérieure en limitant les deux déficits correspondants et permettra un financement moins coûteux et à plus long terme de ces déséquilibres.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. La situation macroéconomique se remet de la crise des carburants de l'an dernier. Les importations de carburants par la route ont connu une amélioration au premier semestre 2023 (graphique A2), mais pas suffisamment pour compenser le déficit de stockage provoqué par la faiblesse du transport fluvial au deuxième semestre 2022. Les conditions de financement se sont nettement améliorées après l'approbation du programme.

- L'activité économique a progressé en 2023, mais pas autant que prévu initialement.* Les prévisions de croissance du PIB réel pour 2023 ont été abaissées de 2,2 % à 1,0 %, car la faiblesse des importations de carburant a freiné l'industrie manufacturière et les transports (annexe II). L'insécurité alimentaire aiguë persiste avec environ 2,4 millions de personnes (environ 39 % de la population centrafricaine) en situation de crise ou d'urgence (phases 3 et 4 du cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)) entre avril et août 2023.
- L'inflation demeure élevée en raison des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.* Les prévisions d'inflation pour 2023 ont été relevées de 6,3 % à 6,5 %. L'inflation devrait diminuer au cours du second semestre 2023 à condition que l'approvisionnement en carburants ne se détériore pas.
- Les résultats budgétaires ont été mitigés.* Les recettes à fin juin correspondent à un niveau satisfaisant d'impôts intérieurs et à un certain nombre de recettes non récurrentes, telles que les recouvrements d'arriérés de redevances (environ 4 milliards de FCFA) et les dividendes distribués par la BEAC (environ 1,75 milliard de FCFA). Toutefois, les dépenses ont été supérieures aux prévisions des autorités de 7,8 milliards de francs CFA, en partie à cause du paiement des arriérés de salaires des enseignants et du recrutement de nouveaux personnels dans les secteurs de l'éducation et de la sécurité.
- L'accès au financement régional s'est amélioré.* Les souscriptions aux émissions de dette régionale sont passées d'une moyenne inférieure à 20 % au premier trimestre 2023 à environ 70 % en mai et juin. En mars, les autorités ont ouvert une ligne de crédit auprès d'une banque locale pour faire face aux difficultés de gestion de trésorerie dues à la sous-souscription des adjudications et à l'insuffisance de recettes provenant des ventes de carburants. Le 14 août, la RCA a levé 25 milliards de francs CFA (1,5 % du PIB) lors d'une émission syndiquée entièrement



souscrite sur le marché régional de la dette, dont 15,3 milliards de francs CFA ont été utilisés pour rembourser une obligation du Trésor arrivant à échéance.

- *Les indicateurs généraux de solidité financière restent globalement satisfaisants.* Le coefficient de fonds propres des banques a affiché un solide niveau de 23,5 % à fin décembre 2022, tandis que le ratio de liquidité à court terme s'est établi à 151,8 % (tableau 6). Le ratio des prêts non performants s'est élevé à 12,4 %, bien qu'en baisse par rapport aux 13,9 % de décembre 2021. Une vigilance accrue s'impose compte tenu des écarts de liquidités et de concentration des prêts non performants entre les banques.
- La *position extérieure* reste nettement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques publiques souhaitables, en raison d'un manque de compétitivité, de l'insuffisance des réserves et de la faiblesse de l'appui des donateurs.

RÉSULTATS AU TITRE DU PROGRAMME

5. Les résultats du programme ont été mitigés, dans un contexte macroéconomique difficile (tableaux 8 et 9).

- **Deux des trois critères de réalisation quantitatifs à fin juin ont été manqués de peu.** Le critère de réalisation quantitatif relatif au solde primaire intérieur a été dépassé de 2,5 milliards de francs CFA (0,15 % du PIB) en raison de légers dépassements de dépenses, essentiellement dans les secteurs de la sécurité et de l'éducation. Le critère de réalisation quantitatif corrigé relatif au financement intérieur net a été manqué d'environ 8 milliards de francs CFA, notamment en raison de la concentration du financement intérieur en début de période, décidé par le Trésor pour profiter de l'amélioration de la confiance des investisseurs. Ce critère de réalisation quantitatif a été corrigé à la hausse pour tenir compte d'un total de 18 milliards de francs CFA qui devait initialement être décaissé au deuxième trimestre 2023 par la Banque Mondiale dans le cadre de son opération de financement de dépenses budgétaires non-discrétionnaires, mais qui est à présent attendu pour fin octobre 2023. Le critère de réalisation quantitatif relatif aux recettes intérieures a été respecté.
- **L'objectif indicatif à fin juin relatif aux dépenses par procédures exceptionnelles n'a pas été respecté,** puisqu'il s'est situé à 6,6 milliards de francs CFA à fin juin contre un plafond de 2,5 milliards de francs CFA, en raison d'une faible gestion des finances publiques (GFP) face à des dépenses imprévues, essentiellement liées à des besoins de sécurité. Ce chiffre a déjà dépassé le plafond de 5 milliards de francs CFA pour fin décembre 2023. En outre, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint non plus : les dépenses sociales se sont élevées à 4,5 milliards de francs CFA en juin, inférieures au plancher ciblé à 8 milliards de francs CFA, en raison d'une sous-exécution de projets. Cet objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a notamment pour but de garantir le financement du programme de transferts PACAD, dont le financement a été prolongé en juin dernier par la Banque Mondiale jusqu'en avril 2024. Les trois critères de réalisation continus ont été satisfaits.

- **Tous les repères structurels pour la première revue, sauf un, ont été respectés.** La réduction des prix des carburants à la pompe prévue pour octobre 2023, a été réalisée en juillet. Le repère structurel relatif à la mise en place d'un dispositif de coordination et de gestion de la dette publique a été atteint en début octobre. Les travaux relatifs au repère structurel sur l'opérationnalisation des fonctions clés du nouveau système informatique pour les recettes fiscales domestiques sont en cours et les autorités s'attendent à surmonter les difficultés liées à l'approvisionnement en matériel avant la fin octobre 2023. En outre, le repère structurel relatif à l'adoption de la loi anticorruption (deuxième revue) a été satisfait en mai, bien avant la date cible d'avril 2024.

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. Les perspectives à moyen terme ont été légèrement revues à la baisse par rapport à la date d'approbation du programme et restent incertaines. Le scénario de référence suppose que le problème de pénuries de carburants soit résolu, que les mesures relatives aux engagements du programme soient considérablement renforcées et que l'aide des donateurs reprenne en partie. Le PIB réel devrait remonter à 1,5 % en 2024 grâce à la reprise de l'industrie manufacturière et des services. D'ici à 2026, la croissance pourrait s'accélérer jusqu'à 3,7 %, moyennant un renforcement de la gouvernance et de l'environnement des affaires pour attirer le soutien des donateurs et l'investissement privé. L'inflation, de son côté, diminuerait pour se rapprocher du critère de convergence de 3 % de la CEMAC. En outre, si les objectifs budgétaires à moyen terme sont atteints, le déficit primaire intérieur pourrait passer de 3,8 % du PIB cette année à moins de 2 % d'ici à 2026. Parallèlement, le déficit des transactions courantes (dons compris) se réduirait de 8,6 % du PIB à 5,4 % du PIB au cours de la même période.

7. Le scénario de référence reste soumis à des risques de détérioration exceptionnellement prononcés, notamment dans les domaines suivants :

- *Sécurité.* Une détérioration de la situation sécuritaire, en particulier dans le contexte des tensions géopolitiques et géoéconomiques, pourrait perturber l'activité économique et le financement des donateurs, entraînant de considérables pertes de revenus.
- *Approvisionnement en carburants.* Des modifications structurelles dans ce secteur, avec l'entrée d'acteurs inexpérimentés sur les chaînes de valeur de l'offre et du transport, pourraient retarder le bon approvisionnement en carburants (voir annexe II). L'impossibilité de remédier durablement aux pénuries pèserait sur la croissance, les recettes budgétaires et l'inflation.
- *Risques de refinancement.* Un resserrement plus fort que prévu des conditions financières régionales ou une perte de confiance des investisseurs pourraient entraver la capacité de la RCA à refinancer des échéances simultanées jusqu'à fin 2026.
- *Financement extérieur.* L'incapacité de mobiliser un appui concessionnel des donateurs remettrait en question le financement du déficit de la balance des paiements.

- Compte tenu de l'extrême fragilité de la situation en République Centrafricaine, de tels *chocs négatifs* pourraient facilement faire basculer le pays dans une crise profonde, les autorités n'étant plus en mesure de fournir les services fondamentaux ou de payer les salaires. Dans un tel cas, des arriérés intérieurs et extérieurs pourraient voir le jour.

8. La RCA demeure en situation de risque élevé de surendettement global et de surendettement extérieur. La dette publique devrait être viable, bien qu'il existe des risques prononcés en matière de liquidités en cas d'une éventuelle insuffisance de l'aide des donateurs ou de l'accès au marché régional. Selon les données les plus récentes, la dette intérieure en 2022 a été plus élevée qu'initialement prévu, ce qui a entraîné une augmentation de 2 points de pourcentage du ratio de la dette publique au PIB par rapport au moment de l'approbation du programme et continue d'accroître les risques liés à la dette. Les prévisions de la balance des paiements prévoient un déficit de financement d'environ 2,9 à 5 % du PIB par an. Les autorités devraient être en mesure de mobiliser suffisamment de financements auprès des partenaires au développement, notamment du FMI, et/ou sur le marché régional lorsque les réformes commenceront à se mettre en place. Le déficit de financement prévu est nettement inférieur à la moyenne historique de l'appui budgétaire de 6 % du PIB, compte tenu de l'ajustement considérable induit par les recettes.

ENTRETIENS

Les entretiens ont été axés sur : i) les mesures visant à rééquilibrer les finances publiques par un accroissement des recettes dans le cadre de la loi de finances rectificative récemment adoptée pour 2023 et de la prochaine loi de finances pour 2024 ; ii) la gestion de la dette publique pour respecter les échéances à venir ; iii) les réformes budgétaires à moyen terme, et iv) les principales modifications des dispositifs de gouvernance, de lutte contre la corruption et de LBC/FT, pour susciter l'appui des bailleurs et améliorer le climat des affaires.

A. Intensifier le rééquilibrage budgétaire par un accroissement des recettes

Loi de finances rectificative 2023

9. Il est indispensable d'accroître les recettes pour atteindre l'objectif de déficit fixé pour 2023. Malgré le léger dépassement de dépenses au premier semestre de l'année et en dépit des retards et des faiblesses dans la mise en œuvre des mesures relatives aux recettes convenues dans la loi de finances, le critère de réalisation quantitatif relatif au solde primaire à fin 2023 reste atteignable, à condition d'intensifier les mesures d'accroissement des recettes et de restriction des dépenses à la suite du léger dépassement au premier semestre 2023. En particulier, un recouvrement de recettes intérieures plus élevé qu'initialement prévu de 5,7 milliards de francs CFA pour 2023 (tableau 2) s'articule autour de : i) une hausse des recettes fiscales issues des ventes de carburants à la suite de la réduction des prix à la pompe et de la baisse des ventes dans le secteur informel ; ii) l'amélioration du recouvrement des dettes fiscales ; et iii) la résolution progressive des problèmes liés à la mise en œuvre de la taxe " TIC-TECH " sur les services de télécommunication

(MPEF, §12). Il est parallèlement indispensable d'intensifier la maîtrise des dépenses, relatives à l'ensemble des salaires, des transferts et des biens et services.

Loi de finances 2024

10. L'orientation budgétaire devrait se resserrer en 2024. Une réduction de 1 % du déficit primaire intérieur à 2,8 % du PIB est envisagée pour l'année prochaine, dont 0,7 % du PIB grâce à des mesures relatives aux recettes. Parallèlement, les dépenses primaires resteraient relativement stables en pourcentage du PIB, mais leur composition évoluerait davantage vers les dépenses sociales et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieurs (MPEF, §13).

11. Mesures relatives aux recettes examinées et convenues avec les autorités dans le cadre de la loi de finances 2024 (Tableau A1) :

- **Les mesures visant à élargir l'assiette fiscale seraient axées sur la rationalisation des exonérations fiscales et la lutte contre les abus.** Ces mesures devront notamment consister à allonger la liste des biens non admissibles aux exonérations de droits de douane au titre d'un accord national quel qu'il soit (MPEF, § 23) et à appliquer les clauses de caducité aux exonérations fiscales accordées aux entreprises dans le cadre de la Charte de l'investissement. Enfin, les autorités pourraient chercher à établir un dialogue avec la MINUSCA pour remédier aux éventuels abus en matière d'exonération, comme le prévoit leur convention bilatérale (art. 15b et art. 21).
- **Des mesures visant à renforcer l'efficacité du recouvrement de la TVA ont également été instaurées et pourraient entraîner une hausse des recettes l'an prochain.** Les réformes en cours consistent à réduire les exonérations et à appliquer les taux réglementaires, tout en respectant les directives de la CEMAC relatives à la TVA sur les services de transports. Ces mesures devraient accroître le rendement de la TVA à 1,9 % du PIB en 2024, contre 1,5 % du PIB en 2022. L'application de la procédure de paiement différé de la TVA à l'importation au service des douanes évitera d'accumuler des crédits de TVA et de les déduire ultérieurement d'autres taxes. La mise en place de la TVA électronique, système de facturation électronique pour les entreprises immatriculées à la TVA, permettra de déclarer en temps réel et de réduire ainsi le risque de sous-déclaration et de fraude.
- **Le recouvrement des droits de douane serait également renforcé grâce à l'amélioration de la mise en œuvre des mesures relatives aux recettes instaurées en début d'année.** L'amélioration de la surveillance et de l'application des dispositions du code des douanes et du code des impôts devraient permettre d'augmenter les recettes douanières l'an prochain grâce à : i) l'application d'une pénalité aux importateurs non reconnus par le service des impôts, qui incitera également les entreprises à entrer dans le secteur formel ; et ii) l'application de valeurs minimales de déclaration en douane pour les importations de cigarettes, afin de remédier à une sous-déclaration généralisée. Enfin, la réforme en cours visant à transférer les redevances et les droits liés à la prestation de services dans les ministères d'exécution vers le compte unique du

Trésor (CUT) devrait intensifier l'utilisation de ce compte, notamment avec la mise en œuvre du paiement électronique à tous les points de paiement.

Tableau A1 : République Centrafricaine : mesures relatives aux recettes dans la loi de finances 2024

Mesures	Recouvr. escompté (en Mrd FCFA)	Recouvr. escompté (en % du PIB)	Description
Rationaliser les exonérations fiscales et renforcer le recouvrement de la TVA	4,5	0,3	<ul style="list-style-type: none"> • Transposer en droit national l'article 11 de la directive CEMAC 11/22-CEMAC-UEAC-010A-CM-38, qui établit que les opérations de transport intracommunautaire de marchandises sont accréditées dans le pays de destination des marchandises ; • Inclure dans la liste des marchandises ne pouvant faire l'objet d'exonérations fiscales en vertu d'un accord national les articles suivants : riz, huile, sucre, farine, ainsi que toutes les marchandises importées des pays de la CEMAC ; • Assurer la mise à disposition du compte BEAC dédié aux remboursements de TVA ; • Appliquer le processus de paiement différé de la TVA à l'importation au bureau des douanes et des impôts ; • Introduire le système de facturation électronique e-TVA.
Renforcer les mesures de recettes adoptées en 2023	4	0,2	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'application de l'article 344 du code des impôts, qui impose une pénalité de 10% (de la valeur à l'importation) et une pénalité minimale de 1 million de francs CFA aux entreprises ne figurant pas sur la liste des entreprises et des particuliers reconnus par le fisc. • Veiller à l'application stricte de l'article 294 du code des impôts, qui fixe une valeur minimale par paquet de cigarettes à des fins douanières. • Transférer sur le compte unique du Trésor les frais et commissions perçues dans le cadre des services fournis par les ministères dépeniers. • Accélérer la mise en œuvre de la taxe « TICH-TECH » sur les services de télécommunication. • Augmenter le prix minium pour la nouvelle catégorie de cigarettes.
Taxes sur les combustibles	4	0,2	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter au maximum les importations officielles de combustibles et appliquer la formule lors du passage en douane.

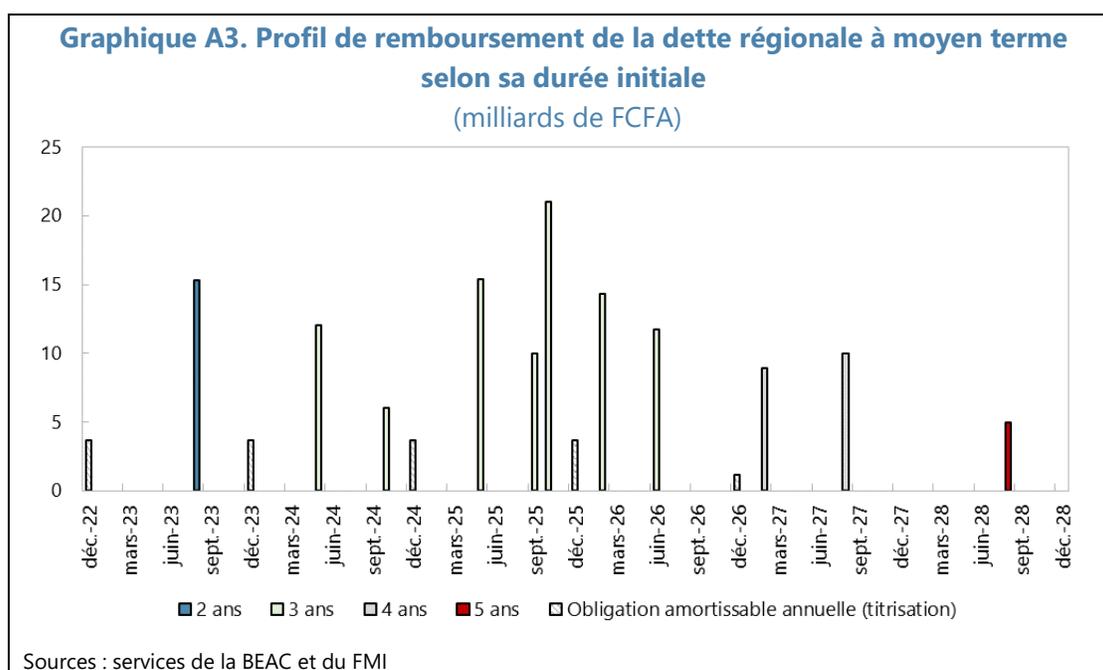
Source : estimations et projections des services du FMI.

12. Mesures relatives aux dépenses pour 2024 :

- **Les projets d'infrastructure devront être prioritaires compte tenu des options de financement limitées.** Les projets devront se consacrer à améliorer le faible réseau routier, l'approvisionnement peu fiable en électricité et le développement des télécommunications. Un espace budgétaire devra être créé pour ces projets en limitant les dépenses non prioritaires et en appliquant les mesures susmentionnées pour accroître les recettes.
- **Les dépenses sociales devront être renforcées.** Compte tenu de l'espace budgétaire limité, il conviendra, pour augmenter les dépenses sociales indispensables en 2024, de réduire sélectivement les dépenses non prioritaires, en particulier les transferts et les biens et services non essentiels.
- **Les paiements en suspens ("reste à payer") devront être progressivement réglés.** Ces paiements en suspens concernent essentiellement des dépenses d'investissement, des transferts, ainsi que des biens et services non payés. Ils limitent le financement du secteur privé et pourraient créer des risques pour le système bancaire.

B. Gérer la dette publique

13. Les autorités font face à des remboursements concentrés et simultanés à compter de 2024 (graphique A3). Cette situation s'explique par le recours croissant au financement intérieur pour compenser l'insuffisance de l'aide budgétaire depuis 2021. Pour 2023, les autorités ont opté pour un prêt national syndiqué pour refinancer un bon du Trésor à 2 ans arrivé à échéance en août dernier, d'une valeur de 15,3 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB), cette option permettant un dialogue direct avec les investisseurs, contrairement aux adjudications sur le marché qui sont anonymes. Dans le cadre de ce prêt syndiqué, les autorités ont émis un bon du Trésor à 4 ans pour la première fois depuis 2020.



14. L'adoption d'une stratégie volontariste de gestion de la dette à moyen terme permettrait d'atténuer le risque de refinancement. Les autorités doivent explorer les possibilités suivantes : i) accroître les émissions de différentes durées, notamment pour constituer des réserves de liquidités sur le compte séparé auprès de la BEAC (MPEF, §18) ; ii) préfinancer le remboursement des obligations arrivant à échéance en 2025 par des émissions d'instruments à 3 ans ou plus ; et iii) effectuer des opérations volontaires de gestion de dette telles que des rachats et des échanges sur le marché.

15. Il est primordial d'améliorer la gestion des données relatives aux statistiques de la dette. Les autorités estiment pouvoir améliorer leurs statistiques pour combler les lacunes en matière de données. Elles accueillent favorablement l'assistance technique du FMI pour continuer de renforcer leurs statistiques macroéconomiques

C. Poursuivre les réformes budgétaires à moyen terme

16. Les réformes budgétaires à moyen terme se poursuivent, articulées autour des projets suivants selon les engagements pris :

- *Gestion des finances publiques.* Appliquer le principe de l'unité budgétaire, selon lequel toutes les ressources perçues par les entités publiques doivent être déposées sur le compte unique du Trésor (CUT) et toutes les dépenses et allocations budgétaires doivent être présentées en toute transparence dans la loi de finances. Accélérer également l'exécution du plan d'action à résultats rapides convenu avec le FMI, AFRITAC et le PNUD, indispensable pour passer au budget-programme et à la comptabilité en droits constatés et patrimoniale (MPEF, §30).
- *Administration douanière.* Améliorer la transparence dans les déclarations d'opérations douanières en rationalisant la formation à l'utilisation du nouveau logiciel (ASYCUDA monde) pour tous les acteurs, y compris la SOCASP (MPEF, §23). Veiller à l'application de toutes les dispositions prévues par le code douanier et le code des impôts.
- *Administration fiscale.* Intégrer le module de vérification croisée des données externes, qui permettra d'optimiser le nouveau système fiscal électronique et d'améliorer le recouvrement (repère structurel pour la *deuxième revue*) (MPEF, §23).
- *Migration des redevances et droits vers le CUT.* Les autorités ont identifié plus de 700 redevances et droits non transférés au CUT. Elles ont procédé à une réorganisation du système de collecte de ces ressources et ont fixé les conditions de rapatriement de ces recettes vers le CUT. Même si cette mesure est en vigueur depuis un mois, une évaluation des rendements pourrait aider à déterminer les objectifs de recettes par point de paiement. La phase pilote du paiement électronique est en cours (MPEF, §23).

17. La réforme du marché des carburants avance également. Le regroupement des multiples taxes et prélèvements sur les carburants en une taxe unique, tout en maintenant une ligne spécifique pour le développement des capacités de stockage, permettra de financer les infrastructures dont le pays a tant besoin. Une ligne spécifique pour le développement de la capacité de stockage a été préservée. Pour favoriser la responsabilité et éviter une mauvaise affectation des ressources, cette taxe unique sera déposée sur un compte séquestre auprès de la BEAC (MPEF, §24).

D. Encourager la bonne gouvernance et les mesures anticorruption, ainsi que la transparence et l'intégrité financière

Cour des Comptes

18. Les autorités s'efforcent de renforcer l'indépendance institutionnelle et financière de la Cour des comptes. La Cour des Comptes est fondamentale pour contrôler les finances publiques et prévenir la corruption et la fraude. Toutefois, son efficacité est entravée par un manque

d'indépendance vis-à-vis de l'exécutif (elle est un département du ministère de la Justice) et par une insuffisance de ressources financières, techniques et humaines. Avec le soutien de l'Union européenne, les autorités ont élaboré un nouveau projet de loi organique qui améliore considérablement l'indépendance de la Cour. Dès qu'il sera finalisé, les autorités se sont engagées à le présenter au gouvernement pour discussion (*repère structurel, deuxième revue*) et ensuite au parlement pour adoption.

Conformité aux normes de LBC/FT

19. L'évaluation réciproque de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la RCA par l'organe régional compétent du GAFI (GABAC) est en cours. Les résultats sont attendus d'ici à octobre 2023. En fonction des résultats, les services du FMI pourraient envisager de nouvelles mesures pour remédier aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme propres à la RCA et continuer d'encourager les autorités à améliorer au maximum l'application des recommandations du GAFI.

Lutte contre la corruption

20. L'adoption de la loi anticorruption (*repère structurel, deuxième revue*) définit un cadre juridique solide pour améliorer la gouvernance des finances publiques et l'environnement des affaires. Cette étape augmente les sanctions pour corruption, instaure de nouvelles obligations en matière de communication et renforce la capacité du procureur et du système judiciaire de la RCA à lutter contre la corruption. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions, en commençant par un règlement d'application visant à rendre opérationnelles les nouvelles obligations de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires (*repère structurel, troisième revue*).

Loi sur la tokénisation

21. Le 24 juillet 2023, le président de la République a signé une loi régissant la tokénisation des ressources naturelles et foncières de la RCA. Avec cette loi, l'objectif annoncé par les autorités est de démocratiser l'accès aux abondantes ressources foncières et naturelles du pays en offrant des opportunités d'investissement dans ces actifs par tokénisation, au moyen de la technologie *blockchain*, même si le calendrier de mise en œuvre est incertain. Toutefois, ce projet pourrait présenter des risques multiples, notamment en raison de l'utilisation de la plateforme cryptographique Sango (voir [Rapport pays N° 2023/156](#)). Les autorités ont indiqué qu'elles s'engageaient à remédier à ces risques.

22. Il importe d'atténuer les risques posés par la tokénisation des ressources naturelles et foncières. Il convient tout d'abord d'évaluer la cohérence avec le cadre juridique de la CEMAC, car une non-conformité peut affecter d'autres pays membres et poser des risques pour le programme appuyé par le FMI. Les autorités ont sollicité un avis de la BEAC sur la conformité de la loi avec le cadre juridique et réglementaire de la CEMAC (*action préalable*). Deuxièmement, une participation directe de l'État crée des risques pour les finances publiques. Les autorités vont donc élaborer une

déclaration de risque budgétaire relative au projet Sango (*repère structurel, troisième revue*). Troisièmement, les risques liés à l'utilisation des crypto-actifs restent considérables car il n'existe pas encore de dispositif réglementaire et de surveillance approprié en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

23. Les autorités se sont engagées à renforcer le travail opérationnel de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) en remédiant aux problèmes de confidentialité et de ressources humaines, financières et techniques (MPEF, §32) (*repère structurel, deuxième revue*). En outre, la procédure de détermination et d'évaluation des ressources à tokeniser n'est pas bien explicitée dans la loi, notamment en matière d'exploitation minière. L'État pourrait ainsi être victime de fraude, compte tenu des faiblesses existantes dans l'état de droit et des risques plus généraux de gouvernance.

Code minier

24. Les autorités se sont engagées à présenter et à adopter le nouveau code minier et le modèle de convention minière, ainsi que les instruments réglementaires qui régiront le fonds minier et les nouveaux organismes publics conformément aux meilleures pratiques internationales (MPEF, §32).

MODALITÉS DU PROGRAMME, DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET AUTRES ENJEUX

25. Les autorités sollicitent des dérogations pour non-respect de critères de réalisation, notamment des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 relatifs au déficit primaire et au financement intérieur net. La demande de dérogations des autorités pour le non-respect de critères de réalisation dans le cadre du présent accord au titre de la FEC est justifiée par les mesures correctives visant à i) redoubler d'efforts pour accroître les recettes dans la loi de finances rectificative de 2023, notamment en renforçant le recouvrement des taxes en souffrance et la collecte des taxes sur les importations de carburants ; ii) mettre en œuvre sans tarder un mécanisme de suivi mensuel du respect des critères de réalisation quantitatifs, sous la supervision directe du ministre des Finances ; iii) procéder à un rééquilibrage des finances publiques fondé sur les recettes qui représente 1 % du PIB à inscrire dans la loi de finances 2024 ; iv) actualiser la stratégie de financement pour remédier de manière proactive aux échéances simultanées jusqu'à fin 2026 tout en améliorant la répartition de la durée des nouvelles émissions de dette régionale ; et v) améliorer l'élaboration du budget (MPEF, §26).

26. Les autorités sollicitent également le relèvement du critère de réalisation quantitatif relatif au financement intérieur net pour décembre 2023. Ce relèvement consisterait à passer de 37 milliards de francs CFA à 57 milliards de francs CFA (tableau 8) pour tenir compte de la forte émission de dette intérieure au cours des huit premiers mois de 2023, qui s'explique en partie par des échéances simultanées d'environ 20 milliards de francs CFA pour la dette à court et à moyen

terme. Cette requête est justifiée par l'amélioration de la stratégie de gestion de la dette, notamment la constitution de réserves de trésorerie (§15). Parallèlement, un nouveau financement intérieur pourrait s'avérer nécessaire en cas de retards dans les décaissements de fin d'année de la Banque Mondiale ou de la BAD.

27. La conditionnalité pour 2024 devra être prise en compte dans la loi de finances de l'an prochain. Les critères de réalisation quantitatifs pour 2024 (tableau 8) tiennent compte de l'accroissement des recettes résultant des mesures illustrées au tableau A1, ainsi que de la restriction des dépenses et d'une réduction progressive du financement intérieur. Le plafond des dépenses par procédures extraordinaires a été fixé à 8 milliards de francs CFA d'ici à la fin de l'année 2024, tandis que le plancher des dépenses sociales est maintenu au niveau de 22 milliards de francs CFA.

28. De nouveaux repères structurels ont été adoptés pour les prochaines revues du programme. Trois repères structurels ont été ajoutés pour la *deuxième revue* : i) mise en opération du module de vérification croisée du nouveau système informatique et son interconnexion avec SYDONIA monde ; ii) adoption d'une nouvelle structure de tarification des carburants qui rationalise les taxes et redevances et simplifie leur application ; et iii) adoption d'un plan visant à renforcer la cellule de renseignement financier. En outre, quatre repères structurels ont été ajoutés pour la *troisième revue* : i) publication d'un décret ministériel définissant les critères minimaux pour la reconnaissance officielle des contribuables par le service des impôts ; ii) élaboration d'une déclaration de risque budgétaire concernant le projet Sango/tokénisation ; iii) réalisation d'un audit des coûts et des marges des importations de carburants ; et iv) mise en application de la loi sur la déclaration de patrimoine.

29. Les autorités sollicitent un rééchelonnement du programme. Ce rééchelonnement vise à mieux harmoniser les décaissements et le calendrier des besoins de financement de leur balance des paiements, qui ont évolué depuis l'approbation du programme. Ces nouveaux besoins de financement de la balance des paiements proviennent en partie de la hausse des nouvelles obligations extérieures liées aux paiements d'intérêts. Le rééchelonnement proposé s'écarte peu du programme au moment de la demande et maintient le calendrier de décaissement décalé, tout en apportant aux autorités les ressources nécessaires pour répondre aux besoins à court terme de financement de leur balance des paiements. Les risques sont atténués car les autorités se sont engagées à i) déposer sur leur compte de DTS auprès du FMI la part du décaissement permettant de couvrir leurs obligations envers le FMI sur les six prochains mois au moins, et ii) atteindre les objectifs du programme.

30. Mesures de sauvegarde financière. Le reste du niveau d'accès sera déposé sur le compte séquestre nouvellement créé auprès de la BEAC pour compléter une opération de financement, par la Banque Mondiale, de dépenses budgétaires non-discrétionnaires dans les services publics essentiels. À l'instar de ceux de la Banque Mondiale, les décaissements du FMI bénéficieront de procédures de vérification et d'accords de décaissement protégés pour limiter les risques de dépenses non admissibles, ce qui atténuera les risques pour la réputation du FMI. En particulier, l'utilisation des ressources de l'institution sera soumise aux obligations d'audit interne et externe

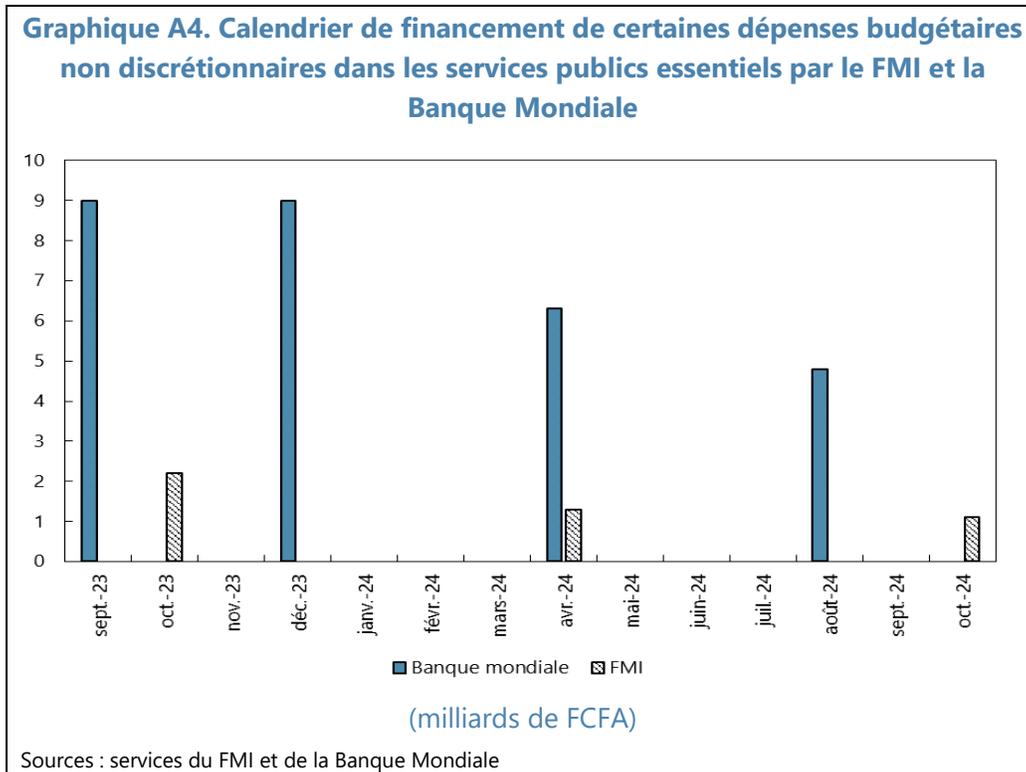
(annexe III). Les autorités se sont engagées à ne puiser dans le compte séquestre de la BEAC qu'après le premier décaissement de la Banque Mondiale dans le cadre de son opération de financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires.

31. Garanties sous-régionales. La BEAC a atteint son objectif d'avois extérieurs nets (AEN) à fin décembre 2022 et a rassuré de son soutien aux programmes appuyés par le FMI des pays de la CEMAC. Les données provisoires suggèrent que l'objectif de couverture en avois extérieurs nets à fin juin 2023 a été respectée. Une revue des politiques et mesures de sauvegarde économiques sera discutée par le conseil d'administration du FMI en décembre 2023. Des politiques et mesures de sauvegarde économiques adéquates constituent une condition à la conclusion de la revue. L'assurance d'un niveau d'avois extérieurs nets adéquat au niveau de la CEMAC est essentiel au succès du programme de la RCA soutenu par le FMI et à l'amélioration de la viabilité extérieure de la zone.

32. Capacité à rembourser le FMI. La capacité à rembourser reste limitée (graphique 3). Elle deviendrait suffisante uniquement en cas de réussite du programme et de mise en œuvre rapide des mesures rectificatives pour éviter de nouveaux manquements aux critères de réalisation quantitatifs. La capacité de remboursement du FMI est sujette à de considérables risques de détérioration, notamment un ralentissement du rythme des réformes, une catastrophe naturelle, une détérioration de la situation sécuritaire et des difficultés à accroître les recettes budgétaires qui pourraient réduire la capacité de remboursement de la dette. Les risques pesant sur la capacité à rembourser le FMI sont atténués par plusieurs facteurs, comme indiqué dans les documents de demande du programme ([Rapport pays N° 2023/155](#)).

33. Selon l'évaluation des sauvegardes de 2022, la BEAC a mis en place de solides dispositifs de gouvernance. Depuis lors, une évaluation externe de la qualité de l'audit interne est en cours d'achèvement et les services du FMI assurent le suivi de la mise en œuvre des autres recommandations des sauvegardes.

34. Assurances de financement. Bien qu'il s'agisse d'un cas sensible, le programme reste entièrement financé, avec des engagements fermes de la Banque Mondiale et de la BAD pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour la suite. La BAD a accru son appui budgétaire, qui est passé de 10 millions d'UC en 2023 à 15 millions d'UC sur 2023 et 2024 (soit environ 20 millions de dollars au total, en supposant une répartition égale entre 2023 et 2024). Il est attendu que la Banque Mondiale procède à un premier décaissement de 9 milliards de francs CFA d'ici fin octobre 2023 dans le cadre de son opération de financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans les services publics essentiel. En parallèle, la BAD devrait procéder au décaissement de 6 milliards de francs CFA avant fin décembre 2023. Le financement du programme ne suppose pas la reprise de l'appui budgétaire bilatéral dans le scénario de référence.



35. Les autorités doivent continuer d'améliorer la qualité et la transparence des statistiques nationales, notamment des statistiques relatives à la dette.

36. Outre les arriérés accumulés avant le point d'achèvement de l'initiative PPTE envers un certain nombre de créanciers non-membres du Club de Paris, la RCA a accumulé des arriérés envers l'Angola et l'OFID. Les autorités sont en contact avec les créanciers pour trouver une solution à ces arriérés, bien que la situation progresse lentement. Tous les créanciers bilatéraux publics envers lesquels il existe des arriérés extérieurs ont consenti au financement du FMI malgré ces arriérés, excepté l'Angola, qui a sollicité davantage de temps pour consentir à l'appui financier du FMI malgré la présence d'arriérés. Une mise à jour sera transmise au conseil d'administration du Fonds pas plus tard qu'une semaine avant la tenue du Conseil. Le pays reste à jour de ses autres obligations au titre du service de la dette extérieure. Conformément à la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés souverains (LIOA), les autorités continuent de faire des efforts de bonne foi, notamment en partageant des informations supplémentaires et en communiquant par des canaux formels et informels pour contribuer à résoudre la situation. Dans la mesure où l'OFID est une organisation multilatérale, la politique de non-tolérance des arriérés (NTP) s'applique, et les services du FMI estiment que les autorités ont mis en place un plan crédible d'apurement de ces arriérés.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. L'économie de la RCA se relève de la crise des carburants de 2022. Les importations de carburants ont connu une nette amélioration cette année grâce aux mesures prises par les autorités,

en particulier pour le gasoil. La baisse des prix des carburants à la pompe devrait continuer d'encourager les importations de carburants par les canaux officiels. En conséquence, les activités économiques ne cessent de se rapprocher de nouveau de leur pleine capacité. L'amélioration des conditions de financement a également contribué à stimuler les dépenses publiques dans l'économie.

38. Les perspectives demeurent incertaines et soumises à des risques de détérioration exceptionnellement élevés. Les facteurs à l'origine du statut profondément ancré d'État fragile et touché par un conflit sont toujours présents, notamment les risques sécuritaires. En conséquence, la situation socio-économique reste précaire, avec un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et une insécurité alimentaire aiguë. Le conflit en cours au Soudan a exacerbé l'insécurité alimentaire dans le nord-est du pays.

39. Les résultats du programme sont en demi-teinte, dans une conjoncture macroéconomique difficile. Même si un certain nombre d'objectifs quantitatifs ont été manqués, tous les repères structurels, sauf un, ont été satisfaits. En outre, l'adoption de la loi anticorruption bien avant la deuxième revue démontre la volonté des autorités d'exécuter le programme. En dépit de légers dépassements de dépenses, dus à l'urgence des besoins en matière d'éducation et de sécurité, l'objectif de déficit pour 2023 reste atteignable, à condition que soient mises en œuvre avec rigueur et persévérance des mesures d'accroissement des recettes et de restriction des dépenses. Des mesures d'urgence pourraient être déclenchées plus tard dans l'année, le cas échéant.

40. Des mesures vigoureuses sont indispensables pour accroître les recettes intérieures en 2024, notamment au moyen de la loi de finances. Conformément au programme de réforme des autorités, il est tout à fait possible d'améliorer considérablement l'efficacité des administrations fiscale et douanière en 2024, grâce à la mise en opération du nouveau logiciel des impôts, à la mise en place de nouveaux postes douaniers aux frontières du pays et à l'amélioration de la plateforme informatique des douanes. Ces réformes pourront être entérinées par une meilleure surveillance des administrations fiscale et douanière. En outre, ces réformes des administrations des recettes seront complétées par des mesures visant à élargir l'assiette fiscale dans la loi de finances 2024 et à améliorer le respect de la législation. Le gouvernement Centrafricain devra continuer d'appliquer des politiques cohérentes avec l'objectif sous-régional de stabilité externe, qui requiert une accumulation de réserves de changes adéquate auprès de la BEAC.

41. À moyen terme, une orientation budgétaire stricte reste primordiale pour préserver la viabilité de la dette et améliorer la capacité du pays à rembourser. La stratégie de rééquilibrage budgétaire porté par les recettes est appropriée compte tenu du fort potentiel fiscal du pays. Dans l'intervalle, les autorités doivent continuer de privilégier les dons et les ressources hautement concessionnelles pour financer les dépenses primaires et les infrastructures indispensables. Les autorités doivent poursuivre leurs étroites consultations avec les services du FMI lorsque se présentent de nouvelles possibilités de financement.

42. La stabilisation macroéconomique et la réussite de la stratégie de rééquilibrage budgétaire portée par les recettes dépendent de façon déterminante de la stabilité des importations de carburants. La poursuite des réformes des prix et du marché des carburants devrait favoriser les importations via les canaux formels et sauvegarder les recettes. Il est primordial que les autorités privilégient les investissements dans des capacités et des infrastructures de stockage supplémentaires pour tirer parti au maximum du fleuve Oubangi (annexe II) au-delà des six mois actuels par an.

43. Une stratégie préventive de gestion de la dette à moyen terme permettrait d'atténuer les risques de refinancement. Les services du FMI félicitent les autorités de leur présence active sur le marché dans la période qui a précédé la syndication tout à fait réussie au mois d'août. À terme, il convient de mettre en place une stratégie permettant de refinancer les échéances dans les années à venir et d'allonger la courbe de rendements.

44. Il convient de poursuivre les mesures visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption. Les services du FMI félicitent les autorités d'avoir adopté la loi anticorruption bien avant la deuxième revue. L'accélération de la mise en œuvre des réglementations et de la mise en application par les institutions correspondantes complètera les réformes en cours de la gestion des finances publiques. Dans ce contexte, il est également primordial d'avancer dans l'amélioration de l'indépendance financière et institutionnelle de la cour des Comptes.

45. Les projets de tokénisation des ressources naturelles et foncières doivent prendre en compte les risques associés. Comme le constatent les services du FMI, les autorités ont précisé qu'il faudrait du temps et des ressources pour mettre en œuvre les réglementations et ont reconnu les difficultés inhérentes à l'identification et à la valorisation en toute transparence des ressources naturelles, notamment dans le secteur minier. Toutefois, les services du FMI encouragent les autorités à continuer de prendre des mesures pour éviter de décourager les investissements traditionnels dans le pays, notamment en adoptant des mesures ciblées visant spécifiquement à atténuer les craintes liées aux finances publiques et à la lutte contre le BC/FT issues de la tokénisation au moyen de la plateforme Sango.

46. Les autorités sont invitées à accélérer les mesures visant à débloquer les décaissements de la Banque Mondiale et de la BAD. Il s'agit notamment de satisfaire aux obligations établies par la Banque Mondiale pour financer l'opération de financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires et, parallèlement, à celles relatives à l'appui budgétaire du FMI dans le même but (graphique A4 et annexe III). Les autorités ont également progressé dans l'achèvement de l'audit des dépenses liées à la pandémie demandé par la BAD, bien qu'il reste des travaux à accomplir avant que son appui budgétaire puisse être mis en œuvre.

47. Compte tenu de la solidité des mesures correctives prises par les autorités Centrafricaines, de l'implémentation des mesures de sauvegardes macroéconomiques sous-régionales à fin décembre 2022 et de la volonté de prudence du gouvernement Centrafricain dans leur programme de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles, les services du FMI appuient les demandes de dérogations pour le non-respect de critères de réalisation

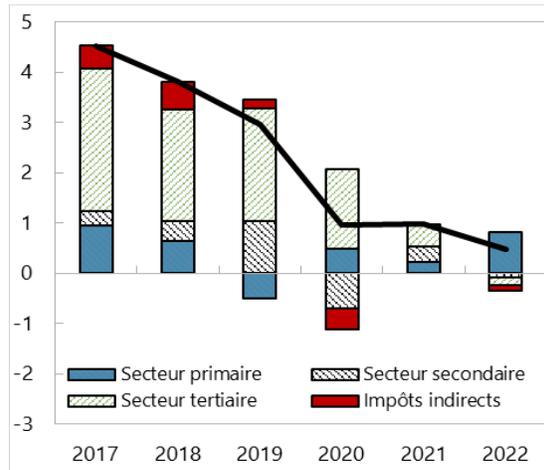
quantitatifs, le rééchelonnement des décaissements, la modification des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre, l'achèvement de la revue des assurances de financement et l'achèvement de la première revue au titre du programme appuyé par la FEC. Les autorités comprennent l'importance des relations avec les bailleurs de fonds et restent en contact étroit avec eux pour assurer qu'elles sont à jour de leurs obligations à leur égard. Les services du FMI proposent que la conclusion de la première revue soit conditionnelle à l'implémentation des mesures de sauvegardes macroéconomiques critiques à l'échelle de l'union monétaire, telles qu'établi dans le document d'information publié en juillet 2023.

Graphique 1. Évolution économique récente

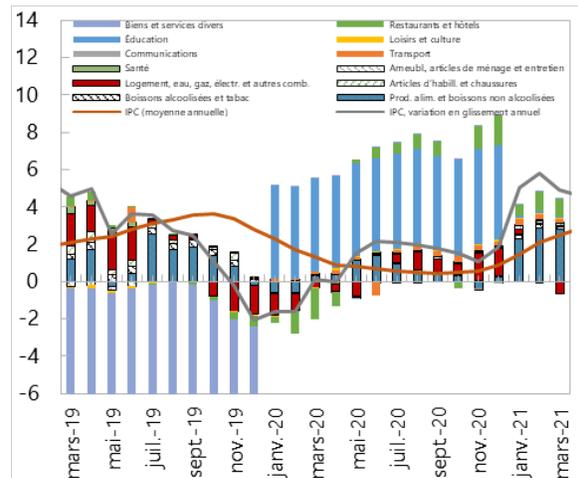
La croissance s'est ralentie en 2022 en raison des pénuries de carburant.

L'inflation a brusquement augmenté en raison d'une forte hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.

Contribution à la croissance
(pourcentage)



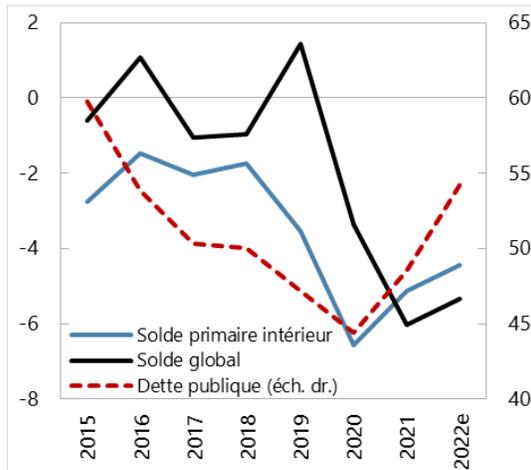
Contribution à l'inflation
(pourcentage)



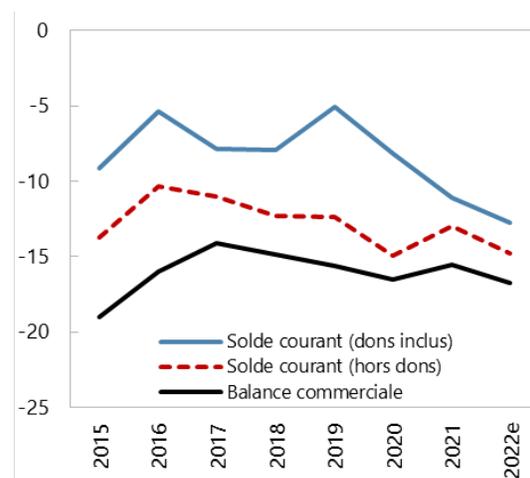
La dette publique s'est accrue sous l'effet d'un affaiblissement du franc CFA face au dollar et du recours au financement intérieur face aux déficits budgétaires.

Le déficit des transactions courantes s'est creusé parallèlement au choc considérable sur les termes de l'échange et au manque d'appui budgétaire.

Endettement et déficit budgétaire
(pourcentage du PIB)



Secteur extérieur
(pourcentage du PIB)

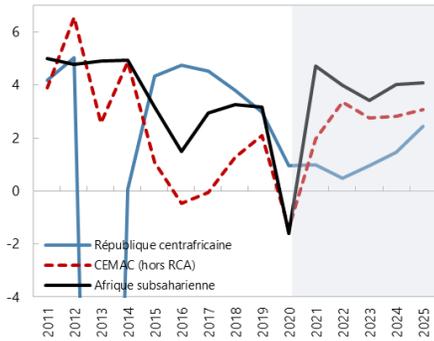


Sources : autorités de la RCA ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015-2025

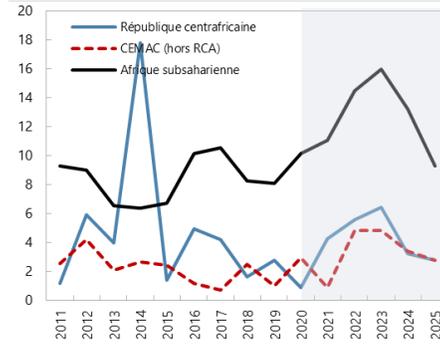
La croissance devrait s'accélérer à moyen terme si les problèmes de pénuries de carburants sont résolus et si l'appui des bailleurs est relancé.

PIB réel
(variations en pourcentage)



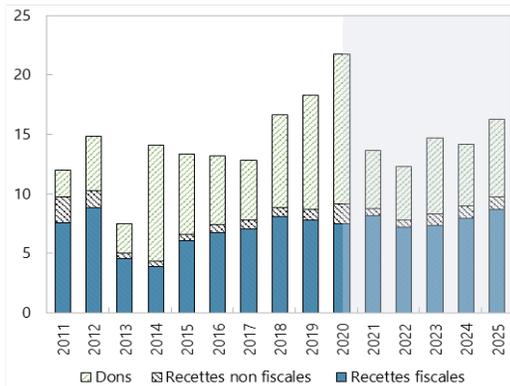
L'inflation devrait régresser grâce à une plus grande stabilité des prix énergétiques.

IPC, moyenne
(variations en pourcentage)



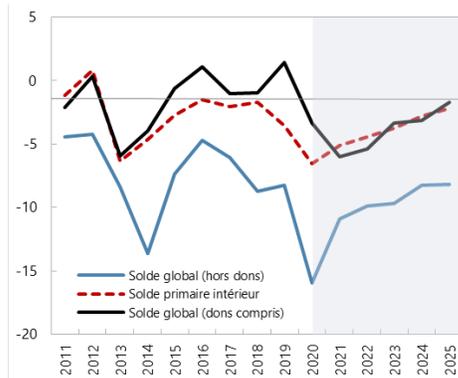
Les recettes devraient augmenter parallèlement aux réformes structurelles des finances publiques et à une reprise de l'appui budgétaire...

Recettes publiques
(pourcentage du PIB)



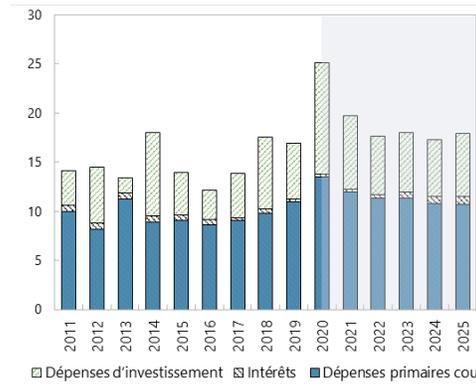
Compte tenu des mesures budgétaires susmentionnées, les déficits devraient se résorber...

Situation budgétaire
(pourcentage du PIB)



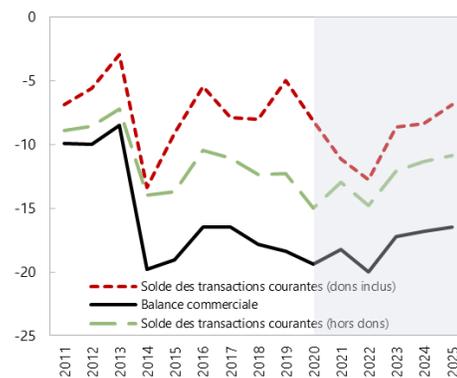
...accroissant ainsi l'espace budgétaire pour réaffecter les dépenses en faveur des biens et services publics.

Dépenses publiques
(pourcentage du PIB)



...parallèlement à une réduction du déficit des transactions courantes.

Position extérieure
(pourcentage du PIB)



Sources : autorités de la RCA ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Indicateurs de la capacité de remboursement vis-à-vis des accords relatifs aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC

(en pourcentage de la variable indiquée)



Source : calculs des services du FMI.

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée et garantie par l'État.
- 2) Les traits ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série de comparateurs est réservée aux accords au titre du fonds fiduciaire RPC et fonctionne jusqu'à T+10.
- 6) Les obligations de service de la dette envers le FMI correspondent au paiement à venir, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des financements mixtes, les traits ou barres rouges se rapportent à « fonds fiduciaire RPC + CRG ». Dans le cas du fonds fiduciaire RD, les traits ou barres rouges se rapportent à « fonds fiduciaire RPC + CRG + fonds fiduciaire RD ».

Tableau 1. République Centrafricaine : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–2027

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	1.0	1.0	0.5	2.2	1.0	1.5	2.5	3.7	3.7
PIB par habitant à prix constants	-0.8	-1.0	-1.5	0.2	-1.1	-0.5	0.5	1.5	1.5
PIB aux prix courants	2.8	4.3	6.8	9.1	7.9	6.1	5.3	6.3	6.2
Déflateur du PIB	1.9	3.3	6.3	6.7	6.9	4.6	2.7	2.5	2.4
IPC (moyenne annuelle) ¹									
IPC (fin de période)	0.9	4.3	5.6	6.3	6.5	3.2	2.8	2.5	2.5
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	11.5	14.6	2.5	3.6	3.6	2.9	4.5	3.1	6.4
Crédit à l'économie	8.5	-2.2	-1.4	8.0	13.0	7.4	5.1	0.2	4.7
Secteur extérieur									
Exportations de biens en volume	9.4	-5.3	2.6	9.0	9.0	5.2	9.0	5.4	8.9
Importation de biens en volume	7.4	-11.5	-5.5	6.7	7.4	7.1	8.9	5.1	8.9
Termes de l'échange	-16.2	1.8	-8.4	12.4	14.7	7.9	6.1	2.1	12.3
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute									
Épargne nationale brute	10.7	4.6	2.1	6.7	7.0	7.5	10.1	11.9	13.9
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.0	2.0	3.1	3.1
Épargne nationale brute									
Administrations publiques	-0.5	-2.5	-5.2	-2.1	-1.6	-1.0	0.5	1.3	3.3
Secteur privé	-4.5	-3.4	-3.9	-3.1	-3.5	-2.4	-1.7	-0.7	-0.1
Consommation									
Consommation	100.5	102.5	105.2	102.1	101.6	101.0	99.5	98.7	96.7
Administrations publiques	9.6	9.1	8.4	7.9	8.3	7.8	7.8	7.7	7.5
Secteur privé	90.9	93.4	96.8	94.2	93.3	93.2	91.7	91.0	89.2
Investissement brut									
Investissement brut	18.9	15.7	14.9	15.3	15.6	15.8	16.9	17.3	18.4
Administrations publiques	11.3	7.4	5.9	5.8	6.1	5.8	6.4	6.3	6.8
Secteur privé	7.5	8.3	8.9	9.5	9.5	10.0	10.5	11.1	11.6
Solde des transactions extérieures courantes									
<i>dons compris</i>	-8.2	-11.1	-12.8	-8.7	-8.6	-8.3	-6.9	-5.4	-4.5
<i>hors dons</i>	-15.0	-13.0	-14.8	-12.3	-12.1	-11.3	-10.8	-10.5	-9.6
Balance globale des paiements	-0.9	0.1	-7.8	-2.9	-2.6	-3.0	-1.2	0.3	2.6
Finances de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)									
Total des recettes (dons compris)	21.8	13.7	12.3	13.8	14.7	14.2	16.3	17.9	18.0
<i>dont: recettes intérieures</i>	9.2	8.8	7.8	7.9	8.3	9.0	9.8	10.6	10.9
Total des dépenses ²									
Total des dépenses ²	25.1	19.7	17.6	16.8	18.0	17.3	18.0	17.7	17.9
<i>dont: dépenses en capital</i>	11.3	7.4	5.9	5.8	6.1	5.8	6.4	6.3	6.8
Solde global									
Dons non compris	-16.0	-10.9	-9.9	-8.9	-9.7	-8.3	-8.2	-7.1	-6.9
Dons compris	-3.4	-6.0	-5.4	-3.0	-3.3	-3.1	-1.7	0.2	0.1
Solde primaire intérieur ³	-6.6	-5.1	-4.5	-3.6	-3.8	-2.8	-2.2	-1.6	-1.4
Dettes du secteur public ⁴									
Dettes du secteur public ⁴	44.4	48.6	54.2	50.5	52.9	53.3	52.5	48.7	45.9
<i>Dont: dette intérieure ⁵</i>	9.4	13.2	18.2	18.4	20.3	22.0	22.2	19.6	18.0
<i>Dont: dette extérieure</i>	35.0	35.3	36.0	32.0	32.6	31.3	30.3	29.1	27.9
Pour mémoire:									
PIB par habitant (en dollars)	494	525	490	534	538	566	585	611	632
PIB nominal (milliards de FCFA)	1373	1432	1530	1,671	1651	1752	1844	1961	2082

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹La révision des coefficients de l'IPC et la transition vers COICOP ont été faites depuis 2020. Il y a donc une rupture structurelle dans les séries pour 2019.²Dépenses en base caisse.³Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.⁴Les modifications des estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations dans les tableaux des rapports des services FMI sur la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cela n'a pas affecté l'analyse de la viabilité de la dette.⁵Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics

Tableau 2a. République Centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2020–2027
(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections			
Recettes	298.6	195.7	188.2	230.8	242.4	248.3	300.1	351.6	374.3
Recettes intérieures	125.7	125.9	119.0	131.7	137.4	158.0	180.1	208.3	227.5
Recettes fiscales	103.3	117.0	110.2	115.3	121.0	139.8	160.8	184.3	200.2
Impôt sur le revenu et impôt foncier	28.0	33.1	30.9	31.4	32.9	37.9	42.0	47.3	52.5
Taxes sur les biens et services	48.5	53.0	49.0	53.2	54.7	63.6	72.6	82.6	86.9
<i>Dont: TVA</i>	21.1	24.5	22.9	25.6	26.2	32.9	40.3	49.4	52.0
Taxes sur le commerce international	26.8	30.9	30.1	30.7	33.4	38.4	46.3	54.4	60.7
Recettes non fiscales	22.4	8.9	8.8	16.4	16.4	18.2	19.3	24.0	27.4
Dons	172.9	69.8	69.2	99.1	105.0	90.3	120.0	143.3	146.8
Programme	70.1	0.0	0.0	26.5	24.0	17.1	36.6	60.0	65.0
Projet	102.8	69.8	69.2	72.5	81.0	73.2	83.4	83.3	81.8
Dépenses ¹	344.7	281.9	270.0	281.1	297.3	302.9	331.2	347.3	371.8
Dépenses primaires courantes	184.8	171.6	173.1	175.5	187.7	189.1	198.0	207.5	214.4
Traitements et salaires	80.1	81.2	86.9	92.7	93.7	96.0	99.8	104.2	108.4
Transferts et subventions	53.0	40.7	45.2	43.0	50.3	51.7	54.0	57.1	58.2
Biens et services	51.7	49.7	40.9	39.8	43.7	41.4	44.2	46.2	47.8
Intérêts	4.2	4.0	6.2	9.1	9.5	13.0	15.1	16.4	16.2
Extérieurs	1.7	1.4	1.4	1.2	1.6	1.7	1.6	1.3	1.2
Intérieurs	2.6	2.6	4.8	7.9	7.9	11.3	13.5	15.1	14.9
Dépenses en capital	155.7	106.3	90.7	96.5	100.0	100.8	118.1	123.4	141.2
Financées sur ressources intérieures	31.0	27.7	14.0	16.4	12.0	17.6	22.8	31.5	41.7
Financées sur ressources extérieures	124.7	78.6	76.7	80.0	88.0	83.2	95.3	91.9	99.5
Solde global									
Hors dons	-219.1	-156.0	-151.2	-149.3	-159.9	-145.0	-151.2	-139.0	-144.3
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-90.1	-73.5	-68.1	-60.2	-62.3	-48.7	-40.7	-30.7	-28.6
Dons compris	-46.1	-86.2	-81.8	-50.3	-54.9	-54.6	-31.1	4.3	2.5
Solde primaire intérieur	82.8	-3.7	1.1	-41.2	42.6	41.6	79.3	112.6	118.2
Variation nette des arriérés (- = réduction)									
Intérieurs	-14.4	-11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-1.5	-0.9	-7.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-62.0	-98.5	-89.2	-50.3	-54.9	-54.6	-31.1	4.3	2.5
Financements identifiés	62.0	98.5	89.2	50.2	54.9	54.6	31.1	-4.3	-2.5
Extérieurs, net	18.6	5.3	0.5	3.6	0.5	3.3	4.5	15.8	39.8
Prêts-projet	21.9	8.8	7.5	7.5	7.0	10.0	11.8	8.6	17.7
Prêts-programme ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
Amortissement	-5.4	-5.6	-6.3	-2.8	-5.3	-5.6	-6.9	-7.3	-7.5
Financement exceptionnel	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Intérieurs, net	43.4	93.2	88.7	46.6	54.4	51.3	26.6	-20.1	-42.3
Système bancaire	38.7	87.9	84.7	46.6	52.5	51.3	26.6	-20.1	-42.3
BEAC	41.8	60.9	53.0	8.5	-3.9	0.5	0.6	2.0	-33.8
<i>Emprunts</i>	-1.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.2	-2.2	-2.2
<i>Utilisation d' allocation DTS</i>	0.0	35.0	50.5	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)</i>	27.0	14.2	-1.7	12.3	-2.0	2.4	2.2	1.1	-33.4
Retraits de dépôts	16.5	11.3	4.3	-3.8	-2.5	-1.9	0.6	3.1	1.8
Banques commerciales	-3.1	27.0	31.7	38.2	56.4	50.8	26.0	-22.1	-8.5
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dépenses Primaires	215.8	199.3	187.1	191.9	199.7	206.7	220.8	239.0	256.1
Dette publique totale	609.5	695.2	829.3	843.2	872.7	933.6	968.8	955.8	956.3
Dette publique en monnaie nationale ⁵	129.3	189.6	278.9	307.9	334.9	385.7	409.5	385.2	374.5
PIB nominal	1372.7	1432.0	1529.8	1670.9	1651.1	1751.9	1844.0	1960.9	2082.2

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer à compter de 2026.

⁴ Allègement du service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

Tableau 2b. République Centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2020-2027
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections			
	(Pourcentage du PIB)								
Recettes	21.8	13.7	12.3	13.8	14.7	14.2	16.3	17.9	18.0
Recettes intérieures	9.2	8.8	7.8	7.9	8.3	9.0	9.8	10.6	10.9
Recettes fiscales	7.5	8.2	7.2	6.9	7.3	8.0	8.7	9.4	9.6
Impôt sur le revenu et impôt foncier	2.0	2.3	2.0	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.5
Taxes sur les biens et services	3.5	3.7	3.2	3.2	3.3	3.6	3.9	4.2	4.2
Dont: TVA	1.5	1.7	1.5	1.5	1.6	1.9	2.2	2.5	2.5
Taxes sur le commerce international	2.0	2.2	2.0	1.8	2.0	2.2	2.5	2.8	2.9
Recettes non fiscales	1.6	0.6	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.2	1.3
Dons	12.6	4.9	4.5	5.9	6.4	5.2	6.5	7.3	7.1
Programme	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.0	2.0	3.1	3.1
Projet	7.5	4.9	4.5	4.3	4.9	4.2	4.5	4.2	3.9
Dépenses ¹	25.1	19.7	17.6	16.8	18.0	17.3	18.0	17.7	17.9
Dépenses primaires courantes	13.5	12.0	11.3	10.5	11.4	10.8	10.7	10.6	10.3
Traitements et salaires	5.8	5.7	5.7	5.5	5.7	5.5	5.4	5.3	5.2
Transferts et subventions	3.9	2.8	3.0	2.6	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8
Biens et services	3.8	3.5	2.7	2.4	2.6	2.4	2.4	2.4	2.3
Intérêts	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8
Extérieurs	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.7
Dépenses en capital	11.3	7.4	5.9	5.8	6.1	5.8	6.4	6.3	6.8
Financées sur ressources intérieures	2.3	1.9	0.9	1.0	0.7	1.0	1.2	1.6	2.0
Financées sur ressources extérieures	9.1	5.5	5.0	4.8	5.3	4.8	5.2	4.7	4.8
Solde global									
Hors dons	-16.0	-10.9	-9.9	-8.9	-9.7	-8.3	-8.2	-7.1	-6.9
Dont: solde primaire intérieur ²	-6.6	-5.1	-4.5	-3.6	-3.8	-2.8	-2.2	-1.6	-1.4
Dons compris	-3.4	-6.0	-5.3	-3.0	-3.3	-3.1	-1.7	0.2	0.1
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-1.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-1.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.1	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.5	-6.9	-5.8	-3.0	-3.3	-3.1	-1.7	0.2	0.1
Financements identifiés	4.5	6.9	5.8	3.0	3.3	3.1	1.7	-0.2	-0.1
Extérieurs, net	1.4	0.4	0.0	0.2	0.0	0.2	0.2	0.8	1.9
Prêts-projet	1.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.4	0.9
Prêts-programme ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	1.4
Amortissement	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Financement exceptionnel	0.1	0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Intérieurs, net	3.2	6.5	5.8	2.8	3.3	2.9	1.4	-1.0	-2.0
Système bancaire	2.8	6.1	5.5	2.8	3.2	2.9	1.4	-1.0	-2.0
BEAC	3.0	4.3	3.5	0.5	-0.2	0.0	0.0	0.1	-1.6
Emprunts	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Utilisation d' allocation DTS	0.0	2.4	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	2.0	1.0	-0.1	0.7	-0.1	0.1	0.1	0.1	-1.6
Retraits de dépôts	1.2	0.8	0.3	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.2	0.1
Banques commerciales	-0.2	1.9	2.1	2.3	3.4	2.9	1.4	-1.1	-0.4
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dépenses primaires	15.7	13.9	12.2	11.5	12.1	11.8	12.0	12.2	12.3
Dettes publiques totales	44.4	48.6	54.2	50.5	52.9	53.3	52.5	48.7	45.9
Dettes publiques intérieures ⁵	9.4	13.2	18.2	18.4	20.3	22.0	22.2	19.6	18.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer à compter de 2024.

⁴ Allègement du service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics

Tableau 3. République Centrafricaine : Situation monétaire, 2020–2027
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023					2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Q1 Proj.	Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 Proj.	Q4 ECF Request	Projections			
	(Milliards de FCFA, fin de période)											
Avoirs extérieurs nets	88.7	72.0	-19.4	-26.1	-34.1	-42.8	-43.5	-65.0	-86.2	-96.6	-90.9	-26.4
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	49.2	-11.1	20.2	-114.0	-123.7	-134.1	-136.5	-159.0	-184.8	-200.4	-201.3	-143.6
Avoirs extérieurs	242.5	291.9	200.0	191.6	181.9	171.5	167.1	158.8	121.1	107.8	107.9	132.2
Passifs extérieurs	193.3	303.0	305.5	305.5	305.5	305.5	303.5	317.8	305.9	308.1	309.2	275.8
Allocation DTS	41.4	130.0	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	130.8
Utilisation des ressources du FMI	150.2	170.6	168.8	168.8	168.8	168.8	166.8	181.1	169.2	171.4	172.5	139.1
Autres passifs extérieurs	1.7	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Banques commerciales	39.5	83.0	86.1	87.8	89.5	91.3	93.0	94.0	98.6	103.8	110.4	117.2
Avoirs intérieurs nets	327.7	405.1	508.3	522.6	538.9	550.5	550.2	571.4	607.8	641.7	653.1	624.3
Crédit intérieur	436.5	522.9	605.2	597.7	629.6	653.7	679.8	669.2	745.3	782.5	762.8	730.8
Crédit au secteur public	260.7	351.0	435.7	430.9	465.0	474.8	488.2	482.3	539.5	566.1	546.0	503.7
Crédits à l'administration centrale (net)	260.7	351.0	435.7	430.9	465.0	474.8	488.2	482.3	539.5	566.1	546.0	503.7
BEAC	252.9	313.5	366.5	364.5	361.9	362.9	362.6	375.0	363.1	363.7	365.7	331.9
Prêts	114.7	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	112.8	110.7	108.5
Utilisation d' allocation DTS	0.0	35.0	85.5	85.5	85.5	85.5	86.1	85.5	86.1	86.1	86.1	86.1
Credits du FMI (net)	150.2	170.6	168.8	168.8	168.8	168.8	166.8	181.1	169.2	171.4	172.5	139.1
Dépôts	-12.0	-7.1	-2.8	-4.8	-7.4	-6.4	-5.3	-6.6	-7.2	-6.7	-3.6	-1.8
Banques commerciales	7.8	37.5	69.2	66.4	103.1	111.9	125.6	107.4	176.4	202.4	180.3	171.8
Crédit à d'autres entités publiques (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	175.8	171.9	169.5	166.8	164.6	178.9	191.7	186.9	205.8	216.4	216.8	227.1
Entreprises publiques	8.5	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
Secteur privé	167.3	160.1	157.7	155.0	152.7	167.0	179.8	175.1	194.0	204.5	205.0	215.3
Autres postes (net)	-108.8	-117.9	-96.9	-75.1	-90.7	-103.2	-129.6	-97.8	-137.5	-140.7	-109.7	-106.4
Monnaie et quasi-monnaie	416.4	477.1	488.9	496.5	504.8	507.7	506.7	506.4	521.6	545.2	562.2	597.9
Monnaie	210.5	239.1	254.8	258.8	257.0	262.1	266.1	263.0	272.3	296.6	301.4	314.1
Dépôts	205.9	238.0	234.1	237.7	247.8	245.6	240.7	243.4	249.3	248.5	260.8	283.9
Dépôts à vue	137.9	163.3	158.8	160.9	169.5	165.8	159.3	161.2	163.1	175.6	176.8	187.7
Dépôts à terme et d'épargne	67.9	74.7	75.3	76.8	78.3	79.8	81.3	82.2	86.3	72.9	84.0	96.2
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)											
Avoirs extérieurs nets	-0.9	-18.9	-126.9	35.0	76.2	121.1	124.8	185.8	98.0	12.1	-5.9	-70.9
Avoirs intérieurs nets	15.4	23.6	25.5	2.8	6.0	8.3	8.3	11.7	10.5	5.6	1.8	-4.4
Base monétaire	20.7	2.5	6.8	19.8	18.6	18.0	7.9	9.1	6.1	5.3	6.3	6.2
Crédit à l'économie	8.5	-2.2	-1.4	-1.6	-2.9	5.5	13.0	8.0	7.4	5.1	0.2	4.7
Entreprises publiques	93.8	39.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	6.1	-4.3	-1.5	-1.7	-3.1	5.9	14.0	8.6	7.9	5.4	0.2	5.0
<i>Pour mémoire :</i>												
AIN de la banque centrale (en milliards de FCFA)	225.5	292.6	406.2	426.6	442.3	455.7	461.1	487.4	529.2	562.9	586.8	553.0
Base monétaire (en milliards de FCFA)	274.7	281.5	300.7	312.7	318.6	321.6	324.6	328.3	344.4	362.5	385.5	409.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	1372.7	1432.0	1529.8	1651.1	1671	1751.9	1844.0	1960.9	2082.2
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)												
Fin de période	3.3	3.0	3.1	3.3	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

Tableau 4a. République Centrafricaine : Balance des paiements, 2020–2027
(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections			
	(Milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-112.1	-158.7	-195.1	-144.7	-142.3	-145.9	-126.5	-106.2	-92.9
Solde des biens	-226.3	-221.9	-257.1	-245.1	-236.1	-235.5	-243.6	-261.4	-255.4
Exportations, f.à.b.	82.7	91.4	104.9	120.4	120.2	131.3	149.3	166.6	198.1
dont: diamants	3.8	6.9	9.6	13.8	13.8	19.7	26.0	31.4	35.9
dont: produits du bois	50.6	48.3	47.8	54.6	54.6	56.6	63.9	69.7	91.6
Importations, f.à.b.	-309.0	-313.3	-362.0	-365.6	-356.3	-366.8	-392.9	-427.9	-453.6
dont : produits pétroliers	-66.3	-88.0	-107.3	-89.8	-84.5	-85.8	-86.7	-88.4	-92.0
Services (net)	-39.3	-39.2	-49.0	-46.5	-47.8	-59.0	-59.7	-53.0	-58.6
Crédit	108.9	104.7	105.2	118.1	116.7	116.7	138.9	150.0	158.6
Débit	-148.2	-143.9	-154.2	-164.6	-164.6	-175.7	-198.7	-203.1	-217.2
Revenus (nets)	-1.6	-1.2	-1.9	-4.5	-6.8	-7.5	-5.8	-5.8	-5.8
Crédit	13.1	13.2	13.3	13.5	13.4	13.6	14.2	14.7	15.2
Débit	-14.7	-14.4	-15.2	-18.0	-20.1	-21.0	-19.9	-20.4	-21.0
Transferts (nets)	155.1	103.6	113.0	151.3	148.3	156.1	182.6	213.9	227.0
Privés	62.0	76.8	82.3	90.9	91.0	103.7	109.2	114.9	120.8
Officiels	93.1	26.9	30.7	60.5	57.3	52.4	73.4	99.1	106.2
dont: Programme	70.1	0.0	0.0	26.5	24.0	17.1	36.6	60.0	65.0
Compte de capital	102.8	69.8	69.2	72.5	81.0	73.2	83.4	82.5	81.8
Dons-projet	102.8	69.8	69.2	72.5	81.0	73.2	83.4	82.5	81.8
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	-2.5	89.7	6.2	23.2	19.0	19.4	20.9	29.5	64.3
Investissements directs	1.0	3.0	15.0	23.5	23.5	24.5	25.5	28.0	33.9
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	-3.5	86.7	-8.8	-0.3	-4.5	-5.1	-4.6	1.5	30.4
Secteur public (net)	16.5	91.7	1.2	4.7	0.5	-0.1	0.4	11.5	35.4
Décaissement au titre de projets	21.9	8.8	7.5	7.5	7.0	10.0	11.8	8.6	17.7
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-5.4	-5.6	-6.3	-2.8	-6.5	-10.1	-11.4	-12.1	-12.3
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	-20.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0	-5.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-11.8	0.8	-119.6	-49.0	-42.3	-53.2	-22.1	5.8	53.2
Financements identifiés	11.7	-89.3	119.6	49.0	42.3	53.2	22.1	-6.6	-53.2
Crédit net du FMI	27.0	14.2	-1.7	12.3	10.5	8.4	9.1	-5.2	-28.5
Achat de crédits au FMI	-31.8	-18.8	0.0	-23.5	-24.5	-29.0	-35.5	-24.4	0.0
Rachats au FMI	4.9	4.6	1.7	11.2	14.1	20.6	26.3	29.6	28.5
Autres réserves (- = augmentation)	-22.0	-109.3	119.8	37.8	33.0	45.9	13.4	-0.2	-24.3
Financement exceptionnel	6.7	5.7	1.5	0.0	-1.1	-1.1	-0.4	-1.2	-0.4
Rééchelonnement de la dette	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	4.7	3.5	2.2	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-16.2	1.8	-8.4	12.4	14.7	7.9	6.1	2.1	12.3
Prix unitaire des exportations	-19.6	16.7	11.9	5.3	5.1	3.8	4.4	5.8	9.3
Prix unitaire des importations	-4.1	14.6	22.2	-6.3	-8.3	-3.9	-1.6	3.6	-2.7
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-8.2	-11.1	-12.8	-8.7	-8.6	-8.3	-6.9	-5.4	-4.5
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	7.5	4.9	4.5	4.3	4.9	4.2	4.5	4.2	3.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	1373	1432	1530	1671	1651	1752	1844	1961	2082

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Allègement du service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

Tableau 4b. République Centrafricaine : Balance des paiements, 2020–2027
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections				
	(Pourcentage du PIB)									
Compte des transactions courantes	-8.2	-11.1	-12.8	-8.7	-8.6	-8.3	-6.9	-5.4	-4.5	
Solde des biens	-16.5	-15.5	-16.8	-14.7	-14.3	-13.4	-13.2	-13.3	-12.3	
Exportations, f.à.b.	6.0	6.4	6.9	7.2	7.3	7.5	8.1	8.5	9.5	
dont: diamants	0.3	0.5	0.6	0.8	0.8	1.1	1.4	1.6	1.7	
dont: produits du bois	3.7	3.4	3.1	3.3	3.3	3.2	3.5	3.6	4.4	
Importations, f.à.b.	-22.5	-21.9	-23.7	-21.9	-21.6	-20.9	-21.3	-21.8	-21.8	
dont : produits pétroliers	-4.8	-6.1	-7.0	-5.4	-5.1	-4.9	-4.7	-4.5	-4.4	
Services (net)	-2.9	-2.7	-3.2	-2.8	-2.9	-3.4	-3.2	-2.7	-2.8	
Crédit	7.9	7.3	6.9	7.1	7.1	6.7	7.5	7.7	7.6	
Débit	-10.8	-10.1	-10.1	-9.8	-10.0	-10.0	-10.8	-10.4	-10.4	
Revenus (nets)	-0.1	-0.1	-0.1	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	
Crédit	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	
Débit	-1.1	-1.0	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	
Transferts (nets)	11.3	7.2	7.4	9.1	9.0	8.9	9.9	10.9	10.9	
Privés	4.5	5.4	5.4	5.4	5.5	5.9	5.9	5.9	5.8	
Officiels	6.8	1.9	2.0	3.6	3.5	3.0	4.0	5.1	5.1	
dont: Programme	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.0	2.0	3.1	3.1	
Compte de capital	7.5	4.9	4.5	4.3	4.9	4.2	4.5	4.2	3.9	
Dons-projets	7.5	4.9	4.5	4.3	4.9	4.2	4.5	4.2	3.9	
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Compte d'opérations financières	-0.2	6.3	0.4	1.4	1.2	1.1	1.1	1.5	3.1	
Investissement direct	0.1	0.2	1.0	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.6	
Investissement de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres investissements	-0.3	6.1	-0.6	0.0	-0.3	-0.3	-0.2	0.1	1.5	
Secteur public (net)	1.2	6.4	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.6	1.7	
Décaissement au titre de projets	1.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.4	0.9	
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	1.4	
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.4	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	
Autres flux à court terme	-1.5	-0.3	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.5	-0.2	
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	-0.9	0.1	-7.8	-2.9	-2.6	-3.0	-1.2	0.3	2.6	
Financements identifiés	0.9	-6.2	7.8	2.9	2.6	3.0	1.2	-0.3	-2.6	
Crédit net au FMI	2.0	1.0	-0.1	0.7	0.6	0.5	0.5	-0.3	-1.4	
Achat de crédits au FMI	-2.3	-1.3	0.0	-1.4	-1.5	-1.7	-1.9	-1.2	0.0	
Rachats au FMI	0.4	0.3	0.1	0.7	0.9	1.2	1.4	1.5	1.4	
Autres réserves (- = augmentation)	-1.6	-7.6	7.8	2.3	2.0	2.6	0.7	0.0	-1.2	
Financement exceptionnel	0.5	0.4	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	
Rééchelonnement de la dette	0.1	0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-16.2	1.8	-8.4	12.4	14.7	7.9	6.1	2.1	12.3	
Prix unitaire des exportations	-1.4	1.2	0.8	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.4	
Prix unitaire des importations	-0.3	1.0	1.5	-0.4	-0.5	-0.2	-0.1	0.2	-0.1	
PIB nominal (milliards de FCFA)	1373	1432	1530	1671	1651	1752	1844	1961	2082	

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Allègement du service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

Tableau 5. République Centrafricaine : Besoins de financement extérieur, 2020–2027
(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	ECF Request	Proj.	Projections			
1. Besoins de financement totaux	214.5	278.2	83.3	147.5	153.9	147.7	187.5	208.1	223.0
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	182.2	158.7	195.1	171.3	166.3	163.0	163.1	166.2	157.9
Amortissement de la dette	5.4	5.6	6.3	2.8	6.5	10.1	11.4	12.1	12.3
Remboursement au FMI	4.9	4.6	1.7	11.2	14.1	20.6	26.3	29.6	28.5
Variations des autres réserves	22.0	109.3	-119.8	-37.8	-33.0	-45.9	-13.4	0.2	24.3
2. Financement disponible total	105.7	165.1	81.7	98.5	106.5	102.7	115.8	109.1	128.4
Transferts de capitaux	102.8	69.8	69.2	72.5	81.0	73.2	83.4	82.5	81.8
Investissement direct étranger (net)	1.0	3.0	15.0	23.5	23.5	24.5	25.5	28.0	33.9
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	21.9	8.8	7.5	7.5	7.0	10.0	11.8	8.6	17.7
Secteur public	21.9	8.8	7.5	7.5	7.0	10.0	11.8	8.6	17.7
Allocation DTS	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres entrées nettes de capitaux	-20.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0	-5.0
3. Écart de financement	108.8	113.1	1.5	48.9	47.4	45.0	71.7	99.0	94.6
4. Sources de financement attendues	70.1	0.0	0.0	26.5	24.0	17.1	36.6	75.0	95.0
dont : Appui budgétaire (dons)	70.1	0.0	0.0	26.5	24.0	17.1	36.6	60.0	65.0
dont : Appui budgétaire (prêts) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
5. Besoin de financement résiduel	38.6	113.1	1.5	22.4	23.4	27.9	35.1	24.0	-0.4
Financement FMI FEC ²	9.6	18.8	0.0	23.5	24.5	29.0	35.5	24.4	0.0
FCR	22.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds fiduciaire ARC ³	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
G20 DSSI ⁴	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Source : prévisions des services du FMI.

¹ De bonnes perspectives existent quant au financement de la Banque Mondiale pour le restant de la période du programme à condition que la RCA fasse preuve de résultats satisfaisants dans le cadre des opérations du FMI et de la Banque Mondiale, que les réformes progressent et que le pays rassure sur les craintes de voir les ressources budgétaires utilisées à des fins de sécurité, ce qui a conduit à la suspension des appuis budgétaires.

² Prêts d'appui budgétaire à déterminer.

³ Allègement du service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre de CCRT.

⁴ Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus de mai à décembre 2021 sont reportés à 2022-28.

Tableau 6. République Centrafricaine: Indicateurs de solidité financière, 2015–2022
(en pourcentage)

Concept	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risques	38.7	32.0	34.3	28.5	30.3	23.9	21.0	23.5
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	18.1	16.1	17.7	15.1	15.9	13.8	13.9	13.2
Qualité des actifs								
Créances improductives/total des prêts	31.3	26.2	25.1	17.6	16.1	17.5	13.9	12.4
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	40.1	24.2	8.2	6.2	14.6	12.9	10.7	12.8
Bénéfices et rentabilité								
Résultat net / moyenne des actifs (rendement de l'actif)	-1.1	0.2	0.7	1.7	1.7	0.0	0.6	1.1
Résultat net / moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	-6.4	0.3	3.0	6.9	7.6	0.1	4.3	8.2
Charges hors intérêts/revenu brut	77.8	81.3	85.2	90.5	78.9	71.5	82.2
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	40.0	31.9	30.7	29.9	26.3	32.2	26.9	26.4
Actifs liquides/passifs à court terme	276.1	219.6	227.4	198.6	165.8	202.0	162.2	151.8

Sources : autorités centrafricaines ; BEAC.

Tableau 7. République Centrafricaine: Proposition de montant et de calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

(y compris le rééchelonnement)

Conditions de décaissement	Date	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	% de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme	28 avril 2023	11,30 Mio DTS	10,14
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	30 octobre 2023	19,17 Mio DTS	17,21
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	30 avril 2024	17,15 Mio DTS	15,40
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	30 octobre 2024	19,15 Mio DTS	17,19
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	30 avril 2025	22,62 Mio DTS	20,31
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	30 octobre 2025	21,74 Mio DTS	19,51
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	30 avril 2026	30,55 Mio DTS	27,42
Total		141,68 Mio DTS	127,18

Note : La quote-part de la RCA se monte à 111,4 millions de DTS.

Tableau 8. République Centrafricaine : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023–24

(milliards de francs CFA; cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	Fin mars 2023			Fin juin 2023				Fin septembre 2023	Fin décembre 2023		Fin mars 2024	Fin juin 2024	Fin septembre 2024	Fin déc. 2024
	OI	Effectif	État d'avanc.	CR	Objectif ajusté ⁶	Effectif	État d'avanc.	OI	CR (actuel)	CR (proposé)	OI	CR	OI	CR
Critères de réalisation quantitatifs														
Financement intérieur net des administrations publiques (plafond, flux cumulés pour l'année)	19,0	16,8	Atteint	11,0	29,0	37,2	Non atteint	28,0	37,0	57,0	18,0	30,0	40,0	55,0
Recettes intérieures (plancher, cumul pour l'année) ¹	30,0	30,2	Atteint	62,0	--	67,4	Atteint	96,0	130,0	130,0	34,0	75,0	115,0	155,0
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-12,0	-11,0	Atteint	-24,0	--	-26,5	Non atteint	-35,0	-64,0	-64,0	-13,0	-22,0	-33,0	-50,0
Critères de réalisation continus														
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (plafond, cumul à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Décaissement au titre de la dette extérieure non concessionnelle (plafond, cumul à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État (plafond, cumul au cours de l'année) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs														
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	2,5	1,1	Non atteint	8,0	--	4,5	Non atteint	17,0	22,0	22,0	4,0	8,0	17,0	22,0
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, cumul au cours de l'année)	1,5	1,6	Non atteint	2,5	--	6,6	Non atteint	4,0	5,0	5,0	2,0	5,0	7,0	8,0
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, cumul au cours de l'année)	20,0	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Postes pour mémoire :														
Aide budgétaire	0,0	0,0		18,0	--	0,0		18,0	26,6	24,0	0,0	6,3	11,1	17,1
Recettes de privatisation	0,0	1,9		0,0	--	1,9		0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures, qui excluent dons extérieurs et recettes issues de désinvestissements.² Le solde primaire intérieur est la différence entre les recettes intérieures publiques et les dépenses totales publiques, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.³ Un suivi de ces objectifs sera assuré en continu.⁴ Contractée ou garantie par l'État.⁵ Les dépenses sociales sont les dépenses non salariales de l'État financées sur ressources intérieures en faveur de l'éducation primaire et secondaire, de la santé, de l'action sociale, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et du développement rural.⁶ Le plafond sur le financement intérieur net de l'État à fin juin 2023 a été corrigé à la hausse pour tenir compte du retard dans l'appui budgétaire de la Banque Mondiale initialement prévu pour le deuxième trimestre 2023.

Tableau 9. République Centrafricaine : Actions préalables et repères structurels

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS) potentiels	Calendrier	Statut
Action Préalable	Solliciter de la BEAC, la transmission d'un avis écrit sur le degré de conformité de la Loi No 23-010 Régissant la Tokénisation des Ressources Naturelles et Foncières en RCA avec les loi et règlements de la CEMAC tout particulièrement en ce qui concerne i) l'utilisation du Sango coin et du Bitcoin comme instrument de paiement unique pour les transactions relatives aux actifs tokenizes a travers de la plateforme Sango (Article 18) et ii) le rapatriement des benefices (Article 8).	5 jours avant la date du conseil (Octobre 2023)	Nouveau et atteint
Améliorer la collecte des revenus domestiques	Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGID, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements.	RS première revue (Octobre 2023)	En cours
	Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en : (i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition* et quasi-taxes** définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et (ii) signant l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants	RS première revue (Octobre 2023)	Atteint
	Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers	RS deuxième revue (Avril 2024)	En cours
	Opérationnalisation du module de croisement des données du nouveau système informatique de la DGID et interconnection avec le système informatique des douanes (Sydonia World)	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance	Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique conformément aux recommandations du FMI.	RS première revue (Octobre 2023)	Atteint
	Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, en accord avec les recommandations du FMI	RS deuxième revue (Avril 2024)	En cours
	Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans la structure de prix du carburant.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Adopter un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau	

Tableau 10. République Centrafricaine : Programme d'emprunts extérieurs

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de la nouvelle dette, millions \$ 1/	Valeur actuelle de la nouvelle dette, millions \$ 1/
Sources de financement par l'emprunt	11,7	7,0
Dettes concessionnelles, dont 2/	11,7	7,0
Dettes multilatérales	3,3	2,7
Dettes bilatérales	8,3	4,3
Dettes non concessionnelles, dont 2/	0,0	0,0
Dettes semi-concessionnelles 3/		
Dettes commerciales 4/	0,0	0,0
Affectation du financement par l'emprunt	11,7	7,0
Infrastructures		
Financement du budget	11,7	7,0
<i>Postes pour mémoire</i>		
Projections indicatives		
Année 2	16,9	7,7
Année 3	20,1	10,4

1/ Nouvelle dette contractée et garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée au moyen des conditions de chaque prêt individuellement et en appliquant le taux de décote du programme de 5 %.

2/ Dette incluant un élément de don qui dépasse un seuil minimum. Ce minimum est en général de 35 % mais peut être fixé plus haut.

3/ Dette incluant un élément de don positif qui ne satisfait pas l'élément minimum de don.

4/ Dette sans élément de don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la Valeur nominale/ faciale.

Tableau 11. République Centrafricaine : Indicateur de la capacité à rembourser le FMI, 2023–2033

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	19,6	11,0	4,7	2,3	1,1
Commissions et intérêts	5,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	25,1	24,4	27,7	28,3	27,2
Commissions et intérêts	5,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(milliards de FCFA)											
Principal	14,0	20,6	26,4	29,7	28,5	21,1	20,1	19,5	22,1	22,7	21,8
Commissions et intérêts	3,3	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Encours de crédit du FMI											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	172,2	180,6	190,1	184,9	156,3	135,2	115,1	95,6	73,5	50,8	29,1
Pourcentage des recettes de l'État	125,4	114,3	105,6	88,8	68,7	55,0	45,6	35,0	24,8	15,9	8,4
Pourcentage des exportations de biens et services	72,7	72,8	66,0	58,4	43,8	35,3	28,0	22,0	15,4	10,1	5,6
Pourcentage du service de la dette	405,2	390,0	340,9	389,1	271,9	282,7	263,9	227,7	163,8	97,9	52,3
Pourcentage du PIB	10,4	10,3	10,3	9,4	7,5	6,1	4,9	3,9	2,8	1,8	1,0
Pourcentage de la quote-part	193,5	203,0	213,2	207,4	175,4	151,7	129,2	107,3	82,4	57,0	32,6
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	30,5	36,3	44,4	30,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	23,0	32,3	39,4	43,6	42,1	32,9	31,6	30,9	34,2	34,8	33,7
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1651,1	1751,9	1844,0	1960,9	2082,2	2205,3	2333,0	2468,0	2610,6	2761,6	2921,4
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	236,9	248,0	288,3	316,6	356,7	383,2	410,8	433,9	476,2	500,9	516,6
Recettes publiques (milliards de FCFA)	137,4	158,0	180,1	208,3	227,5	245,7	252,4	273,0	296,9	318,9	344,9
Service de la dette (milliards de FCFA)	42,5	46,3	55,8	47,5	57,5	47,8	43,6	42,0	44,9	51,9	55,5
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4

Source : projections des services du FMI.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques ¹

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Risques conjoncturels				
Intensification de conflits régionaux. L'escalade de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en découlent perturbent les échanges commerciaux (énergie, alimentation, tourisme par exemple, ou encore composants essentiels de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds des travailleurs migrants, les IDE et les flux financiers, les systèmes de paiement et entraînent des afflux de réfugiés.	Élevée	Court terme	Élevée Les perturbations des chaînes d'approvisionnement entraînent une hausse des prix des importations essentielles, telles que le carburant et le blé.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour éviter les attentes de subventions et pour préserver les recettes fondamentales. • Instaurer des mesures ciblées pour atténuer l'incidence du choc, en étouffant les dispositifs de protection sociale par exemple. • Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires, notamment le PAM.
Mécontentement social. L'inflation élevée, la baisse du revenu réel, et les retombées des crises étrangères (notamment les migrations) aggravent les inégalités, déclenchent des troubles sociaux et donnent lieu à des pressions financières et à des politiques populistes préjudiciables. Tout cela exacerbe les déséquilibres, ralentit la croissance et entraîne une réévaluation des prix sur le marché.	Élevée		Élevée La hausse du coût de la vie provoquée par la hausse de l'inflation et la perturbation des chaînes d'approvisionnement pourrait être à l'origine d'un regain de tension et de troubles sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la coopération avec les organisations internationales pour soutenir les programmes sociaux. Il convient également de prêter attention à l'évolution du ressenti social et d'apporter des solutions pour apaiser les tensions.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence. La probabilité relative est l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se matérialiser simultanément. Les chocs et scénarios conjoncturels mettent en évidence des risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement prononcés à plus long terme. La présente matrice d'évaluation des risques mondiaux (G-Ram) est la plus récente, datée de juillet 2023.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
<p>Ralentissement soudain ou récession de l'économie mondiale. Les facteurs de risque mondiaux et idiosyncrasiques se combinent pour provoquer un ralentissement prononcé et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans un certain nombre de pays, des retombées négatives par le biais des canaux commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés provoquant des arrêts soudains dans les pays émergents et les pays en développement.</p>	Moyenne		<p>Moyenne Un ralentissement mondial pourrait entraîner une baisse de la demande, un tarissement des envois de fonds des travailleurs émigrés et une diminution des flux financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les réformes dans le secteur des carburants et accroître les recettes pour permettre des investissements dans les domaines prioritaires. Tirer parti du marché régional pour accroître les échanges et les investissements.
<p>Fluctuations des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (en raison de conflits, d'incertitudes et de restrictions à l'exportation, par exemple) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.</p>	Moyenne	Court terme	<p>Élevée Une hausse des prix de l'énergie continuerait d'aggraver l'inflation et d'accentuer les pressions sur le budget, compte tenu des prix fixes à la pompe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour éviter les attentes de subventions et pour préserver les recettes fondamentales. • Instaurer des mesures ciblées pour atténuer l'incidence du choc, en étoffant les dispositifs de protection sociale par exemple. • Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires, notamment le PAM.
<p>Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte de forte incertitude économique et de fragilité du secteur financier, les principales banques centrales interrompent le resserrement de leur politique monétaire ou l'assouplissent prématurément, ce qui a pour effet de désancrer les attentes en matière d'inflation, de déclencher une spirale prix-salaires et de provoquer des retombées sur les marchés financiers.</p>	Moyenne	Court à moyen terme	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la prudence budgétaire dans le cadre d'un dialogue actif avec les détenteurs d'obligations pour réduire les coûts d'emprunt.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Instabilité financière systémique. De fortes variations des taux d'intérêt réels et des primes de risque, ainsi que la réévaluation des actifs en cas de ralentissement économique et de changement de politique, déclenchent des insolvabilités dans les pays où les banques ou les institutions financières non bancaires sont fragiles, ce qui provoque des perturbations sur les marchés et des retombées transfrontalières négatives.	Moyenne		Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la prudence budgétaire dans le cadre d'un dialogue actif avec les détenteurs d'obligations pour réduire les coûts d'emprunt. Maintenir une communication régulière avec la COBAC pour surveiller attentivement la santé des systèmes bancaires de la RCA et de la CEMAC, et leur capacité à continuer de financer l'État.
Surendettement de l'État. Une réaction en chaîne provoquée par une hausse des taux d'intérêt mondiaux, un ralentissement de la croissance dans les pays avancés ou encore un désordre dans l'endettement d'un certain nombre de pays émergents et de pays en développement se répercutant sur d'autres pays très endettés, entraîne des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque et une perte d'accès au marché.	Moyenne		Moyenne	
Risques structurels				
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. Une extension et une intensification des conflits et un affaiblissement de la coopération internationale accélèrent la reconfiguration des échanges et des IDE, entraînent des ruptures d'approvisionnement, une montée du protectionnisme, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une augmentation du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une baisse de la croissance potentielle.	Élevée	Court à moyen terme	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Dialoguer activement avec les partenaires de développement sur le financement du développement, notamment l'appui budgétaire.
Cybermenaces. Des cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (notamment les écosystèmes de monnaies numériques et de cryptoactifs) ou l'utilisation à mauvais escient des technologies d'intelligence artificielle déclenchent une instabilité financière et économique.	Moyenne		Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Atténuer les risques liés à tous les projets de cryptoactifs de la RCA, en collaboration avec les autorités monétaires et réglementaires de la CEMAC.

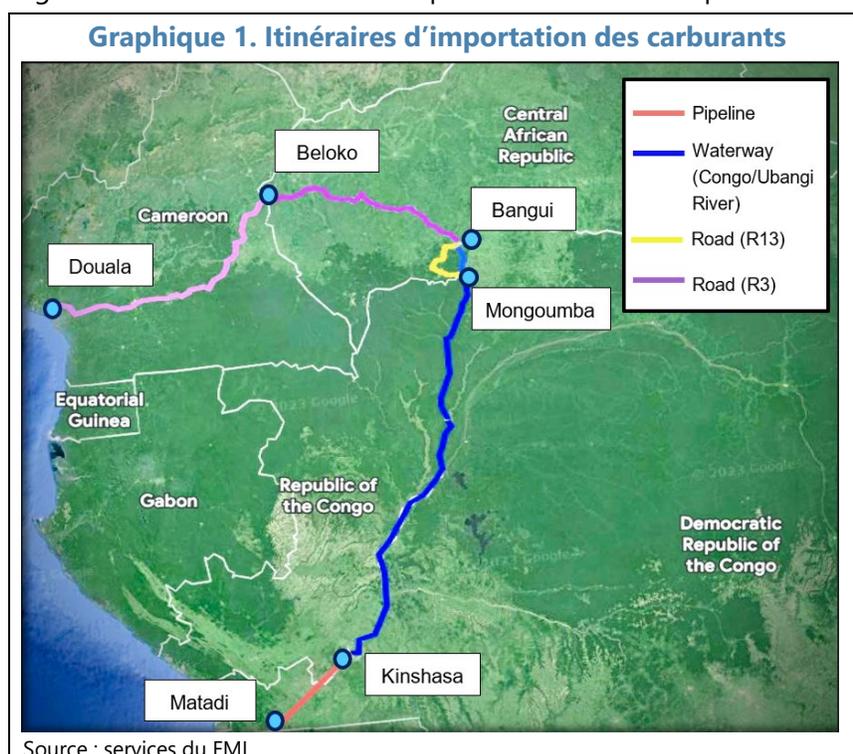
Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Événements climatiques extrêmes. Des phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes en vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des ruptures d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière.	Élevée		Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir le dialogue avec les partenaires de développement pour renforcer les infrastructures de la RCA contre les chocs climatiques et favoriser la diversification de l'économie.
Transition énergétique désordonnée. Une transition désordonnée vers le zéro émission nette (en raison de pénuries de métaux essentiels, par exemple) et l'incertitude de la politique climatique entraînent des ruptures d'approvisionnement, une immobilisation d'actifs, une volatilité du marché, ainsi qu'un ralentissement des investissements et de la croissance.	Moyenne		Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de faire preuve de prudence budgétaire pour permettre aux autorités de réagir rapidement en cas d'événements climatiques.
Risques régionaux et intérieurs				
Accroissement de l'insécurité et de l'instabilité politique	Élevée		Élevée Des facteurs politiques internes et externes pourraient occasionner une escalade de l'insécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le dialogue avec les parties prenantes concernées. • Préparer un plan d'urgence budgétaire.
Ralentissement de la dynamique des réformes budgétaires et structurelles (en raison de mécontentement social, instabilité politique ou contraintes de capacité)			Moyenne à Élevée Les retards dans les réformes en matière de recettes et de gestion des finances publiques pourraient retarder le rééquilibrage budgétaire, accroître la dette et réduire les financements extérieurs ou dons.	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les réformes structurelles et continuer d'assurer une gestion prudente des finances publiques. Mettre en place des programmes sociaux pour remédier aux effets négatifs éventuels sur les groupes les plus vulnérables.
Promulgation de la loi relative à la tokenisation des ressources naturelles de la RCA	Moyenne	Court à moyen terme	Élevée Si cette loi n'est pas assortie de bonnes sauvegardes, elle pourrait limiter la capacité à remédier aux problèmes de financement de la balance des paiements.	<ul style="list-style-type: none"> • Isoler les activités liées aux cryptomonnaies du reste de l'activité économique. • Renforcer les contrôles de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour vérifier chacun des investisseurs de la plateforme SANGO.

Annexe II. Évolution du marché des carburants

Malgré les grandes transformations structurelles survenues sur le marché des carburants au cours de l'année écoulée, le facteur géographique continue de restreindre la disponibilité, le volume et les prix des produits pétroliers en République Centrafricaine. Le mode d'importation le plus efficace et le plus rentable reste le fleuve Ubangi, qui n'est toutefois navigable que de juillet à décembre en raison de la pluviométrie. L'alternative par la route depuis le Cameroun n'est pas rentable en raison de la capacité des camions et est exposée à des risques sécuritaires. La présente annexe fait le point sur les récentes transformations et réformes du marché des carburants.

1. Fournisseurs. Le premier distributeur de carburants en RCA, Total Energies, a été acheté par Tamoil (Transafrika Market oil). Cette acquisition s'est faite dans un contexte de nombreux problèmes pour assurer les financements et négocier les accords sur les produits. Elle s'est également traduite par une baisse considérable des importations durant la saison de transport fluvial en cours : 6 000 m³ seulement importés par Total pendant cette saison, beaucoup moins que les 54 000 m³ importés en 2021. En outre, au cours des deux premiers mois de la saison, les importations ont été assurées à 66 % (16 792 m³) par TRISTAR, distributeur qui fournit essentiellement la MINUSCA. D'autres importateurs ont essentiellement eu recours à la route malgré les coûts d'importation plus élevés. Au total, 15 263 m³ de carburants ont été importés du Cameroun en juillet et août.

2. Transporteurs. La gestion du transport fluvial, auparavant assurée par la SOCATRAF, filiale de Bolloré Africa Logistics, a été transférée au groupe Mercure Logistics en février 2023. Cette transition a retardé la signature des contrats avec les importateurs et les deux premiers convois, sur sept, ont été assurés par l'entreprise congolaise SEP-Congo. À compter d'août 2023, le groupe Mercure a transporté 11 000 m³ de carburants pour le compte de TRISTAR et Total. Les contrats avec d'autres importateurs sont sur le point d'être signés. L'ensemble de la flotte de transport de la RCA, d'une capacité de 13 000 m³, est à Kinshasa, prête à transporter les produits.



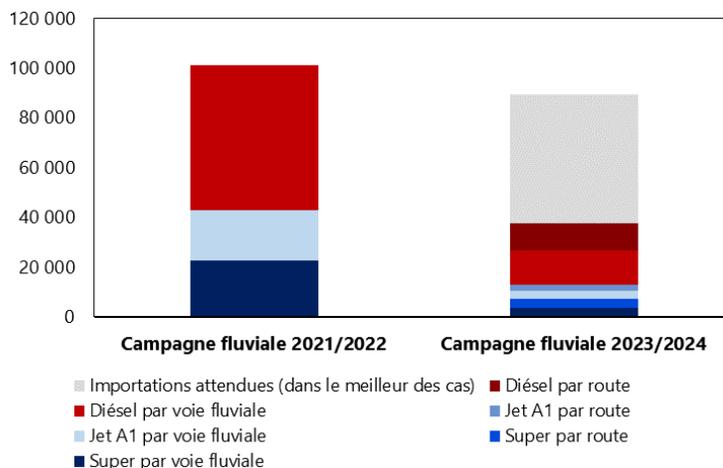
3. Stockage. Malgré la construction en cours d'un nouveau réservoir de 5 500 m³ à la SOCASP, les capacités de stockage

restent insuffisantes. Les autorités prévoient d'accroître ces capacités moyennant : i) la construction d'installations de stockage autour de Mongoumba, pour pouvoir allonger la saison du transport fluvial de 6 à 10 mois ; et ii) l'extension des capacités de stockage sur tout le territoire en commençant par la région centre-Est, pour améliorer la couverture du marché formel au-delà de Bangui. La Banque Mondiale a approuvé un projet de 830 millions de dollars sur cinq ans, axé sur le renforcement

de l'efficacité des transports et des échanges commerciaux le long des voies fluviales et des axes routiers reliant la République Centrafricaine et la République du Congo. La BAD finance actuellement un projet visant à améliorer la navigation fluviale sur l'axe Brazzaville-Bangui le long des fleuves Congo et Ubangi et à moderniser le port de Mongoumba. Ce projet inclut en outre la rénovation de 108 kilomètres de routes entre Bangui et Mbaiki (R13) et la construction de 122 kilomètres de routes entre Mbaiki et Mongoumba.

4. Structure des prix. Depuis juillet, les taxes et les redevances de la structure tarifaire ont été alignées sur les dispositions énoncées dans divers documents juridiques et réglementaires. En outre, plusieurs quasi-taxes ont été regroupées en une seule ligne appelée « redevances d'infrastructure », à l'exception des frais d'extension de la capacité qui ont été maintenus. L'augmentation de cette redevance d'extension de capacité à 12 francs CFA permettrait de financer la construction d'un réservoir de stockage de 5 500 m³ en l'espace d'un an. Les autorités prévoient d'appliquer la nouvelle structure de prix à toutes les importations.

Graphique 2. Importations durant la campagne de transport fluvial



Source : services du FMI à partir de données fournies par la SOCASP.

Annexe III. Sauvegardes relatives au financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires par le FMI

1. Une partie du décaissement du FMI complètera une opération de la Banque Mondiale visant à financer les dépenses budgétaires non discrétionnaires dans les secteurs de prestations de services fondamentaux. Cette opération de la Banque Mondiale permettra de financer les salaires des agents de la fonction publique assurant la prestation de services fondamentaux à la population, notamment les agents de santé et les enseignants. Au total, cette opération concernera 7 ministères à vocation sociale. Les décaissements du FMI viendront compléter l'initiative de la Banque Mondiale en ajoutant à la liste des bénéficiaires le ministère des Finances et le ministère de l'Économie, tous deux en première ligne de la mise en œuvre du programme. Les décaissements seront échelonnés à parts égales sur la durée du programme, à l'exception du décaissement au titre de la première revue, qui comportera également le paiement ajourné au moment de l'approbation du programme, de façon à correspondre au début de l'opération de la Banque Mondiale, et à l'exception du décaissement au titre de la deuxième revue. Les montants concernés sont donc de 2,75 millions de DTS pour la première revue, puis d'une moyenne de 1,4 million de DTS pour les revues suivantes. Les autorités Centrafricaines se sont engagées à n'effectuer

	Total des décaissements	Remboursement au FMI	Appui budgétaire
Approbation du programme	11,30	11,55	-
Première revue	19,17	16,42	2,75
Deuxième revue	17,15	15,53	1,62
Troisième revue	19,15	17,77	1,38
Quatrième revue	22,62	21,24	1,38
Cinquième revue	21,74	20,36	1,38
Sixième revue	30,55	29,17	1,38
	141,68	132,04	9,89

des prélèvements du compte séquestre spécial ouvert à la BEAC qu'après le décaissement effectif de la Banque Mondiale attendu dans le cadre de l'opération de financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans les secteurs sociaux prioritaires.

2. Le programme bénéficiera de la crédibilité et du savoir-faire de la Banque Mondiale en matière de gestion de projet et sera assorti de solides sauvegardes. Les décaissements au titre des programmes du FMI et de la Banque Mondiale comporteront les mesures de sauvegardes suivantes :

Avant le premier décaissement

- Audit approfondi du système de paye du secteur public (application GIRAFE) par un vérificateur externe pour détecter les anomalies et déterminer les faiblesses structurelles.

- Correction des anomalies et mise en œuvre de remèdes structurels pour répondre aux constats de l'audit.
- Enquête en personne auprès des fonctionnaires payés par l'application GIRAFE (à Bangui et dans le reste du pays)
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines et de la paye dans le secteur public.

Après le premier décaissement

- Audit financier ex-post des paiements de salaires effectués par les autorités, à réaliser par un vérificateur externe.
- Décaissements ultérieurs calculés au prorata, au cas où le taux de conformité issu de l'audit est inférieur à 95 %.
- Mesures correctives pour répondre aux constats de l'audit externe.
- Contrôles ponctuels à réaliser par l'Inspection générale des finances (IGF), en particulier pour les fonctionnaires en dehors de Bangui.
- Décaissements déposés sur un compte séquestre et débloqués uniquement pour rembourser les autorités après présentation de la documentation détaillée certifiant que les salaires ont bien été versés.

Appendix I. Lettre d'Intention

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International (FMI)
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis d'Amérique

Bangui, le 13 Octobre 2023

Madame la Directrice générale:

1. L'économie centrafricaine est en voie de stabilisation, grâce aux nombreux efforts du gouvernement et l'appui décisif du FMI à travers notre programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). L'approbation du programme FEC est intervenue dans un contexte où notre pays faisait face à de sérieux risques de crise économique et humanitaire, en partie engendrée par la succession de chocs macroéconomiques que nous avons connu au cours des trois dernières années—COVID-19 en 2020, la suspension des appuis budgétaires en 2021 et les retombées de la guerre en Ukraine en 2022/23. Face à cette situation, le gouvernement s'est engagé sur plusieurs fronts de réformes, allant de la collecte des revenus domestiques et l'assainissement des finances publiques, à la restructuration du marché des carburants, en passant par la sécurisation du territoire national. Ces efforts, appuyés par le programme FEC, ont permis d'amorcer un processus de stabilisation de notre économie, même si la situation reste précaire.

2. Des nombreuses avancées tangibles ont été réalisées au cours des six premiers mois de mise en œuvre du programme FEC. Avec l'appui des services du FMI, nous avons, entre autres, (i) augmenté de façon notoire nos revenus domestiques, dépassant les cibles du programme, et fixé des objectifs encore plus ambitieux pour 2024, (ii) amorcé une stabilisation du marché des carburants et adressé les pénuries, même s'il reste de nombreux défis sur ce secteur auxquels nous comptons nous attaquer, (iii) surpassé les ambitions de réformes du programme avec la mise en œuvre de tous les repères structurels attendus pour la première revue, de même qu'une réforme additionnelle sur l'amélioration de notre cadre de bonne gouvernance, initialement attendue pour la seconde revue. Malheureusement, nous avons enregistré un léger dépassement (de 0,15 % du PIB) de notre objectif de déficit primaire à fin juin 2023 en raison des fortes pressions sociales auxquelles nous continuons de faire face. Nous avons pris des mesures préventives, détaillées dans le Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint, pour faire face à tout risque futur de dépassement budgétaire. Nous avons également été contraints de dépasser notre objectif de financement intérieur net, en raison des retards de décaissement des financements extérieurs et de l'évolution de nos perspectives de financement sur le marché régional, ce qui nous a conduit à revoir la composition de notre financement budgétaire. Malgré cela, nous avons l'intention

de maintenir notre objectif de déficit budgétaire jusqu'à la fin décembre 2023, ce qui reste à notre portée.

3. Nous nous engageons à veiller à la conformité des initiatives gouvernementales dans le cadre du projet Sango avec les objectifs du programme FEC et les dispositions communautaires de la CEMAC.

A cet effet, nous avons sollicité de la BEAC une opinion écrite sur la conformité de la Loi No 23-010 Régissant la Tokenisation des Ressources Naturelles et Foncières en RCA avec les dispositions communautaires de la CEMAC, notamment sur la question de l'utilisation exclusive du Sango coin et du bitcoin comme seuls moyens de paiement sur la plateforme Sango (article 18) et sur le rapatriement des bénéficiaires (article 8) (action préalable). En outre, nous prenons l'engagement de (i) renforcer notre cadre national de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), par l'adoption d'un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), et (ii) limiter les risques budgétaires qui pourraient provenir du projet Sango en préparant une analyse détaillée de ces risques, avec précision des engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluation des mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse vont être discutés en Conseil des Ministres. En outre, l'analyse sera conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés (repère structurel).

4. Malgré les évolutions positives de ces six derniers mois, le soutien de la communauté internationale, y compris du FMI, reste essentiel à l'atteinte de nos objectifs.

Nous avons mis en œuvre toutes les conditions préalables au premier décaissement des fonds de la Banque Mondiale destinée au financement des salaires dans les secteurs sociaux, qui surviendra avant la fin octobre 2023 et nous engageons à prendre toutes les dispositions nécessaires au succès de ce programme. Nous avons également reçu des engagements fermes de la part de la Banque Africaine de Développement en vue de la mise en œuvre d'un nouveau programme d'appui budgétaire, pour lequel nous espérons un premier décaissement avant la fin de l'année. En outre, nous comptons poursuivre les discussions avec nos partenaires au développement afin de parvenir au déblocage total des appuis budgétaires. Dans ce contexte, nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire par des actions rapides, fortes, et concrètes.

5. La performance du programme a été mitigée dans un environnement macroéconomique difficile.

Deux des trois critères de réalisation quantitatifs à fin juin ont été manqués par de faibles marges. Alors que l'objectif quantitatif relatif aux dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles pour la fin juin n'a pas été respecté, tous les critères de réalisation continus ont été atteints. Nous avons également accompli des progrès significatifs en matière de réformes structurelles, puisque tous les repères structurels pour la première revue ont été respectés sauf un. Nous continuerons à nous efforcer de progresser dans le cadre du programme afin d'atteindre nos objectifs macroéconomiques.

6. Nous comptons utiliser le financement du FMI selon l'affectation précédemment définie lors de l'approbation du programme : (i) environ 90 % de l'accès proposé seront versés

directement sur le compte DTS de la RCA auprès du Département des DTS pour couvrir les obligations envers le Fonds entre 2023 et 2026, qui sont exceptionnellement lourdes et détournent les ressources budgétaires des besoins sociaux de base; et ii) le restant de l'accès proposé sera versé sur le compte de devises dédié de la BEAC, qui sera utilisé pour réapprovisionner un compte séquestre spécial à la BEAC. Les fonds du compte séquestre seront utilisés pour préserver les services sociaux essentiels, en complément de l'opération d'appui au règlement des salaires de la Banque mondiale. Nous avons mis en place un système robuste de gestion de trésorerie afin de garantir l'utilisation adéquate des ressources.

7. Pour soutenir nos efforts, nous demandons l'achèvement de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit, qui mettra à disposition un montant équivalent à 19,17 millions de DTS (dont 16,42 millions de DTS pour couvrir les obligations envers le Fonds et 2,75 millions de DTS sera utilisé pour réapprovisionner un compte séquestre spécial à la BEAC), et l'achèvement de la revue des assurances de financement. Nous n'effectuerons des prélèvements dans le compte séquestre spécial de la BEAC qu'après le premier décaissement effectif de la Banque mondiale dans le cadre de l'opération visant à financer certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des domaines essentiels de la prestation de services publics. Nous demandons également un rééchelonnement de l'accès afin de mieux aligner les décaissements sur le calendrier des besoins de la balance des paiements qui ont changé depuis l'approbation du programme. Le resserrement de la pression sur les dépenses et les retards dans le soutien au financement externe nous ont fait manquer deux critères de réalisation quantitatifs. Nous demandons des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation quantitatifs de fin juin 2023 sur le déficit primaire et le financement intérieur net sur la base de mesures correctives axées sur (i) des efforts supplémentaires en matière de recettes dans la Loi de Finances rectificative de 2023 (ii) la mise en œuvre sans délai d'un mécanisme de suivi du respect des critères de réalisation quantitatifs sur une base mensuelle avec une supervision directe par le ministre des Finances et du Budget; (iii) un assainissement budgétaire axé sur les recettes de 1 % du PIB à inscrire dans la loi de Finances de 2024 ; et (iv) une stratégie de financement intérieur actualisée. Afin de tenir compte de l'émission substantielle de dette intérieure au cours des huit premiers mois de 2023 qui a contribué à atténuer les pressions sur la liquidité, nous demandons également une augmentation du critère de réalisation quantitatif relatif au financement intérieur net pour la fin décembre 2023 de 37 milliards de FCFA à 57 milliards de FCFA.

8. Nous sommes convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. Toutefois, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement a l'intention de consulter le FMI avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles régissant ces consultations. En outre, nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

9. Nous avons l'intention de publier le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention et les MPEF et PAT ci-joints. Nous autorisons donc les services du FMI à publier

ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura achevé la première revue du programme soutenu par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

/s/

Hervé Ndob

Ministre des Finances et du Budget

/s/

Félix Moloua

Premier Ministre

Pièces jointes :

Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières

Ce Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) décrit les développements macroéconomiques récents en République Centrafricaine (RCA), les perspectives économiques et risques auxquels notre économie fait face, ainsi que les politiques macroéconomiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre dans le cadre du programme de la RCA soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI).

A. Contexte général

1. **L'économie centrafricaine se relève progressivement d'une succession de crises accentuées récemment par la crise des hydrocarbures qui a débuté en avril 2022.** La flambée des cours mondiaux des produits pétroliers, au lendemain de la guerre en Ukraine en 2022/23, a déstabilisé le marché des hydrocarbures et causé des pénuries qui ont tour à tour contribué à un affaissement de l'activité économique domestique, une détérioration des finances de l'Etat, et une poussée inflationniste qui contribue à aggraver la précarité sociale dont souffrent de nombreux centrafricains. Cette crise est survenue dans un contexte déjà difficile après la pandémie du COVID-19 en 2020 et la suspension des appuis budgétaires par les bailleurs de fonds en 2020/21. Près de 2,4 millions de centrafricains (39 % de la population) souffriraient aujourd'hui d'insécurité alimentaire aiguë selon le Cadre Intégré de la sécurité alimentaire.
2. **Les efforts du gouvernement, appuyés par le programme FEC du FMI, ont permis d'amorcer un processus de stabilisation de notre économie.** Le gouvernement a pris des mesures fortes visant à stabiliser les finances publiques, redynamiser l'activité économique, et maintenir les services publics de base. Dans le secteur vital des produits pétroliers, ces mesures concernent l'approvisionnement du pays mais aussi l'ajustement des prix à la pompe (1124). Dans les secteurs sociaux, le gouvernement a assaini la solde afin d'assurer une bonne utilisation des ressources et de garantir les services publics. En matière de bonne gouvernance, l'adoption en mai dernier d'une nouvelle loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées a permis d'améliorer le cadre de gestion des finances publiques. L'adoption du programme FEC a, en outre, contribué à améliorer de façon significative nos perspectives de financement budgétaire, y compris sur le marché régional des titres publics (118).
3. **Des avancées ont été enregistrées sur le plan sécuritaire, même si la situation demeure difficile dans certaines localités.** Nous avons réussi la démobilisation et l'intégration dans nos forces armées nationales de 5 groupes rebelles supplémentaires, de même qu'une extension significative du territoire national sous contrôle de l'Etat, notamment dans la région de Sam-Ouandja, mettant fin à plusieurs décennies de contrôle par des groupes armés rebelles. Nous continuons à repousser les assauts des forces anti-gouvernementales, notamment la Coalition des

Patriotes pour le Changement (CPC), qui, en faveur de circonstances saisonnières favorables, continue néanmoins de sévir de manière sporadique dans certaines localités du pays.

4. L'appui de la communauté internationale reste essentiel pour la réalisation de nos objectifs, y compris pour améliorer les conditions de vie de nos populations. La situation macroéconomique du pays reste précaire, malgré la stabilisation en cours. Nous comptons poursuivre les discussions avec nos partenaires au développement afin de parvenir au déblocage total des appuis budgétaires prévus en 2023 et au-delà. Dans ce contexte, nous ne ménageons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire. Enfin, avec l'appui de notre programme FEC, nous avons l'intention de poursuivre des politiques économiques et réformes structurelles nécessaires pour asseoir durablement une croissance inclusive en République Centrafricaine.

B. Développements macroéconomiques récents

5. Les difficultés persistantes d'approvisionnement en produits pétroliers n'ont pas permis le rebond de croissance économique attendu en 2023. Les projections de croissance au titre de l'année 2023 ont été revues à la baisse de 2,2 % à 1 %. Cette révision s'explique principalement par la persistance de la crise du carburant qui secoue le secteur depuis la mi-2022, à la suite du faible niveau d'approvisionnement lors de la campagne fleuve 2022, et la progression significative du marché informel alimenté par les différentiels de prix importants avec les pays voisins. La pénurie a particulièrement pesé sur la sylviculture, l'industrie manufacturière et le secteur des transports. De plus, une inflation moyenne plus élevée de 6,5 % (vs 6,3 % précédemment) est attendue au titre de l'année 2023.

6. Malgré quelques retards dans la mise en œuvre de certaines mesures, nous avons surpassé notre objectif de revenus domestiques. Plus de 67 milliards de FCFA ont été collectés au titre des revenus budgétaires domestiques à fin-Juin contre un objectif de 62 milliards de FCFA dans le cadre du programme FEC. Cette performance a été réalisée en partie grâce à des rentrées ponctuelles de revenus, notamment la collecte de dettes fiscales antérieures, et ce malgré des retards dans la mise en œuvre de mesures telle que la nouvelle taxe « TIC-TECH » ou des défaillances dans l'application des prix planchers sur les cigarettes. Ces dynamiques suggèrent aussi que les nombreuses réformes en cours au sein de nos administrations fiscales commencent à porter leurs fruits.

7. L'objectif de déficit à la mi-année a été légèrement dépassé, reflétant l'acuité des pressions sociales. Le déficit primaire domestique à fin juin 2023 a atteint 26,5 milliards de FCFA contre un objectif de 24 milliards de FCFA. Ce léger dépassement s'explique par les fortes pressions sociales auxquelles nous continuons de faire face—y compris les impayés de primes dues aux enseignants que le gouvernement a dû liquider dans les derniers jours du mois de juin afin de permettre l'organisation des examens scolaires. Pour pallier les risques de dépassement budgétaire dans le futur, nous avons mis en place un nouveau système de suivi en temps réel de la marge budgétaire restante au titre des critères quantitatifs du programme FEC, de même qu'une surveillance accrue des dépenses prioritaires pour une meilleure visibilité budgétaire.

8. Notre capacité de financement sur le marché régional des titres publics s'est nettement améliorée à la suite de l'approbation du programme FEC.

Le taux moyen de souscription aux émissions des titres du trésor a bondi d'un niveau très faible avant l'approbation du programme FEC à plus de 70% juste après, témoignant de la confiance retrouvée du marché vis à vis des politiques économiques et réformes que nous comptons mener dans le cadre du programme. Les efforts de communication du gouvernement couplés à l'assistance technique de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), ont contribué au succès d'une récente opération de syndication domestique dont une émission d'une OTA de 5 ans, le premier depuis 2020, où nous avons enregistré un taux de souscription de 100 % augurant de la volonté du gouvernement de rallonger les maturités des titres publics. Néanmoins, les capacités de la direction de la dette méritent à être renforcées afin d'assurer une meilleure communication à l'endroit des SVT en vue d'entretenir la confiance.

9. Une réduction du déficit de la balance des paiements est attendue pour cette année, en raison d'une amélioration des exportations.

Le déficit du compte courant du pays reviendrait de 12,7 % du PIB en 2022 à environ 8,6 % du PIB cette année, reflétant une augmentation des exportations minières et forestières ainsi qu'une baisse des importations à cause des pénuries de carburants. Les transferts officiels augmenteraient à environ 3,5 % du PIB cette année contre 2 % en 2022 incorporant les appuis budgétaires attendus de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Cependant, on remarque que les transferts officiels demeurent en-dessous des 6,8 % observé en 2020, reflétant la suspension des appuis budgétaires par certains bailleurs.

C. Perspectives économiques et risques

10. Nous anticipons une accélération graduelle de l'activité économique à mesure que l'action gouvernementale porte ses fruits.

La croissance du PIB devrait s'afficher à 1,5 % en 2024. Pour augmenter le potentiel de croissance, nous reconnaissons le besoin d'assurer une provision stable de carburants dans les circuits formels tout en augmentant les dépenses dans les secteurs prioritaires, notamment le réseau routier, la sécurité, l'agriculture et les secteurs sociaux. Ces efforts augmenteront la capacité productive de la RCA et renforceront la relation entre l'Etat et la population. A moyen et long-terme, les mesures pour améliorer la gouvernance, la transparence et la sécurité devraient aider à attirer des appuis budgétaires externes.

11. Ces perspectives sont soumises à d'importants risques.

Le scénario de référence repose sur une reprise partielle de l'appui budgétaire et un renforcement significatif des politiques économiques conformément aux engagements du nouveau programme soutenu par la FEC. Ce scénario est soumis à d'importants risques à la baisse, incluant une détérioration de la sécurité, une reprise des pénuries de carburant, et des difficultés à refinancer la dette intérieure. A contrario, une dynamique économique plus favorable, pourrait découler d'une implémentation plus rapide des réformes structurelles, un retour plus rapide de la paix sur tout le territoire, et des gains plus significatifs de nos efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses publiques.

D. Objectifs et Politiques Économiques et Financières du Programme.

L'action gouvernementale, dans le cadre de notre programme soutenu par la FEC du FMI, visera essentiellement à poursuivre les efforts de stabilisation de la situation macroéconomique, afin d'atténuer les risques d'une crise humanitaire majeure, et construire les fondements d'un développement économique soutenu, équilibré, et inclusif. Pour cela, nous allons concentrer nos efforts sur les trois piliers du programme FEC, notamment i) la collecte des revenus domestiques, afin d'assurer l'indépendance financière et la résilience de l'Etat pour nous permettre de pouvoir faire face aux besoins de la population, ii) la bonne gouvernance économique, afin de garantir l'utilisation efficace des ressources collectées, et iii) le soutien aux populations et entreprises centrafricaines, afin de jeter les bases d'une croissance inclusive et durable.

Politique budgétaire à court et a Moyen-terme

Politique budgétaire en 2023

12. L'objectif de déficit attendu dans la Loi de Finances de 2023 a été maintenu dans le collectif budgétaire adopté le 1er septembre. Malgré le léger dépassement budgétaire enregistré à la mi-juin, l'objectif de déficit primaire intérieur de 64 milliards de FCFA pour la fin-décembre 2023 reste accessible. Pour ce faire, nous prévoyons d'accélérer la collecte des revenus domestiques au cours de la deuxième moitié de l'exercice budgétaire à travers la mise en œuvre d'une série de mesures, y compris : i) un meilleur rendement des taxes et frais sur les produits pétroliers après la baisse des prix à la pompe et le recul des ventes informelles, ii) le recouvrement de dettes fiscales dans divers secteurs d'activité, et iii) la résolution progressive des difficultés de mise en œuvre de la taxe TIC-TECH. En outre, le décaissement prévu de la première tranche de l'opération d'appui aux salaires dans les secteurs sociaux de la Banque Mondiale et la réussite de notre opération de syndication en août devraient considérablement réduire les risques de déficit de financement pour le reste de l'exercice 2023.

Politique budgétaire en 2024

13. Pour 2024, le gouvernement s'engage à poursuivre une politique budgétaire prudente. Le déficit budgétaire primaire intérieur devrait baisser de 3,8 % du PIB en 2023 à 2,8 % du PIB l'année prochaine, largement expliqué par une progression des recettes intérieures tandis que les dépenses resteront relativement stables en proportion du PIB. Il est prévu de maintenir une enveloppe des dépenses primaires totales d'environ 207 milliards de francs CFA. Cependant, nous comptons faire une réaffectation des dépenses pour favoriser les dépenses en infrastructure financées avec des ressources propres, comprenant celles collectées à travers l'augmentation des recettes intérieures susmentionnées. De plus, nous nous sommes engagés à prioriser les dépenses sociales, afin de limiter les difficultés des personnes vulnérables et de préserver les fonctions essentielles du gouvernement, y compris la sécurité.

14. Dans la Loi de Finances 2024, toujours en cours d'élaboration, le gouvernement introduira des mesures visant à réduire les exonérations fiscales. De plus, nous continuerons à

focaliser sur le recouvrement d'impôts dus, ainsi qu'à améliorer l'implémentation des mesures introduites en 2023, notamment les taxes sur les services de télécommunications et importations de produits du tabac. Ces initiatives visent à générer environ 20 milliards de francs CFA de plus comparé à 2023 soit 160 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB). Cet objectif dépendra d'abord et avant tout d'un approvisionnement stable et suffisant en produits pétroliers dans le pays. Nous nous sommes engagés à implémenter les mesures discutées et acceptées de commun accord avec les services du FMI en les intégrant dans la Loi de Finances 2024. Plus de détails sont apportés dans la Section C du présent memorandum sur les réformes structurelles.

15. Sur le plan du financement : Nous sommes convaincus que compte tenu de la combinaison de cette politique fiscale prudente toujours sous l'égide du programme soutenu par la FEC, le marché régional des titres publics sera en mesure de fournir au moins le même montant de financement domestique brut reçu pendant 2023. Toutefois, nous reconnaissons que la matérialisation de ce financement dépendra de la préparation, dès l'année prochaine, d'une stratégie intégrale pour refinancer les échéances régionales substantielles en 2024 et 2025.

Politique budgétaire à moyen-terme

16. La politique budgétaire à moyen terme sera guidée par les objectifs d'amélioration de la collecte de recettes domestiques et de la soutenabilité de la dette publique. Notre stratégie de moyen terme sera ancrée sur une augmentation significative de notre capacité de collecte des ressources domestiques, d'environ 0,6 % du PIB par an, y compris via une réforme en profondeur de nos administrations fiscale et douanière. Combinée à une meilleure priorisation et une gestion plus efficiente des dépenses publiques, cela permettrait de réduire les risques de financement budgétaire, en ramenant le solde primaire intérieur en-dessous de 2 % et le stock de dette à 46 % du PIB à fin 2026. En parallèle, nous poursuivrons le dialogue avec nos bailleurs de fonds afin d'arriver au déblocage total des appuis budgétaires. Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire afin de rassurer les bailleurs.

Politiques de gestion de la dette publique

17. D'importantes actions seront menées en vue de renforcer notre cadre de gestion de la dette publique. Nous avons ainsi mis en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique, conformément aux recommandations du FMI (**repère structurel**). Ce cadre nous permettra de mieux planifier les opérations d'émission de titres publics ainsi que d'améliorer le profil de la dette souveraine. Cette approche nous aidera à établir une stratégie de refinancement des échéances à moyen terme.

18. Le remboursement des titres publics en 2024 et 2025 fera l'objet d'une stratégie spécifique. Avec l'appui des services techniques du FMI, nous comptons mettre en œuvre une stratégie de refinancement de ces titres publics, afin de continuer à construire notre réputation d'emprunteur fiable sur le marché régional des titres publics. Nous explorons la possibilité d'une opération d'échange et/ou de rachat d'une partie de ces titres afin d'optimiser le profil des

remboursements et/ou l'accumulation graduelle de ressources dédiées logées à la BEAC en vue de garantir le remboursement à échéance.

19. Des efforts sont faits pour adopter une gestion préventive des arriérés domestiques afin de réduire les risques budgétaires et limiter les effets négatifs sur le secteur privé. Nous avons initié le recensement de tous les arriérés domestiques et comptons mettre en place un plan afin de faciliter leur apurement, y compris via une titrisation potentielle de ceux qui ont déjà fait l'objet d'un audit. De même, nous avons initié la réflexion sur une stratégie pour mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés. La stratégie comprendra à minima : (i) un calendrier détaillé ; (ii) les critères qui seront utilisés pour la liquidation des arriérés afin de minimiser la possibilité de favoritisme et corruption dans la sélection des bénéficiaires ; et (iii) l'amélioration du plan de trésorerie et sa synchronisation avec les comptes consolidés, plan d'engagement et le plan d'émission de titres publics.

20. Le contrôle de la dette intérieure envers les entreprises et établissements publics est un objectif important de notre politique. Pour donner suite à l'audit des arriérés des trois entreprises publiques (ENERCA, SODECA et SOCATEL), nous avons élaboré un plan d'apurement des arriérés de ces trois entreprises publiques, ainsi que les arriérés datant d'avant 2019. Cependant, nous n'avons pas pu mettre en œuvre le plan de paiement de ces arriérés. Nous nous engageons à ce que toute nouvelle dette envers les entreprises publiques soit dûment enregistrée dans les livres de dette à partir de décembre 2023. De plus, nous nous engageons à mettre à jour les plans de paiement des arriérés pour inclure les nouveaux arriérés au plus tard en décembre 2023. Par ailleurs, nous allons veiller à la stricte application des dispositions de la loi n°20/004, qui impose à toutes entités publiques d'obtenir l'autorisation écrite du ministre des Finances et du Budget avant toute signature d'accords de prêts.

21. Compte tenu du risque élevé de surendettement, nous allons continuer de recourir aux dons et ne conclure aucun accord de prêt non concessionnel. Le recours aux prêts concessionnels sera limité aux projets d'investissements prioritaires pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons, et dans les limites convenues avec le FMI. Nous sommes en train de préparer une conférence d'investissement avec des fonds et donateurs arabes et islamiques visant à lever du financement concessionnel, tout en demeurant dans les limites entourant le programme FEC. Ces ressources seront consacrées à financer un ensemble de projets structurants liés à l'agriculture, l'énergie, l'accès à l'eau, les transports et les secteurs sociaux. Afin de ne pas augmenter davantage les ratios déjà élevés du service de la dette aux exportations et aux recettes prévues à moyen terme, ces prêts devront avoir de longs délais de grâce et/ou échéanciers de remboursement. Nous consulterons les services du FMI aussitôt que de nouvelles opportunités de financement émergeront.

22. Nous avons pris des mesures pour renforcer notre cadre de gestion de la dette. Ceci s'est matérialisé par l'adoption d'un décret présidentiel interdisant de contracter tout nouveau passif gouvernemental en dehors du nouveau comité de gestion de la dette, préparé avec l'appui du FMI (*repère structurel*).

Réformes structurelles

Cette section rend compte des actions que nous avons mises et allons mettre en œuvre afin d'accroître la mobilisation des recettes, l'amélioration du climat des affaires, la protection sociale, ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques.

Amélioration et sécurisation des recettes intérieures

23. Le gouvernement a initié d'importantes réformes visant à renforcer notre capacité de collecte et de sécurisation des recettes fiscales, notamment :

- Au cours de ces derniers mois, le comité de suivi des droits et frais administratifs (menues recettes) a procédé à une réorganisation complète du système national de collecte de ces ressources. La réforme a permis, entre autres, i) de clarifier et définir le cadre juridique de la collecte de ces recettes, ii) optimiser l'environnement de collecte et de gestion de ces ressources via la désignation de régies distinctes de recettes d'une part et de dépenses d'autre part, ce qui permet d'atténuer le conflit d'intérêt auquel étaient soumis les régisseurs mixtes d'antan, iii) définir les modalités de rapatriement de ces recettes au Compte Unique du Trésor (CUT) (**repère structurel**) de même que leurs conditions d'utilisation pour financer des dépenses au sein des départements ministériels collecteurs. Avec l'appui de l'Union Européenne (UE), nous sommes en train de mener des expériences pilotes au sein de deux départements ministériels, à savoir le Ministère en charge de la Justice et celui en charge de la Sécurité Publique, afin de digitaliser la collecte de ces menues recettes. A l'issue de ces expérimentations, nous comptons étendre les nouvelles solutions de collecte digitale à toute l'administration publique.
- Pour augmenter le recouvrement des impôts, nous sommes en train de mettre en œuvre un plan d'action qui va nous permettre de récupérer au moins 2,7 milliards de FCFA supplémentaires d'impôts. Le plan comprend : (i) la mise en œuvre de l'arrêté ministériel qui ordonne l'utilisation systématique du système de déclaration électronique pour toutes les grandes entreprises; (ii) l'application d'une pénalité de 10% (sur la valeur des importations) avec un minimum de perception de 1 million de FCFA en paiement de droits aux importateurs non immatriculés au registre des contribuables de l'administration fiscale ; (iii) le recouvrement des sommes dues par tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales, et (iv) la reclassification des entreprises, autrefois considérées comme moyennes et petites, en tant que grandes entreprises à la suite de la mission conjointe entre la direction des impôts, la direction des douanes et la direction du commerce dans les arrondissements de la ville de Bangui.
- Les mesures nécessaires sont mises en place pour, d'ici la fin de 2023, informatiser les deux autres points frontaliers qui pourraient gérer une part importante du transit douanier. Dans les prochaines années, nous comptons élargir le nombre de postes de douane informatisés après les avoir récemment sécurisés—avec l'appui de la MINUSCA.
- Avec l'appui de l'UE, nous avons migré de SYDONIA++ à SYDONIA World. Ce dernier a été installé dans tous les bureaux de dédouanement qui utilisaient auparavant SYDONIA++

(l'aéroport Bangui M'Poko, la poste centrale, le port sec de PK26, le bureau des engagements, le bureau de Beloko et le guichet unique à Douala). De plus, nous avons installé SYDONIA World au sein de la SOCASP (l'entité responsable de la déclaration des taxes sur les hydrocarbures). Dans le cadre de cette réforme, nous comptons poursuivre le transfert de compétences auprès de l'équipe du projet et la formation des importateurs. Nous continuerons de travailler sur les paiements des déclarations dans SYDONIA World par les banques à travers le Webservice. Notre objectif à court terme est de poursuivre le déploiement de ce système aux bureaux de Berberati, Mongoumba et Gamboula, ce qui facilitera l'échange d'informations entre les systèmes de la Direction générale des impôts et de la Direction générale des douanes.

- Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs) y compris le FMI, nous avons initié une série d'études sur les dépenses fiscales (exonérations fiscales), qui affectent significativement le volume effectif des recettes fiscales. Les résultats de ces études, ainsi que les recommandations des études déjà réalisées par nos PTFs (BAD et BM), permettront l'élaboration d'un plan de travail pour une meilleure gestion des exonérations fiscales. Ce plan devrait comprendre un examen de la pertinence des exonérations compte tenu des priorités économiques et sociales du pays, ainsi que de leur conformité aux dispositions du cadre juridique en vigueur en conjonction d'une liste détaillée des mesures visant à améliorer la transparence dans le processus de leur octroi de sorte qu'aucune exonération ne soit accordée en dehors de ces textes. A titre préliminaire, en attendant l'élaboration d'une stratégie plus globale, nous comptons inscrire dans la Loi de Finances 2024 des mesures pour incorporer dans la liste des biens non éligibles à une exonération fiscale dans le cadre d'éventuels accords nationaux des produits de grande consommation, tels que le riz, la farine, l'huile et le sucre, ainsi que de tous les produits en provenance de la CEMAC. Également, au plus tard en octobre 2024, nous nous engageons à publier la liste des bénéficiaires des exonérations et leur base juridique (**repère structurel**).
- Avec l'appui de l'UE, nous sommes en bonne voie pour la mise en place d'un nouveau système informatique au sein de la DGID permettant la télédéclaration, le télépaiement, et l'enregistrement en ligne des contribuables (**repère structurel**). Ce nouvel outil permettra, en outre, de connecter le système informatique de la DGID avec ceux des autres administrations publiques, y compris entre autres la Douane et le Budget/Trésor, ce qui étend de façon significative le champ d'accès à l'information fiscale. Nous nous engageons à ce que toutes les grandes entreprises utilisent le système de télédéclaration d'ici fin décembre 2023. Nous étendrons progressivement l'utilisation du système aux entreprises de taille moyenne à partir du quatrième trimestre de 2023, et nous le rendrons obligatoire pour toutes les entreprises à partir de janvier 2024.
- Le gouvernement compte mettre en place d'ici Avril 2024 un module de « cross-check » permettant le croisement automatique d'informations fiscales entre la DGID et la Douane (**repère structurel**) afin de mieux déceler les incidences de fraudes. Ce module permettra la vérification de l'information avec d'autres sources, à l'instar de la base de données des douanes, du Trésor Public et éventuellement des banques. Parallèlement, le Gouvernement s'engage à mettre en

place e-TVA, un système de facturation électronique ciblant les entreprises soumises à la déclaration de la TVA, dans l'optique de faciliter le suivi en temps réel tout en assurant une intégration harmonieuse au système de déclaration électronique des impôts.

- Nous avons pris les mesures requises pour mettre en œuvre les dispositions de l'article 344 du code des impôts, qui prévoit une pénalité pour les contribuables qui importent des marchandises et qui ne figurent pas sur la liste des entreprises réputées actives et connues de l'administration fiscale. Afin de prévenir toute tentative de contournement de cette mesure, nous nous engageons, avec l'assistance technique du FMI, à publier un décret d'ici la fin de l'année qui définira clairement les critères minimaux pour qu'un contribuable soit considéré comme actif et reconnu par l'administration fiscale, le dispensant ainsi du paiement de cette pénalité. (**repère structurel**)

Réformer le secteur des hydrocarbures

24. D'importantes réformes dans le secteur des hydrocarbures ont été engagées depuis le début de la crise. Le 06 juillet 2023, le gouvernement a décidé de baisser les prix à la pompe des hydrocarbures, en vue de soulager la population et décourager la croissance du marché informel, tout en garantissant une collecte de recettes suffisantes pour l'Etat. Nous avons également adopté une nouvelle structure des prix des carburants qui rationalise un certain nombre de taxes et frais et simplifie son application, conformément aux recommandations du FMI (**repère structurel**). Nous nous engageons à continuer à calculer la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition¹ et la parafiscalité² définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives CEMAC. Le gouvernement continuera d'explorer les moyens de mise en œuvre des autres recommandations de la mission d'assistance technique du FMI, en particulier (i) appliquer la structure des prix à la douane, (ii) effectuer un audit et un examen des composants des coûts d'approvisionnement (marges et frais) (**repère structurel**); (iii) l'unification de la formule des prix par voie d'approvisionnement; (iv) la mise en œuvre d'un appel d'offres pour l'importation publique d'hydrocarbures pour le marché agréé; et (v) l'introduction d'un mécanisme automatique de révision des prix approprié au contexte de la RCA.

Renforcement dans la Gestion des Finances Publiques

25. Dans le cadre des discussions en cours avec les bailleurs à propos des appuis budgétaires, nous renforcerons significativement la transparence budgétaire :

- Le ministère des finances continuera à tenir régulièrement des réunions mensuelles portant sur la gestion de notre trésorerie, avec la participation des partenaires techniques et financiers, et dont la prochaine aura lieu au plus tard à la fin octobre 2023.

¹ TVA, Taxe Douanière, Taxe Communautaire CEMAC, Contribution Communautaire d'Intégration CEEAC et Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP)

² Redevance Équipement Informatique (REI), Financement Extension Capacités de Stockage, Contrôle et Lutte Contre la Fraude, Redevance d'Usage Routier (RUR)

- En juillet 2023, nous avons tenu l’atelier de restitution des résultats préliminaires de l’évaluation PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*) pour les années 2019—2021. Nous avons transmis le projet du rapport aux réviseurs désignés (BM, UE, BAD, Conseil Economique et Social). Une fois finalisé, le rapport final sera transmis à tous nos partenaires techniques et financiers au plus tard le 26 septembre 2023, et les résultats seront publiés.
- Pour maximiser la transparence dans la gestion des appuis budgétaires et assurer nos partenaires au développement de leur bonne utilisation, nous avons ouvert un compte séquestre à la BEAC pour déposer les décaissements du FMI, net des remboursements, pour compléter l’opération d’appui au paiement des salaires de la Banque Mondiale. Il est important de noter que nous nous sommes engagés à n’effectuer des prélèvements dans le compte séquestre spécial de la BEAC qu’après le premier décaissement effectif de la Banque mondiale dans le cadre de l’opération visant à financer certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des domaines essentiels de la prestation de services publics. Le Gouvernement envisage d’allouer les décaissements au titre du programme FEC du FMI au paiement des traitements et salaires des FAE des ministères des Finances et de l’Economie, se trouvant au premier plan dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières. Nous étudions aussi la possibilité d’inclure les traitements et salaires des Magistrats de la Cour des comptes afin de témoigner de l’importance que le Gouvernement accorde au contrôle des finances publiques. Pour la mise en œuvre de cette option, nous allons partager les statistiques nécessaires avec les services du FMI et convenir des garanties nécessaires pour la mise en œuvre de cette préconisation.
- Nous avons préparé et publié en ligne les tableaux trimestriels d’exécution budgétaire (TOFE) en 2022 et les deux premiers trimestres de 2023³. Ils ont été préparés selon le format proposé par les services du FMI, qui permet une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire. Nous continuerons à publier les mêmes tableaux, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

26. Des progrès ont été réalisés dans la consolidation du CUT et la digitalisation de la gestion des finances publiques. Un premier projet d’accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT a été transmis au siège de la BEAC pour examen. Cet accord sera signé dans les meilleurs délais. Même si nous avons expérimenté certaines contraintes techniques, l’interconnexion du logiciel Sygma-Systac et du logiciel SimBa, qui va nous permettre de mieux suivre l’exécution du budget, est opérationnelle, et nous exécutons le budget de cette année avec ledit système. Depuis 2022, nous utilisons le nouvel applicatif numérique pour faire la gestion des arriérés de pensions, ce qui nous a permis de mettre fin à l’accumulation d’arriérages et de prendre en charge immédiatement les nouveaux retraités. Nous avons commencé à mettre en œuvre un dialogue budgétaire approfondi sur les dépenses publiques, les interventions et les investissements dans le cadre de la préparation du budget.

27. Des actions importantes ont été engagées afin d’améliorer notre cadre de promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En mai 2023, c’est-à-dire près d’un an

³ Disponible [ici](#)

avant le délai prévu dans le cadre du programme, nous avons adopté une nouvelle loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées. Cette nouvelle loi est pleinement conforme aux recommandations des services du FMI ainsi qu'aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Nous nous engageons à mettre en œuvre les nouvelles dispositions introduites par la loi, notamment celles relatives aux déclarations de patrimoine (**repère structurel**). Dans cette perspective, nous comptons solliciter l'assistance technique des services du FMI. Par ailleurs, compte tenu du rôle important que joue la Cour des comptes pour garantir la transparence des finances publiques et la prévention de la corruption et de la fraude, nous nous sommes engagés dans un processus de révision de la loi organique qui la régit pour garantir son indépendance institutionnelle et financière. Avec l'appui de l'UE, un projet de la loi a été préparé et soumis pour commentaires aux PTFs, afin de s'assurer de la conformité de ladite loi avec la législation du pays, et les bonnes pratiques internationales. Une fois finalisée, nous comptons la soumettre au conseil des ministres au plus tard en février 2024 (**repère structurel**).

28. Le gouvernement continuera à mener à bien toutes les actions nécessaires pour rassurer nos partenaires financiers sur la transparence dans l'utilisation des ressources. Pour assainir le fichier de la solde des agents publics, le gouvernement a entrepris un travail de fiabilisation de la chaîne de paie allant au-delà du périmètre de sept départements sectoriels concernés par l'opération de financement des dépenses récurrentes de l'Etat de la Banque Mondiale. Nous avons procédé à l'audit de la chaîne de paie par le Cabinet CGIC-Afrique sur financement de la Banque mondiale. Les conclusions de cet audit et un plan d'action de mise en œuvre des recommandations ont été validés par Arrêté interministériel n°789/MFB/MFPRA/23 du 9 août 2023. Les actions prioritaires également mené un certain nombre d'actions visant à remédier aux manquements identifiés par l'audit, notamment suivantes sont déjà implémentées, à savoir (i) créer et adapter des écrans de visualisation pour suivre la mise à jour des fichiers de paie ; (ii) adapter les écrans de traitement actuels pour créer des verrous afin que les entrées en double ne puissent pas être créées dans GIRAFE ; et (iii) nettoyer la base de données de toute entrée en double et anomalies similaires. En outre, nous avons sensiblement amélioré le niveau de transparence de nos dépenses budgétaires avec l'introduction d'un nouveau format de publication des dépenses effectives des départements ministériels classées par nature économique. Nous avons également finalisé et transmis le rapport d'audit des financements COVID-19 accordés par la Banque Africaine de Développement (BAD), conformément aux exigences de l'institution.

29. Les efforts de renforcement de la transparence sur les marchés publics seront poursuivis. Nous avons publié les noms des entreprises ayant bénéficié de transferts destinés à faire face à la pandémie ainsi que les critères de leur sélection, jusqu'à ce que lesdits marchés publics soient exécutés. Ainsi, nous avons publié toutes les informations détaillées sur tous les marchés publics conclus au cours de l'année 2023 au-dessus du seuil de 10 millions de francs, y-compris les noms des bénéficiaires effectifs, mesure en vigueur depuis août 2021.⁴ Nous continuerons à mettre à disposition toutes les informations exigées par l'arrêté ministériel du 4 août 2021.

⁴ Disponible [ici](#).

30. Nous accélérerons la mise en œuvre du plan d'action à résultats rapides convenues avec le département des finances publiques du FMI, AFRITAC centre et le PNUD. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la préparation de la bascule en budget programme et à la comptabilité en droits constatés et patrimonial. A cet effet, nous veillerons à mettre en œuvre la programmation pluriannuelle des investissements et la déconcentration budgétaire d'ici fin 2025. Nous poursuivrons la préparation du passage à la comptabilité de droits constatés en accélérant les travaux d'audit du solde agrégé des comptes de l'État et en adoptant les normes comptables de l'État et le règlement d'application de la réglementation des stocks et des immobilisations. Comme première étape de la réforme comptable, nous avons promulgué le décret de transposition en droit interne de la directive CEMAC n°01/20-UEAC-CM-35 du 8 septembre 2020 relative à la comptabilité des matières.

Renforcement du Cadre Institutionnel du Climat des Affaires et Protection Sociale.

31. Malgré les efforts de consolidation budgétaire, nous nous engageons à maintenir les dépenses sociales au profit des populations à un niveau adéquat, conformément à nos objectifs quantitatifs dans le cadre du programme. Notre programme FEC intègre un objectif quantitatif sur l'exécution des dépenses budgétaires au profit des secteurs sociaux, notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et les actions humanitaires. Ce critère de réalisation se limite, à l'heure actuelle, à l'exécution des dépenses sur fonds propres pour lesquels le gouvernement a davantage de contrôle. Cependant, nous allons étudier, dans le cadre du programme, la possibilité d'étendre la portée de ce critère de réalisation aux principaux projets sociaux financés par les bailleurs afin de s'assurer de la bonne exécution de l'ensemble des programmes au service de la population.

32. Les efforts d'amélioration du climat des affaires seront poursuivis :

- Les commentaires des PTFs sur le code minier seront pris en compte avant qu'il soit soumis à l'Assemblée nationale afin de s'assurer qu'il soit conforme aux recommandations du GAFI en termes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et aux directives de la CEMAC relatives à la réglementation des changes. De même, avec l'appui de la Banque mondiale, nous nous engageons à soumettre et adopter le nouveau code minier (conditionnalité Banque mondiale), ainsi que le modèle de convention minière, et les textes réglementaires qui régiront le fonds minier et les nouvelles agences publiques conformément aux bonnes pratiques internationales.
- Le gouvernement avance dans la mise en œuvre des recommandations du Comité National Economique et Financier (CNEF). Les textes relatifs à la médiation financière en République Centrafricaine ont été validés par la COBAC en Mai 2023. Les coûts liés à ce mécanisme sont en cours d'estimation en vue de son financement par l'Etat, les banques, et les établissements de microfinance. Nous avons aussi adopté, à travers le CNEF, les statuts de la société chargée du recouvrement des créances bancaires en souffrance, dont la première Assemblée Générale constitutive sera convoquée au plus tard fin décembre 2023.

- Vu les incompatibilités de la loi 22.004 du 22 avril 2022 sur les cryptoactifs avec le cadre réglementaire de la sous-région, nous avons supprimé dans la loi révisée 23.005 du 6 avril 2023, en collaboration avec les instances de la CEMAC, le cours légal et la convertibilité garantie des actifs cryptographiques pour assurer la cohérence avec le cadre monétaire de la CEMAC et atténuer les risques pour la stabilité budgétaire et macro financière.
- Suite à la promulgation, le 24 juillet 2023, de la loi n°23.010, régissant la « tokenisation » des ressources naturelles et foncières de la RCA, nous avons sollicité de la BEAC, sur les sujets relevant de sa compétence, une opinion écrite sur la conformité de la loi avec les dispositions communautaires de la CEMAC, y compris pour ce qui est des Articles 18 et 8 (**action préalable**).
- Le gouvernement a, en outre, pris un certain nombre de mesures afin d'atténuer les potentiels risques macroéconomiques liés au projet Sango et la tokenisation des ressources naturelles de notre pays :
 - En termes de risques liés au blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), nous nous engageons à renforcer notre cadre institutionnel domestique, avec l'appui du FMI, à travers l'adoption d'un plan de renforcement institutionnel détaillé LCB/FT pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques (**repère structurel**). Nous avons également pris des mesures additionnelles pour atténuer ces risques spécifiques comme recommandés par le rapport du GABAC, une fois adopté ;
 - En termes de risques budgétaires potentiels, nous nous engageons à communiquer sur les engagements budgétaires existants et à évaluer les mécanismes par lesquels les finances publiques et la soutenabilité de la dette publique pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse vont être discutés en conseil des ministres. L'analyse sera conduite selon une méthodologie développée avec l'AT des services du FMI et inclura des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés (**repère structurel**). Nous nous engageons également à exécuter le plan d'action dérivé de cette analyse des risques budgétaires, qui comprendra des réformes opérationnelles et juridiques tant à court terme (horizon de 6 mois) qu'à moyen (9 mois) et long terme (plus d'un an). Par ailleurs, autant que de besoin, la loi sur la tokenisation sera révisée pour atténuer les risques identifiés. Nous envisageons également de disséminer les résultats auprès du Parlement et du grand public.

33. Des efforts de préservation de la solidité du système bancaire seront maintenus. Le ratio d'adéquation des fonds propres demeure solide à 23,5% à fin décembre 2022, bien au-dessus du minimum réglementaire de 10,5%, tandis que le ratio de liquidité à court terme s'établit à 151,8% au-dessus du minimum réglementaire de 100%. Les prêts au secteur privé se sont accrus de 0,6% en glissement annuel en décembre 2022, alors que le taux de créances en souffrance est resté contenu, s'établissant à 12,4% en décembre 2022, en partie grâce aux mesures d'assouplissement prudentiel mises en œuvre par la COBAC en réponse à la pandémie. Ces créances douteuses sont par ailleurs

bien provisionnées à 97%. Cependant, des écarts significatifs en termes de liquidité et concentration de créances en souffrance parmi des institutions financières exigent une vigilance accrue.

E. Renforcement des capacités

34. L'assistance technique et la formation fournies par le FMI et les autres partenaires seront essentielles dans les années à venir pour renforcer notre capacité institutionnelle et assurer le succès dans la mise en œuvre de ce nouveau programme soutenu par la FEC. Nous recevons une assistance technique continue avec l'appui du Fonds, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la BAD et des autres partenaires au développement dans les domaines suivants : (i) l'amélioration de l'administration des recettes ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la gouvernance budgétaire et des mécanismes anti-corruption ; (iii) la construction de la programmation macroéconomique et la gestion de la dette ; et (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières.

F. Suivi du programme

35. Le suivi du programme sera effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels tels que définis dans le protocole d'accord technique (Pièce jointe II). Des critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin décembre 2023, fin juin 2024, et fin décembre 2024, et les objectifs indicatifs ont été fixés pour fin mars 2024 et fin septembre 2024 (tableau 1). Des repères structurels ont été mis en place jusqu'en octobre 2024 (Tableau 2). Les troisième et quatrième revues des performances auront lieu respectivement les 30 octobre 2024 et 30 avril 2025; ou après ces dates. Nous continuerons de fournir aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'ils jugeront nécessaire ou que les services du FMI pourraient demander à des fins de suivi.

Tableau 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs, 2023–24

(en milliards de FCFA, Cumulé depuis le début d'année, sauf mention contraire)

	Fin-Mars 2023			Fin-Juin 2023				Fin-Septembre 2023	Fin-Décembre 2023			Fin-Mars 2024	Fin-Juin 2024	Fin-Septembre 2024	Fin-Décembre 2024
	Objectifs indicatifs	Réalisation	Observation	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs ajustés ¹	Réalisation	Observation	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs (Actuels)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs	Critère de réalisation quantitatifs	Objectifs indicatifs	Critère de réalisation quantitatifs	
Critères de réalisation quantitatifs															
Financement intérieur net de l'État (plafond, total cumulé de l'année)	19,0	16,8	Atteint	11,0	29,0	37,2	Non atteint	28,0	37,0	57,0	18,0	30,0	40,0	55,0	
Recettes intérieures de l'État (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	30,0	30,2	Atteint	62,0	--	67,4	Atteint	96,0	130,0	130,0	34,0	75,0	115,0	155,0	
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-12,0	-11,0	Atteint	-24,0	--	-26,5	Non atteint	-35,0	-64,0	-64,0	-13,0	-22,0	-33,0	-50,0	
Critères de réalisation continus															
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond, cumulé à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles par l'État (plafond, cumulé à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'État (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Objectifs indicatifs															
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	2,5	1,1	Non atteint	8,0	--	4,5	Non atteint	17,0	22,0	22,0	4,0	8,0	17,0	22,0	
Dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles (plafond, total cumulé pour l'année)	1,5	1,6	Non atteint	2,5	--	6,6	Non atteint	4,0	5,0	5,0	2,0	5,0	7,0	8,0	
Nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	20,0	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	
Pour mémoire :															
Appui budgétaire	0,0	0,0		18,0	--	0,0		18,0	26,6	24,0	0,0	6,3	11,1	17,1	
Recettes de privatisation	0,0	1,9		0,0	--	1,9		0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

⁶ La cible sur le financement intérieur net pour juin 2023 a été augmentée pour refléter le délai de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale attendu pour 2023.

Tableau 2. République Centrafricaine : Action préalable et repères structurels,

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS) potentiels	Calendrier	Statut
Action Préalable	Solliciter de la BEAC, la transmission d'un avis écrit sur le degré de conformité de la Loi No 23-010 Régissant la Tokénisation des Ressources Naturelles et Foncières en RCA avec les loi et règlements de la CEMAC tout particulièrement en ce qui concerne i) l'utilisation du Sango coin et du Bitcoin comme instrument de paiement unique pour les transactions relatives aux actifs tokenisés à travers de la plateforme Sango (Article 18) et ii) le rapatriement des bénéfices (Article 8).	5 jours avant la date du conseil (Octobre 2023)	Nouveau et atteint
Améliorer la collecte des revenus domestiques	Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGID, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements.	RS première revue (Octobre 2023)	En cours
	Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en : (i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition* et quasi-taxes** définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et (ii) signant l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants	RS première revue (Octobre 2023)	Atteint
	Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers	RS deuxième revue (Avril 2024)	En cours
	Opérationnalisation du module de croisement des données du nouveau système informatique de la DGID et interconnection avec le système informatique des douanes (Sydonia World)	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance	Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique conformément aux recommandations du FMI.	RS première revue (Octobre 2023)	Atteint
	Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, en accord avec les recommandations du FMI	RS deuxième revue (Avril 2024)	En cours
	Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans la structure de prix du carburant.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Adopter un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Nouveau
	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficace des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau
Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine	RS troisième revue (Octobre 2024)	Nouveau	

Note : Les lignes colorées en gris montrent les nouveaux repères structurels proposés.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Définition de la dette. La définition de la dette est formulée comme au paragraphe 8 des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919- (20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020¹:

(a) La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons (dont bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser

¹ [Reform of the Policy on Public Debt Limits in Fund-Supported Programs 15688-\(14/107\) \(imf.org\)](https://www.imf.org/external/press/pr/2020/10/20201010)

une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure et la dette intérieure** sont définies sur la base de la résidence du souscripteur, à l'exception : (i) des titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et non détenus par le système bancaire local, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure ; et (ii) des prêts de la BEAC au gouvernement, y compris l'utilisation de de l'allocation de DTS, qui est considérée comme faisant partie de la dette intérieure.

4. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. Dette concessionnelle. La dette concessionnelle est définie comme une dette comportant un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

6. Le total des recettes de l'État est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

7. On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

8. Les salaires et traitements correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du Manuel de statistiques de finances publiques 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 3 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

11. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

B. Objectifs Quantitatifs

12. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section C. Sauf indication contraire, tous les repères quantitatifs et objectifs indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

Repères Quantitatifs

Plafond relatif au financement intérieur net de l'État.

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC, libellés en franc CFA et non détenus par le système bancaire local, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Objectifs Indicatifs

Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir d'**emprunts non-concessionnels** (excluant les nouveaux financements contractés avec le FMI et l'allocation générale de DTS). Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1^{er} Octobre 2021.

Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles déboursées par l'État.

- L'État s'engage à ne pas déboursier d'**emprunts extérieurs non-concessionnels** (excluant les nouveaux financements contractés avec le FMI et l'allocation générale de DTS).

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat, à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce repère quantitatif s'applique de façon continue.

Plancher relatif aux dépenses sociales.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles

- Ce plafond est fixé à 7 % du total des dépenses excluant (i) les salaires, (ii) le service de la dette (principal et intérêts) et (iii) les dépenses financées sur ressources externes.

Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État

- Ce plafond est fixé à 20 milliards de francs CFA en 2023 et à 20 milliards de francs CFA au premier trimestre 2024.

C. Clauses d'ajustement des repères quantitatifs

13. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers repères quantitatifs** seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.

- Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.
- Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.

D. Repères Structurels

Actions préalables

14. La seule mesure préalable devant être implémentée 5 jours avant la date du conseil du FMI siégeant au titre de la première revue du programme FEC est de solliciter de la BEAC la transmission d'un avis écrit sur le degré de conformité de la loi sur la Tokenisation N° 23-010 du 24 juillet 2023 avec les lois et règlements de la CEMAC, tout particulièrement en ce qui concerne (i) l'utilisation du Sango Coin et du Bitcoin comme instruments de paiement uniques pour les transactions relatifs aux actifs tokenisés au travers de la plateforme Sango (Article 18) et (ii) le rapatriement des bénéficiaires (Article 8).

Repères structurels

Première revue (Octobre 2023)

- Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGID, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements.
- Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en : (i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition* et quasi-taxes** définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et (ii) signant l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants.
- Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique conformément aux recommandations du FMI.

Deuxième revue (Avril 2024)

- Adopter un plan institutionnel de renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) en adressant les problèmes liés à la garantie de confidentialité, au capital humain, ainsi qu'aux ressources financières et techniques.
- Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers
- Rendre opérationnel le module de vérification croisée du nouveau système informatique de la DGID et l'interconnecter avec celui des Douanes (Sydonia World).

- Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.
- Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans la structure de prix du carburant.
- Soumission au conseil des ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, conformément aux recommandations du FMI pour assurer son indépendance financière et opérationnelle

Troisième revue (Octobre 2024)

- Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés.
- Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard en fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine.
- Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.
- Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.

E. Communication de données au FMI

15. Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

Tableau I : République centrafricaine – Communication des données au FMI dans le cadre du programme de référence suivi par les services	
Description de données à fournir sous format Excel	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PREMIÈRE REVUE DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

16 octobre 2023

Approuvée par
**Vitaliy Kramarenko et Jarkko
Turunen (FMI), et Manuela
Francisco et Abebe Adugna
(IDA)**

Établie par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Non

La République Centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque de surendettement extérieur et de surendettement global élevé. La dette publique devrait être viable. Toutefois, conformément aux indicateurs d'endettement pertinents, il existe un risque important de pénurie de liquidités, l'aide des donateurs et l'accès aux marchés intérieur et régional étant susceptibles d'être insuffisants. L'approbation en avril 2023 du programme appuyé par la FEC a permis de mobiliser les financements de marché au niveau régional. Toutefois, les perspectives de financement extérieur restent très aléatoires dans un contexte de tensions géopolitiques et d'incertitudes persistantes suscitées par la promulgation de la loi sur les cryptomonnaies et, plus récemment, de celle sur la tokenisation des ressources naturelles et foncières. Par rapport à l'AVD précédente¹, la dette intérieure a augmenté, sous l'effet de la progression des emprunts sur le marché régional de la dette

¹ La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1er juillet 2018.

de la CEMAC compte tenu du report de l'aide budgétaire des donateurs. Le ratio de ratio dette/PIB en valeur actualisée a aussi augmenté selon les données de 2022, ce qui entraînera un dépassement du seuil en 2024. Si les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure sont en dessous des seuils établis, ceux de sa liquidité (ratio service de la dette/exportations et ratio service de la dette/recettes) devraient les dépasser ces cinq prochaines années à compter de 2023, principalement en raison de l'arrivée à échéance des obligations du FMI. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance normalisés, l'incertitude accrue quant aux projections macroéconomiques et au financement, et le volume conséquent des passifs conditionnels sont des éléments qui contribuent tous à cette évaluation de risque élevé. Cette dernière ne vaut qu'à condition que les autorités continuent d'accorder la priorité aux dons et d'en obtenir pour financer les dépenses courantes essentielles et les projets de développement².

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture de la dette publique correspond aux obligations contractuelles extérieures et intérieures de l'administration centrale, comme dans la précédente AVD.

Les administrations nationales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a garanti aucune autre dette (tableau A1). L'analyse de la couverture de la dette publique révèle des écarts, notamment pour ce qui est de la dette des entreprises publiques non garantie et des arriérés dus aux fournisseurs. Les arriérés de l'administration centrale postérieurs à l'Initiative envers les pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) représentent moins de 1 % du PIB. Un calcul intégral des arriérés est prévu cette année, alors que le secteur public mène des négociations avec tous les créanciers auxquels des arriérés sont dus afin d'essayer de résoudre la situation. La faible couverture de la dette reflète le manque de capacité à collecter efficacement les données relatives à la dette, ce qui restreint la portée d'une analyse complète de l'endettement.

2. La mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques améliorera leur supervision financière, ce qui, avec d'autres mesures, devrait permettre une meilleure couverture de la dette à l'avenir.

Dans le cadre de la Politique de Financement du Développement Durable (SDFP) de la Banque Mondiale, les autorités ont achevé les processus d'audit des trois plus grandes entreprises publiques des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'eau (ENERCA, SODECA, SOCATEL), et en ont publié les résultats en 2021. L'objectif de ces audits était d'évaluer leur stabilité financière, d'améliorer la transparence des informations relatives aux passifs conditionnels et de clarifier le statut des

² L'indicateur composite de la RCA, calculé à partir des données de Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque Mondiale pour 2021, est de 2,27, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement (tableau 4 du texte).

arriérés intérieurs non audités³. Sur la base de ces audits effectués récemment, l'État a élaboré et approuvé un plan de règlement de la dette croisée de ces entreprises⁴.

3. L'AVD comprend un test combiné de résistance sur les passifs conditionnels, qui prend le cas d'un choc fixé à 15 % du PIB afin de déterminer l'exposition du secteur public aux chocs sur les arriérés, les entreprises publiques et le marché financier. Ce chiffre reflète l'incertitude vis-à-vis de la dette non garantie par l'État et des arriérés des entreprises publiques, des éventuels arriérés intérieurs supplémentaires et des risques liés au marché financier (tableau A1). Depuis la dernière AVD, la RCA a commencé à publier des rapports détaillés sur la dette et le plus récent fait état d'un endettement des entreprises publiques à hauteur de 48,6 milliards de francs CFA et d'arriérés à hauteur de 147,9 milliards de francs CFA pour la seconde moitié de 2021. Le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB (au lieu de 2 % pour sa valeur par défaut) afin de tenir compte des risques accrus associés à la dette non garantie de ces entreprises et à de possibles arriérés de dépenses. Le choc résultant des arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB afin d'intégrer les carences historiques et persistantes des systèmes de gestion des dépenses publiques du pays. Compte tenu de la petite taille du secteur financier et du faible développement des circuits financiers en RCA, le choc lié aux risques du marché financier a été calibré et est maintenu par défaut à 5 % du PIB.

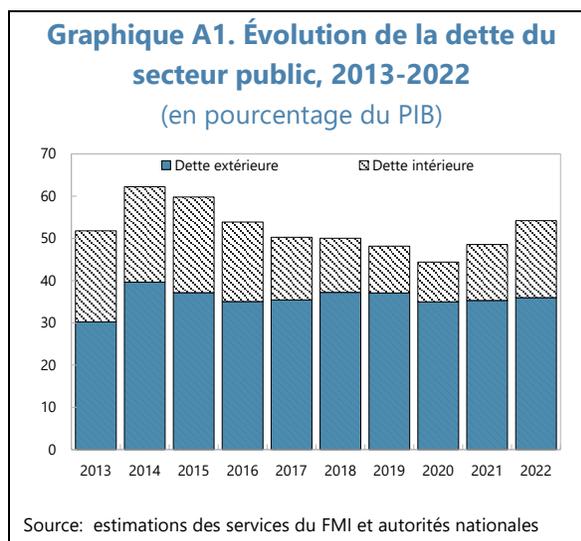
Sous-secteurs du secteur public		Cochez la cellule		
Administration centrale		X		
Administrations d'États fédérés et locales		X		
Autres éléments des administrations publiques		X		
dont : administrations de sécurité sociale		X		
Fonds extrabudgétaires (FEB)		X		
Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X		
Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X		
Dette non garantie des entreprises publiques		X		
Couverture des données sur la dette publique du pays				
		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale		
		Dette garantie par l'État		
		Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1		0 pourcentage du PIB	5,0	Possibles arriérés de dette intérieure non inclus dans le stock total de dette Faible niveau d'information sur l'équilibre financier des entreprises publiques
Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/		2 pourcentage du PIB	5,0	
PPP		35 pourcentage du stock en PPA	0,0	
Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)		5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15,0		
1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'Etat n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garanties par l'Etat sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%				
Sources : estimations des services du FMI et autorités nationales				

³ Conformément à la mesure politique n°1 prévue pour l'exercice 2023 dans le cadre de la SDFP, adoptée en 2022, « les autorités entendent établir et publier un rapport annuel sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques, l'objectif étant d'éviter que ces dernières procèdent à des dépenses budgétaires associées à une performance faible et d'améliorer la gestion et la transparence de la dette ». Le premier rapport annuel, publié en avril 2023 et couvrant la période de janvier à décembre 2021, apporte des précisions essentielles sur la gouvernance, les contrôles internes et la durabilité de ces entreprises. Il permet en outre de divulguer au public des informations financières et opérationnelles consolidées, l'objectif principal étant d'éviter d'éventuels arriérés à l'avenir. Ce rapport sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques devrait être actualisé chaque année et publié sur le site Internet du ministère des Finances et du Budget.

⁴ L'exécution de ce plan, qui porte sur la période 2023-2025, est actuellement suspendue en raison de graves pressions sur la trésorerie, imputables à l'absence d'appui budgétaire de la part des partenaires pour le développement, étant donné qu'aucun engagement n'a été pris à ne pas financer les entités sanctionnées à partir du budget ou d'autres ressources publiques.

ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE LA DETTE

4. En 2022, la dette contractée ou garantie par l'État centrafricain a augmenté, essentiellement en raison de la hausse de la dette intérieure. Après avoir progressivement diminué jusqu'à 44,4 % du PIB en 2020, la dette du secteur public est passé à 48,6 % du PIB en 2021 et à 54,2 % du PIB en 2022 du fait de la convergence de chocs négatifs : la crise liée à la sécurité, la pandémie de COVID-19 et le gel du financement des donateurs préoccupés par le manque de transparence budgétaire (graphique A1). La dette publique devrait diminuer à environ 50 % du PIB en 2023 à la faveur d'une baisse de la dette extérieure, qui représente environ 60 % de l'endettement public total de la RCA⁵.



5. L'augmentation de la dette publique depuis 2020 s'explique en grande partie par un endettement intérieur accru. La dette intérieure, constituée d'avances statutaires et exceptionnelles de la part de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), a été regroupée en un seul prêt. En 2021, la BEAC a restructuré cette dette s'élevant à 80,5 milliards de francs CFA en repoussant le délai de grâce à 2025 (au lieu de 2022) et l'échéance à 20 ans (au lieu de 10 ans). Les émissions de dette sur le marché régional de la CEMAC ont connu une forte accélération en 2021 et 2022 afin de compenser la faiblesse de l'appui budgétaire et de couvrir les besoins de financement. Compte tenu de l'émission de titres nationaux supplémentaires et de l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022, on estime que la dette intérieure s'élevait à 18,2 % du PIB en 2022. La dette intérieure devrait s'établir à environ 20 % du PIB en 2023. Cette année, les souscriptions sont passées d'une moyenne inférieure à 20% au premier trimestre à environ 70 % juste après l'approbation du programme actuel au titre de la FEC, et à 100 % lors d'une émission syndiquée sur le marché régional de 25 milliards de francs CFA en août. Néanmoins, les rendements des émissions à 3 ans (l'instrument le plus fréquemment utilisé) ont oscillé autour de 11 %, soit l'un des taux les plus élevés de la CEMAC, ce qui souligne la nécessité de mobiliser l'appui des donateurs pour protéger la capacité de service de la dette.

⁵ Un emprunt de 20 millions de dollars contracté par la RCA auprès de l'Angola en 2014 a été ajouté à l'encours de la dette et fait légèrement augmenter le stock de la dette extérieure. Par rapport au rapport précédent des services du FMI, les données pour 2022 indiquent une hausse d'environ 2 points de pourcentage du ratio dette publique/PIB, ce qui accroît davantage les risques liés à la dette.

6. En mai 2022, la RCA avait utilisé la totalité de son allocation de DTS pour 2021, en trois fois, afin de consolider son budget. En décembre 2021, l'aide des donateurs se faisant attendre, la RCA a effectué un premier tirage de son allocation de DTS pour 2021 : elle a tiré 35 milliards de francs CFA (44,5 millions de droits de tirage) afin de couvrir certaines de ses dépenses courantes (salaires des fonctionnaires) et rembourser une partie de ses arriérés intérieurs. En 2022, l'aide budgétaire n'ayant toujours pas été versée et face à une détérioration importante des termes de l'échange, les autorités centrafricaines ont effectué un nouveau tirage de 20 milliards de francs CFA (25 millions de droits de tirage) en mars et un dernier de 30,5 milliards de francs CFA (37,3 millions de droits de tirage) en mai. L'utilisation de l'allocation de DTS en 2021 et 2022 est comptabilisée en tant que dette intérieure et ajustée pour tenir compte des termes de valeur actualisée.

7. On estime que la dette extérieure a atteint 36 % du PIB à la fin de 2022, principalement en raison de la dépréciation du franc CFA. Les autorités se sont abstenues de contracter ou de décaisser toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle, conformément à la SDFP de la Banque Mondiale, à l'avis du FMI et à l'engagement des autorités à ne contracter aucun prêt non concessionnel au titre du programme suivi par le FMI⁶. Plus particulièrement, elles n'ont effectué aucun tirage dans le cadre du prêt non concessionnel de 15 milliards de francs CFA octroyé par la banque régionale de développement (BDEAC) aux fins de financement de projets et signé en septembre 2021. Conformément au calendrier des décaissements préétabli, elles ont tiré une tranche de 1,22 milliard de francs CFA dans le cadre du prêt concessionnel lié à des projets octroyés en 2015 par le Fonds saoudien pour le développement. Compte tenu de ces éléments, le principal facteur négatif d'accroissement de la dette extérieure est l'effet du taux de change.

8. La dette due à des créanciers multilatéraux et les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE continuent de représenter la majeure partie de la dette extérieure (tableau A2). Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque Mondiale, détenaient près de 60 % de la dette extérieure en 2022. La RCA a un encours important d'arriérés pré-PPTE officiellement reconnus en tant que tels, qui représentent 8 % de son PIB et sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative avec des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée Equatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taïwan). La dette bilatérale représente environ 13 % du PIB, les principaux créanciers étant l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït, l'Angola et le Congo. Le montant de la dette contractée auprès de créanciers privés est négligeable. Celle-ci est incluse dans le scénario de référence.

9. La RCA a bénéficié de plusieurs vagues d'allègement de la dette de la part de créanciers bilatéraux et du FMI. En 2020, elle a profité d'une opération chinoise de remise de

⁶ La mesure n°2 prévue dans le cadre de la SDFP pour l'exercice 2023 est la suivante : afin d'améliorer la viabilité de la dette, l'État ne contractera et ne garantira aucun prêt extérieur assorti d'obligations non concessionnelles au cours de l'exercice 2023, sauf si le plafond du dit prêt non concessionnel est ajusté a) par la Banque Mondiale afin de tenir compte de changements importants de situation ou b) en coordination avec le FMI, en particulier conformément aux ajustements prévus dans sa politique de plafonds d'endettement.

la dette à hauteur de 0,8 % du PIB, ainsi que d'une réduction de 90 % du principal de la dette due à Energoprojekt (Serbie) et d'un rééchelonnement de cette dernière à hauteur d'environ 1,7 % du PIB. Pendant la pandémie, un montant de 7 millions de dollars a fait l'objet d'un rééchelonnement dans le cadre de l'initiative du G20 de suspension du service de la dette (ISSD), en lien avec la COVID-19 (mai 2020-décembre 2021)⁷. La RCA a aussi bénéficié d'une aide pour le remboursement des paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022, au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds ARC), d'un montant de 18,4 millions de dollars.

10. La RCA a accumulé des arriérés envers l'Angola et l'OFID. Un plan crédible de règlement auprès de l'OFID a été défini, tandis que l'apurement des arriérés envers l'Angola fait l'objet de négociations avec les autorités angolaises⁸. Le pays a accumulé des arriérés extérieurs de faible montant (0,15 millions de dollars) auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA) à partir de décembre 2020, lesquels ont été réglés en mars 2021. Ceux-ci étaient dus à des problèmes de coordination entre la direction de la dette et le Trésor mais aussi au retard pris dans le déploiement du nouveau logiciel de virements internationaux de la BEAC. Ces difficultés ont depuis été surmontées grâce à l'assistance technique fournie par cette dernière en la matière.

⁷ L'Inde, la Chine et l'Arabie saoudite, ainsi que le Koweït ont pris part à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 pour la RCA.

⁸ Les arriérés envers l'Angola et l'OFID ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la viabilité de la dette, compte-tenu de leur faible montant (environ 14 millions de dollars, soit moins de 1 % du PIB).

Tableau A2. République Centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2022-2024¹
(en pourcentage du PIB)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2022			2022			2023			2024		
	(millions de dollars US)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(millions de dollars US)			(millions de dollars US)			(% du PIB)		
Dette publique totale	1338.7	100.0	54.2									
Dette extérieure	888.5	66.4	36.0	35.4	42.8	55.3	1.4	1.5	1.9			
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	532.0	39.7	21.5	15.4	30.2	41.9	0.6	1.1	1.4			
FMI	269.3	20.1	10.9	11.7	23.6	34.8	0.5	0.8	1.2			
Banque Mondiale	124.7	9.3	5.0	2.6	3.5	3.9	0.1	0.1	0.1			
BAD/BAFD/BID	15.2	1.1	0.6	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0			
Autres créanciers multilatéraux	122.9	9.2	5.0	2.2	3.8	3.8	0.0	0.1	0.1			
dont: FIDA	17.1	1.3	0.7	1.1	3.0	3.0	0.0	0.0	0.0			
dont: BDEAC	10.7	0.8	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
dont: BADEA	85.8	6.4	3.5	0.7	0.8	0.8	0.4	0.2	0.2			
Créanciers bilatéraux ²	332.1	24.8	13.4	10.0	6.3	6.7	0.4	0.2	0.2			
Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0						
dont: list largest two creditors												
Liste additionnelle de créanciers bilatéraux majeurs												
Hors club de Paris	332.1	24.8	13.4	10.0	6.3	6.7	0.4	0.2	0.2			
dont: arriérés pré-initiative PPTE	207.4	15.5	8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
dont: Inde	42.0	3.1	1.7	0.0	1.6	2.0	0.0	0.1	0.1			
dont: Saudi Arabia	29.5	2.2	1.2	1.0	1.5	1.3	0.0	0.1	0.0			
dont: Koweït	19.4	1.4	0.8	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0			
dont: Chine	14.7	1.1	0.6	2.0	2.1	2.1	0.1	0.1	0.1			
dont: Congo	2.9	0.2	0.1	6.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0			
Bonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
dont: Liste des deux principaux créanciers comm	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
liste des autres créanciers majeurs												
Autres créanciers internationaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
dont: Liste des deux principaux créanciers commerciaux												
liste des autres créanciers majeurs												
Dette intérieure	450.2	33.6	18.2	25.8	53.5	48.0	1.0	2.2	1.9			
Détenue par des résidents, total	450.2	33.6	18.2	25.8	53.5	48.0	1.0	2.2	1.9			
Dette détenue par les non-résidents, total												
BTA	8.1	0.6	0.3	12.1	8.4	0.0	0.5	0.3	0.0			
OTA	128.5	9.6	5.2	3.4	34.5	37.7	0.1	1.4	1.5			
Prêts	313.6	23.4	12.7	10.3	10.5	10.4	0.4	0.4	0.4			
Pour mémoire:												
PIB nominal	2469.5						2469.5	2783.7	2962.2			

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception des entités manquantes le cas échéant.

2/ Des dettes publiques peuvent ne pas figurer dans le tableau en raison de certaines clauses de confidentialité et/ou contraintes de capacité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque Mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties. Les données sur ce point ne sont pas disponibles actuellement pour la RCA.

Sources : calculs des services du FMI ; autorités nationales

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

11. Par rapport à l'AVD précédente, les risques à court terme restent stables, car le rétablissement de l'accès au marché régional a été tempéré par des risques élevés sur le plan sécuritaire et géopolitique, ainsi que par la promulgation de la loi relative à la tokenisation des ressources naturelles et foncières. Préoccupés par le manque de

transparence, les donateurs ont suspendu leur aide budgétaire depuis 2021⁹. Ce gel prolongé de l'aide budgétaire met en péril la reprise éventuelle du financement du FMI dans le cadre de l'accord conclu au titre de la FEC et les financements futurs, faute d'assurances en la matière et en raison d'un risque d'accumulation d'arriérés extérieurs. La loi sur la tokénisation a été promulguée en juillet 2023, mais les décrets d'application ne sont pas encore adoptés. Cette loi établit le cadre juridique, économique et technique de la tokénisation des ressources minérales, des terres et des forêts au moyen de la plateforme SANGO. Elle pourrait soulever des risques multiples qui devraient être atténués dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Ces risques touchent notamment à la transparence, à l'intégrité financière et aux aléas budgétaires.

12. Dans ce contexte, la RCA a eu du mal à satisfaire ses besoins de financement depuis 2021. Les perspectives de financement dépendent de la capacité des autorités à respecter les objectifs du programme au titre de la FEC et à favoriser la bonne gouvernance, la transparence et l'intégrité financière afin de protéger l'accès au marché et, à terme, de mobiliser l'aide hautement nécessaire des donateurs. Dans le cas contraire, les besoins de financement devraient être colossaux, entraînant un rééquilibrage très abrupt des dépenses dans tous les domaines. Un tel rééquilibrage désordonné pèserait très lourdement sur la population.

13. Par rapport à la précédente AVD, les prévisions macroéconomiques à court et moyen terme ont été corrigées pour tenir compte d'une croissance plus faible.

Croissance

- La croissance du PIB réel a stagné à 1,0 % en 2021, du fait de la pandémie de COVID-19 et du retour de l'insécurité à la suite des conflits post-électorales. L'économie n'a progressé que de 0,5 % en 2022, pénalisée par les pénuries de carburant. La croissance du PIB réel en 2023 devrait être de 1 %, contre 2,2 % dans l'AVD précédente, les pénuries de carburants au début de l'année ayant freiné l'industrie manufacturière et les transports plus que prévu. Les risques baissiers pesant sur les perspectives du pays sont importants. Par exemple, une détérioration de la situation de sécurité pourrait perturber l'activité économique et réduire considérablement les recettes et le financement des donateurs.
- La projection de croissance à moyen terme a été revue à la baisse à 1,5 % pour 2024 (par rapport à 3 % dans l'AVD précédente) et à 2,5 % pour 2025 (par rapport à 3,8 %). Ce recul

⁹ Les donateurs ont assujéti la reprise de l'aide budgétaire à trois conditions : l'engagement à ne pas financer les entités sanctionnées à partir du budget ou d'autres ressources publiques, l'amélioration des mécanismes de transparence budgétaire et des conditions satisfaisantes en matière de sécurité et de gouvernance. Les mesures politiques prévues dans le cadre de la SDFP de la Banque Mondiale pour l'exercice 2024 et par la suite permettent s'attaquer au manque de transparence budgétaire. La transparence budgétaire a progressé grâce à la mise en place d'une base de données fiable sur les salaires (GIRAFE) et à l'amélioration de l'intégrité du système de gestion de la masse salariale dans le secteur public. Les autorités se sont par ailleurs engagées à établir un nouveau système d'information intégral pour la gestion des ressources humaines avec le soutien du projet de gouvernance numérique du secteur public (PGNSP), financé par la Banque Mondiale.

reflète la reprise plus progressive que prévu du marché intérieur des carburants, dans un contexte mondial plus difficile. La croissance pour 2026 et 2027 demeure pratiquement inchangée à 3,7 %.

- La croissance à long terme (2028-2042) est estimée à 3,2 %, étant entendu que le pays normalisera ses relations avec la communauté internationale, rétablira progressivement la sécurité dans le cadre de l'accord de paix, redéploiera graduellement les services publics dans les provinces, s'acquittera de ses arriérés intérieurs, intensifiera les investissements publics et privés, et améliorera le capital humain et la productivité en se montrant déterminé à mettre en œuvre des réformes et poursuivre ses projets d'investissement¹⁰.

Inflation

- Le taux moyen d'inflation a atteint 5,6 % en 2022, du fait de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires due aux répercussions de la guerre en Ukraine et à la forte dépendance de la RCA aux importations de matières premières. L'inflation prévue pour 2023 a été relevée de 6,3 % dans l'AVD précédente à 6,5 %. Les pénuries de carburant avaient déjà fait grimper l'inflation à 7,1 % en mars. L'inflation devrait ensuite diminuer progressivement et se rapprocher du critère de convergence de 3 % de la CEMAC, à condition que l'approvisionnement en carburant s'améliore et que le corridor commercial avec le Cameroun reste actif.

Finances publiques

- Les crises simultanées et le gel prolongé de l'aide budgétaire en 2021 et 2022 ont donné lieu à une situation budgétaire difficile. Selon les estimations, la majeure partie des besoins de financement pour 2022 ont été couverts grâce à l'utilisation de l'allocation de DTS, les besoins restants ayant été satisfaits par l'emprunt sur les marchés intérieur et régional. Le déficit de financement en 2023 a été couvert jusqu'à présent par des émissions de dette sur le marché régional¹¹, associées à une ligne de crédit auprès d'une banque locale, ainsi qu'à un financement du FMI. Des financements du FMI¹², de la Banque Mondiale et de la

¹⁰Par exemple, en juin 2022, la Banque Mondiale a approuvé une subvention de 138 millions de dollars afin de favoriser l'accès à l'électricité, de renforcer le secteur de l'énergie et de promouvoir l'installation de systèmes solaires hors réseau dans les écoles, les hôpitaux et les centres administratifs et à des fins agricoles, et un financement de 70 millions de dollars afin de consolider et d'améliorer la qualité des soins de santé dispensés à plus de 40 % de la population centrafricaine. De plus, plusieurs projets ont été approuvés au cours des dernières années afin de stimuler la productivité agricole et de soutenir les entreprises agroalimentaires, le développement du secteur privé, la gouvernance numérique et l'enseignement de qualité. La Banque Mondiale se servira de son portefeuille actuel pour financer certaines dépenses publiques non discrétionnaires, notamment les salaires, dans des domaines de services essentiels.

¹¹ Les autorités élaboreront un cadre de travail, qui servira de référence structurelle dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC et permettra de coordonner les émissions de titres de dette intérieure et d'autres questions liées à la gestion de la dette.

¹² Une partie du niveau d'accès aux financements du FMI pendant la durée du programme sera déposée sur un compte séquestre auprès de la BEAC et complétera de paiement des salaires par la Banque Mondiale. À

Banque Africaine de Développement devraient couvrir les besoins au cours du dernier trimestre de l'année.

- À moyen terme (2024-2027), l'aide budgétaire sous forme de dons devrait progressivement augmenter et atteindre 3,0 % du PIB, sous réserve que l'État parvienne à un accord avec les principaux donateurs en vue de débloquent leur financement¹³. En outre, les recettes devraient s'accroître en moyenne de 0,6 % du PIB par an, principalement grâce à la rationalisation des exonérations fiscales, à l'augmentation des recettes douanières et à la poursuite des efforts de recouvrement des impôts en souffrance, conformément aux objectifs du programme au titre de la FEC. Les dépenses devraient par ailleurs rester globalement stables en pourcentage du PIB. En conséquence, le solde budgétaire primaire (dons inclus) reste inchangé pour 2027, avec un excédent d'environ 1 % du PIB (contre un déficit de 2,5 % du PIB pour 2024). Les besoins de financement pour 2024 et 2025 devraient encore être couverts en grande partie par le marché régional de la dette. Pour 2026 et 2027, on s'attend à ce que les emprunts extérieurs concessionnels aient repris.
- À long terme (2028-2042), les recettes intérieures (recettes publiques hors dons) devraient progressivement augmenter pour atteindre 13,7 % du PIB à la fin de la période de projection. Les prévisions relatives au recouvrement des recettes intérieures reposent sur la mise en place de réformes structurelles et budgétaires, et d'une assistance technique aux fins de collecte de

données et d'élaboration de normes en la matière. Les réformes actuelles axées sur les recettes et qui doivent être mises en œuvre sont les suivantes : i) intégrer le module de vérification croisée des données externes, qui permettra d'optimiser le nouveau système fiscal électronique et

Tableau A3. République Centrafricaine : hypothèses macroéconomiques				
	AVD proposée - accord au titre de la FEC (première revue)		AVD - rapport 2022 au titre de l'article IV et demande de FEC	
<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>	2021-27 moyenne	2028-42 moyenne	2021-27 moyenne	2028-42 moyenne
Croissance du PIB (en pourcentage)	2,0	3,2	2,6	3,2
Déflateur du PIB (en pourcentage)	3,8	2,5	2,9	2,5
Solde des transactions courantes hors intérêts	-8,0	-6,7	-8,0	-6,7
Exportations de biens et services	15,0	16,9	14,9	16,6
Solde primaire	-2,1	-0,8	-2,0	-1,0
Recettes et dons	15,3	14,9	15,1	15,0
Source : projections des services du FMI.				

l'instar de ceux de la Banque Mondiale, les décaissements du FMI bénéficieront de procédures de vérification et d'accords de décaissement protégés pour limiter les risques de dépenses non admissibles.

¹³ L'accord impliquerait la mise en place d'un cadre macroéconomique adéquat, l'existence d'un programme du FMI et des conditions favorables en matière de sécurité et de gouvernance.

d'améliorer le recouvrement des impôts ; ii) regrouper en un seul prélèvement les nombreuses taxes et redevances imposées sur les carburants et destinées à financer des infrastructures indispensables ; iii) intégrer toutes les redevances et dépenses de services (recettes mineures) perçues par les différents ministères dans le compte unique du Trésor (CUT) ; et iv) étendre l'utilisation du nouveau logiciel (ASYCUDA monde) pour l'enregistrement des opérations douanières. L'aide budgétaire sous forme de dons devrait baisser à 1 % du PIB : ce chiffre tient compte du fait que les conditions ordinaires de crédit de l'IDA devraient s'appliquer à la période de projection pour laquelle la Banque Mondiale ne s'est pas encore engagée à verser de financement (don)¹⁴. À long terme, le déficit budgétaire primaire devrait progressivement baisser à 0,4 % du PIB grâce aux efforts de rééquilibrage budgétaire et à la mise en œuvre d'autres réformes budgétaires. La moitié des besoins de financement devraient être couverts par des emprunts concessionnels extérieurs (avec une diminution progressive du niveau de concessionnalité) et la moitié restante par l'emprunt intérieur.

Secteur extérieur

- Le solde des transactions courantes s'est détérioré en 2021 et a atteint un déficit représentant 11,1 % du PIB, principalement en raison du non-décaissement de l'aide budgétaire par les donateurs, de la crise liée à la sécurité et de la hausse des prix à l'importation. En 2022, le déficit du compte des transactions courantes s'est encore creusé à 12,8 % du PIB, essentiellement sous l'effet d'une dégradation de 8,4 % des termes de l'échange (imputable aux chocs sur les prix des carburants et de l'alimentation). À moyen terme, ce déficit devrait progresser vers 4,5 % du PIB en 2027, grâce à la consolidation budgétaire attendue et à la hausse prévue des exportations à la suite de réformes visant à améliorer la diversification économique et à accroître la valeur des produits d'exportation existants, conformément au programme de développement à moyen terme.
- L'allocation de DTS a donné lieu à un solde légèrement excédentaire de la balance des paiements en 2021. Équivalente à près de 6 % du PIB, elle a compensé la diminution des transferts publics. Toutefois, l'absence du financement des donateurs en 2022, associée à l'épuisement de l'allocation de DTS et au déficit commercial important, a créé un déficit de la balance des paiements d'environ 7,8 % du PIB.
- À moyen terme, les transferts courants publics devraient reprendre, les transferts d'appui aux projets rester relativement solides, et les flux entrants d'investissement direct étranger augmenter de manière modérée pour atteindre environ 1,5 % du PIB. Dans l'ensemble, la

¹⁴ La possibilité d'obtenir un financement de la Banque Mondiale est également liée à d'autres conditions, telles que, par exemple, la disponibilité des ressources de l'IDA et la pertinence du cadre de politique macroéconomique dans le cas d'une éventuelle opération d'appui budgétaire.

balance des paiements devrait être modérément excédentaire, à hauteur d'environ 2,6 % du PIB d'ici à 2027.

RÉALISME DES HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

14. Les facteurs retenus dans le cadre de l'outil d'analyse de la dynamique de la dette indiquent une trajectoire globalement similaire de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et de la dette publique par rapport à la précédente AVD. L'évolution anticipée de la dette extérieure est similaire à celle dans l'AVD précédente. La décomposition des flux générateurs de dette extérieure antérieurs ou dont font état les projections reste similaire mais les variations inattendues de la dette extérieure au cours des cinq dernières années sont proches du niveau médian des pays à faible revenu. La trajectoire de la dette publique est également similaire à celle dans l'AVD précédente, les flux générateurs de dette annoncés montrent que la part des déficits primaires inattendus dans l'accumulation de la dette est plus élevée que par le passé. Pour ce qui est de la contribution des erreurs de prévision passées, celle-ci est supérieure au niveau médian des autres pays à faible revenu.

15. Les outils de réalisme pointent des risques liés au scénario de référence établi à partir des prévisions de croissance, du rééquilibrage budgétaire prévu et des perspectives à long terme en matière d'investissement privé (graphique 4). La trajectoire budgétaire prévue, compte tenu du rééquilibrage projeté à trois ans du solde primaire, est dans le quartile supérieur par rapport au groupe de référence et semble donc relativement ambitieuse au regard de l'expérience d'autres pays à faible revenu. La croissance en 2023 semble solide compte tenu du rééquilibrage des valeurs attribuées aux multiplicateurs budgétaires. Cela s'explique par le fait que la croissance est essentiellement portée par le rebond du secteur privé à la suite du choc créé par la pénurie de carburants, et en particulier du secteur primaire (agriculture et extraction de minerais). L'outil croissance/investissement montre que, qu'il s'agisse de la présente AVD ou de l'AVD précédente, au fil du temps, le facteur de croissance n'est plus l'investissement public mais l'investissement privé, tendance comparable à celle observée dans des pays au même stade de développement. Cela correspond au graphique donnant à voir les contributions à la croissance, qui montre que l'investissement public devrait jouer un élément moins déterminant qu'autrefois dans la croissance future, au profit d'autres sources de croissance.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

16. La capacité d'endettement de la RCA est jugée faible, tout comme dans la dernière AVD d'avril 2023. L'indicateur composite (IC) du pays est de 2,27, en baisse par rapport à 2,33, résultant principalement d'une dégradation dans les Perspectives de l'économie mondiale, basée sur les données de l'économie mondiale d'avril 2023, et d'une stagnation de la note globale lors de l'évaluation de la politique et des institutions nationales par la Banque Mondiale de 2021 (tableau A4). Dans la catégorie « capacité

d'endettement faible », les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État se situent à 30 % pour la valeur actualisée du ratio dette/PIB, à 140 % pour la valeur actualisée du ratio dette/exportations, à 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et à 14 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actualisée de la dette publique totale est de 35 % du PIB.

Tableau A4. République Centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils				
Pays	République Centrafricaine			
Code pays	626			
Capacité d'endettement	Faible			
Final	Classification basée sur l'évaluation actuelle	Classification basée sur l'évaluation précédente	Classification basée sur l'antépénultième évaluation	
Faible	Faible 2.27	Faible 2.25	Faible 2.33	
APPLICABLE				
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR				
VA de la dette en % de Exportations	140			
PIB	30			
Service de la dette en % de Exportations	10			
Recettes	14			
APPLICABLE				
Repère dette publique TOTALE				
VA du total de la dette publique en % du PIB	35			
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	2.571	0.990	44%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	2.667	0.073	3%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	28.148	1.141	50%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	-3.990	7.923	-0.316	-14%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.078	0.002	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.856	0.386	17%
CI Score	2.274			100%
Note CI	Faible			

Sources : estimations des services du FMI, *Évaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque Mondiale et autorités nationales.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

17. Les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure restent globalement similaires à ceux dans les précédentes AVD (graphique 1). La valeur actualisée du ratio dette extérieure/PIB baisse et reste bien en-deçà du seuil défini dans le cadre du scénario de référence. Toutefois, elle s'en approche dans le cadre du test de résistance normalisé le plus extrême (choc combiné sur la croissance, solde primaire, exportations, autres flux non

générateurs d'endettement et dépréciation du taux de change). La valeur actualisée du ratio dette/exportations, autrefois proche du seuil de 140 %, diminue pour atteindre une valeur bien inférieure à celui-ci à moyen terme. Ces évolutions s'expliquent par une combinaison de facteurs, à savoir le non-décaissement du financement du FMI en raison de retards dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, l'allègement de la dette bilatérale et multilatérale durant la pandémie, et le remplacement de certains financements concessionnels non identifiés par l'allocation de DTS (comptabilisée comme dette intérieure), qui ont plus que compensé les répercussions de la dépréciation du franc CFA. La fixation des variables clés à leur valeur moyenne historique produirait une tendance clairement haussière des deux ratios de dette, principalement attribuable aux chocs considérables et aux conflits survenus par le passé (comme la crise de 2013).

18. Dans le scénario de référence, les indicateurs de liquidité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leurs seuils pendant cinq ans à compter de 2023, mais il existe des facteurs d'atténuation. Le ratio service de la dette extérieure/exportations et le ratio dette/recettes dépassent leur seuil respectif pendant cinq ans à compter de 2023 du fait d'une hausse importante du service de la dette, principalement liée à une augmentation des remboursements au FMI durant cette période (graphique 1). Les risques sont plus élevés en 2023, les indicateurs de liquidité dépassant leurs seuils avec une marge plus importante par rapport à l'AVD précédente. En effet, les obligations de paiement de la dette envers le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) se sont accrues à la suite de la reconnaissance récente des arriérés qui lui sont dus. En tant que membre de la CEMAC, la RCA a accès à ses réserves (à condition de disposer des ressources budgétaires pour les acheter), ainsi qu'à son marché de la dette intérieure. Sous réserve de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et conformément aux hypothèses de financement retenues dans le cadre de ce dernier, le pays est en mesure de rembourser de larges sommes au FMI (donnant lieu à des ratios de liquidité élevés). Comme attendu, des dépassements plus significatifs et persistants du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes se produisent dans le scénario historique et dans le test de résistance standardisé le plus extrême (chocs standardisés sur les exportations et la croissance respectivement).

B. Analyse de viabilité de la dette publique

19. Portés par l'envolée de la dette intérieure, l'ensemble des indicateurs de la dette publique sont élevés mais restent en-deçà des seuils établis (graphique 2). La valeur actualisée du ratio dette/PIB est en hausse. Les données de 2022 indiquent une vulnérabilité accrue de la dette, la valeur actualisée du ratio dette/PIB dépassant son seuil en 2024 avant de diminuer progressivement jusqu'en 2027 et de se stabiliser globalement par la suite. Toutefois, ces prévisions reposent sur des hypothèses de financement prudentes, selon lesquelles les déficits de financement seront couverts par la dette intérieure et la reprise de l'aide des donateurs créera des dynamiques bien plus favorables. La valeur actualisée du ratio dette/recettes est en baisse et se stabilise après 2029. Le ratio service de la dette/recettes et

dons devrait augmenter à environ 60 % d'ici à 2025 et rester élevé, compte tenu de la hausse des paiements au titre du service de la dette extérieure. Un choc standardisé sur la croissance déclencherait un dépassement du seuil de la valeur actualisée du ratio dette/PIB et entraînerait une augmentation significative de celle du ratio dette/recettes¹⁵. La dégradation des perspectives macroéconomiques (par exemple, si l'appui budgétaire des donateurs ne reprenait pas à moyen terme) aggraverait l'accumulation d'arriérés intérieurs et les risques associés aux entreprises publiques vulnérables. Les passifs conditionnels de ces dernières auraient de lourdes conséquences sur le budget et, à terme, le risque d'endettement.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

20. La RCA reste fortement exposée au surendettement extérieur et au surendettement global mais sa dette est jugée viable. La notation du risque tient compte des dépassements persistants des seuils du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes à moyen terme dans le scénario de référence. Cela est le signe d'éventuels problèmes de liquidité, qui se sont accentués depuis la dernière AVD du fait du gel prolongé de l'aide budgétaire, de la convergence de chocs néfastes (sécurité et termes de l'échange) et de leurs conséquences sur le cadre macroéconomique, ainsi que de la baisse plus récente des recettes budgétaires en raison des pénuries de carburants. En conséquence, la dette publique devrait rester légèrement plus élevée que dans l'AVD précédente jusqu'en 2027, de 0,4 % du PIB en moyenne par an.

21. Un certain nombre d'autres éléments contribuent à l'évaluation de risque élevé. Les prévisions macroéconomiques sont particulièrement incertaines à court terme, le pays devant affronter des crises simultanées et l'aide des donateurs n'ayant toujours pas repris. Dans un contexte où les possibilités de financement extérieur sont limitées, un ajustement budgétaire majeur sera nécessaire à moyen terme. La loi sur les cryptomonnaies récemment adoptée a généré de vastes critiques de la part des autorités financières régionales, et un peu plus écorné la réputation du pays et réduit ses perspectives d'obtenir une aide budgétaire immédiate. De 2021 à 2023, le pays a de plus en plus recouru aux marchés intérieurs de la CEMAC, mais ses besoins de financement conséquents pour 2024 et 2025 pourraient exacerber les risques de refinancement. Si le gel de l'aide budgétaire se poursuivait, cela aggraverait le risque de rééquilibrage budgétaire désordonné, pénalisant la croissance et, potentiellement, débouchant sur une perte totale d'accès au marché régional, avec des répercussions sur la viabilité de la dette.

22. La dette publique devrait être viable. Cependant, comme le montrent les indicateurs, il existe un risque conséquent de pénurie de liquidités en l'absence

¹⁵ Le choc suppose que la croissance du PIB réel est inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique dans la deuxième et la troisième années de la période de projection.

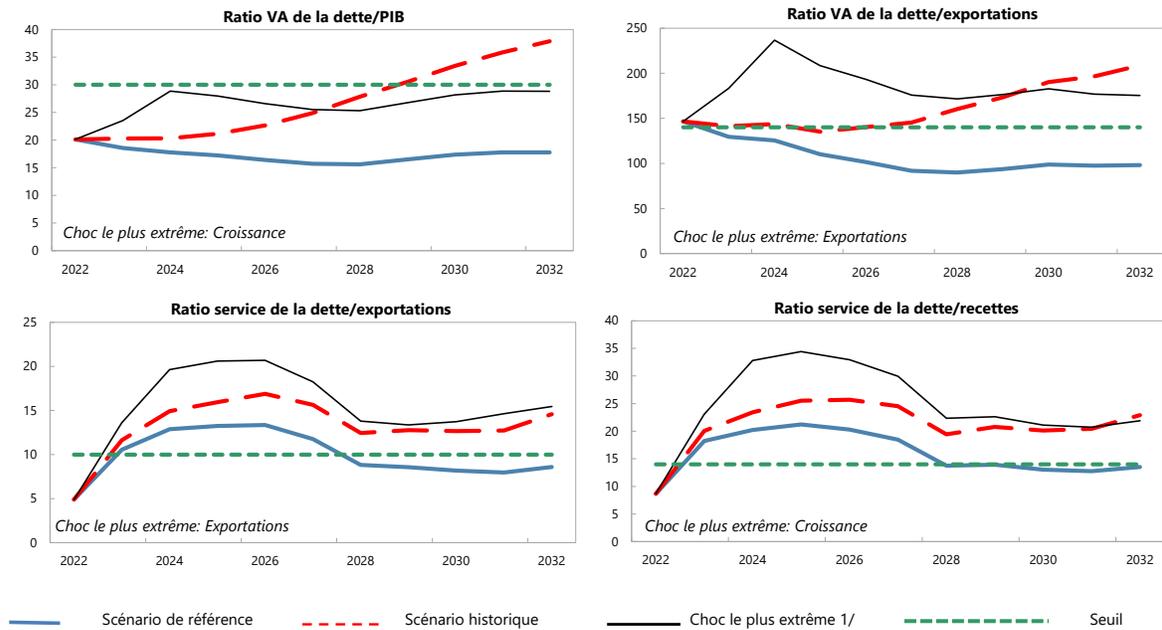
potentielle d'une aide suffisante de la part des donateurs et faute d'accès aux marchés intérieur et régional. L'AVD met en évidence l'urgence qu'il y a à prendre des mesures budgétaires pour accroître les recettes et à redoubler d'efforts pour rétablir les relations avec les donateurs et ainsi garantir la viabilité de la dette. À court terme, la prudence budgétaire, conjuguée à l'aide de la Banque Mondiale et de la Banque africaine de développement, ainsi qu'un décaissement au titre de la FEC, devraient contribuer à combler le déficit de financement pour 2023. Le pays conserve son accès aux liquidités du marché intérieur de la CEMAC. Par conséquent, il pourrait contracter des emprunts intérieurs supplémentaires afin de couvrir tout écart additionnel et utiliser le vaste outil de réserves de change régionales pour atténuer les risques liés au remboursement. Toutefois, pour garantir la viabilité de sa dette à moyen terme, il devra parvenir à un accord avec les donateurs en vue de débloquer l'aide budgétaire et poursuivre la bonne exécution du programme couvert par la tranche supérieure de crédit. Décaisser le prêt hautement non-concessionnel de la BDEAC signé en 2021 ferait plonger les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure et les services du FMI y restent défavorables.

VUES DES AUTORITÉS

23. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation formulée dans ce rapport.

Elles reconnaissent que la viabilité de la dette dépend de l'efficacité de la mise en œuvre des réformes prévues par le programme appuyé par la FEC. Un assainissement budgétaire durable axé sur les recettes, ainsi que des réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et la transparence, sont essentiels pour mobiliser les recettes et débloquer l'aide des donateurs. Les autorités conviennent également que les dons, ainsi que les financements concessionnels extérieurs, sont nécessaires pour assurer la viabilité de la dette, tout en renforçant les capacités en matière de gestion de la dette.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2022–2032



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

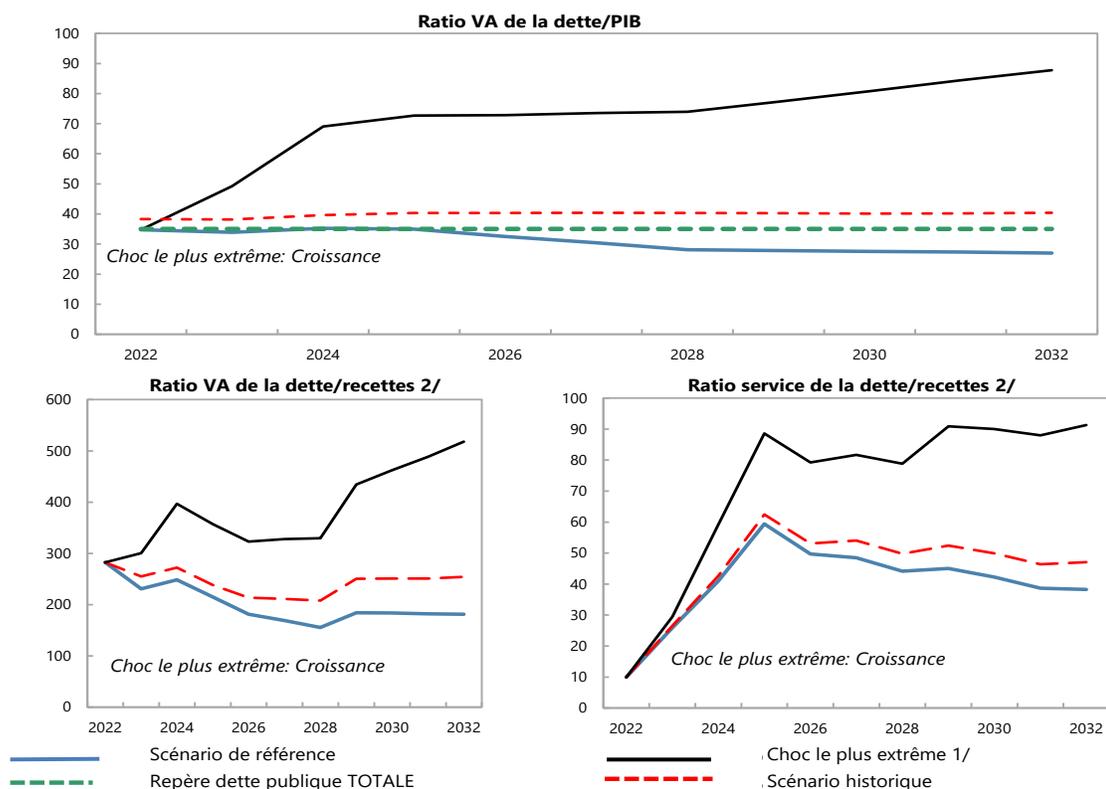
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	25	25
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–2032


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	35%	60%
Dette intérieure à moyen et long terme	65%	14%
Dette intérieure à court terme	0%	26%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	25	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.0%	5.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	2
Période de grâce moyenne	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.0%	2.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

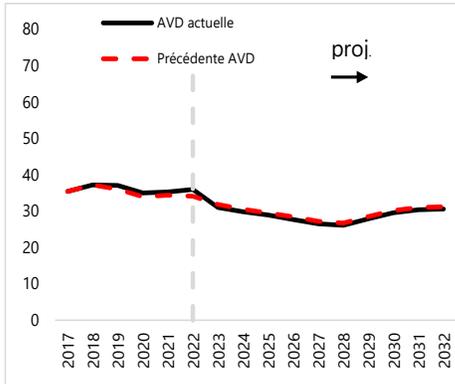
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

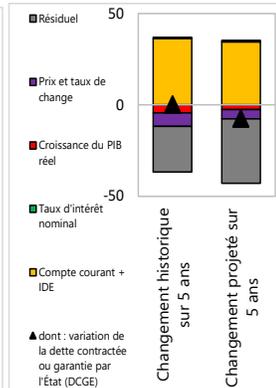
Graphique 3. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

Dettes extérieure

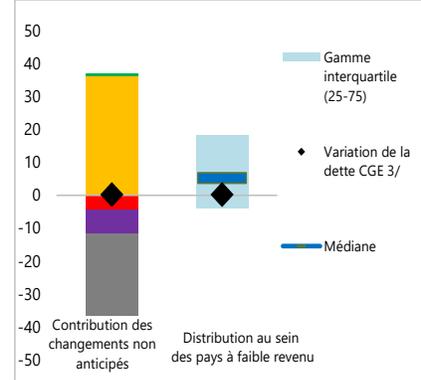
Dettes Extérieure Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

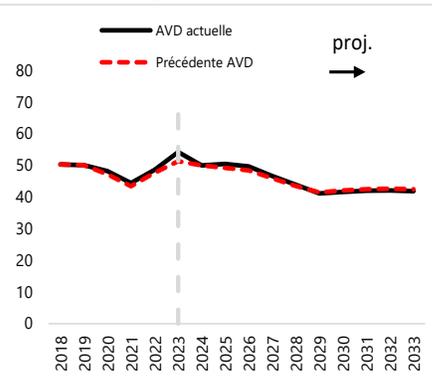


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

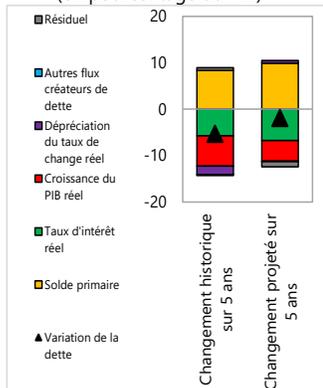


Dettes publique

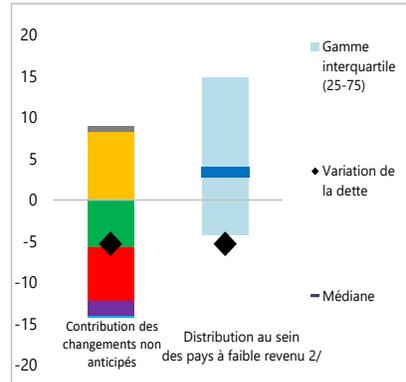
Dettes Publique Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



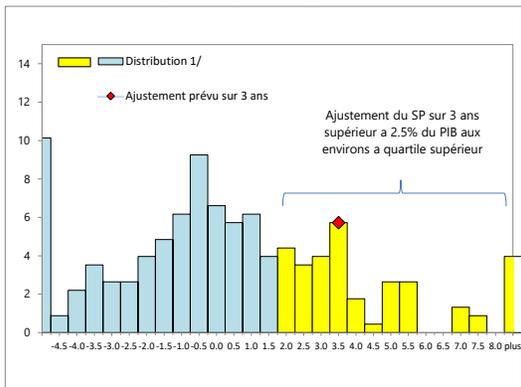
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

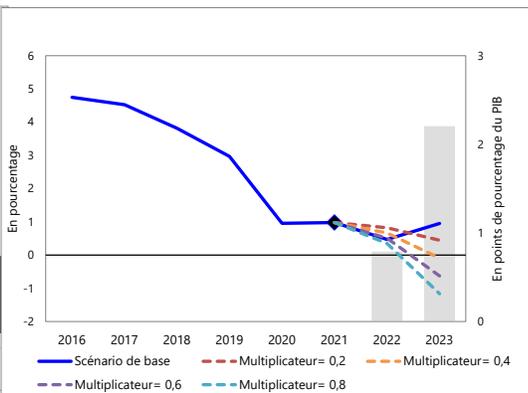
Graphique 4. Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



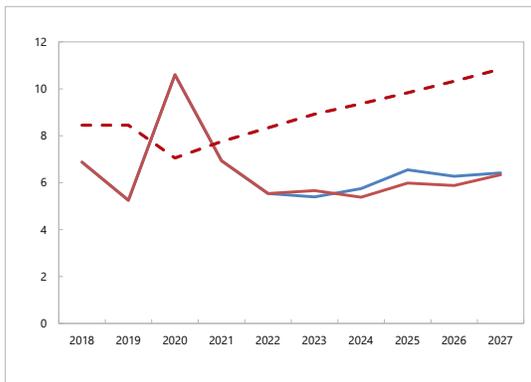
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



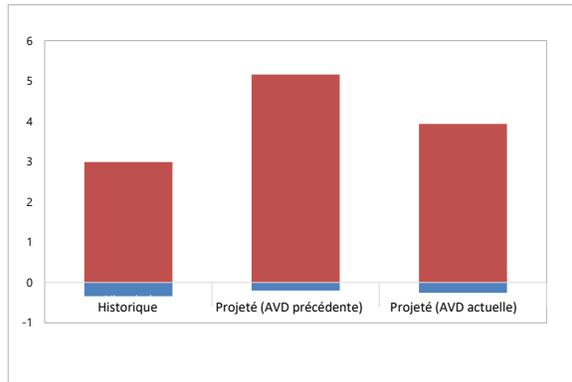
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



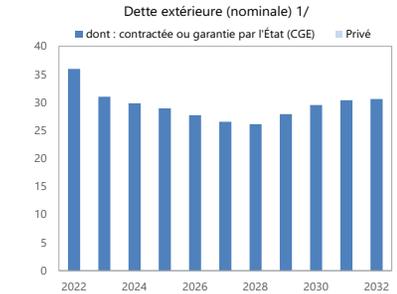
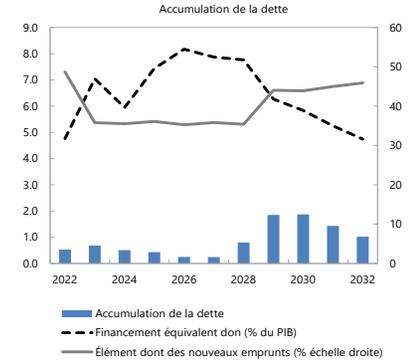
■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Source : projections des services du FMI

Tableau 1. République Centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019-2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif				Projections							Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	37.1	35.0	35.3	36.0	31.0	29.8	28.9	27.7	26.5	30.6	29.3	34.2	29.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	37.1	35.0	35.3	36.0	31.0	29.8	28.9	27.7	26.5	30.6	29.3	34.2	29.5
Variation de la dette extérieure	-0.1	-2.1	0.3	0.7	-5.0	-1.2	-0.9	-1.2	-1.2	0.2	-2.9		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.8	6.4	8.2	11.6	6.9	6.5	4.8	3.0	1.9	3.7	3.8	6.4	4.7
Déficit extérieur courant hors intérêts	4.8	8.0	11.0	12.6	8.4	8.1	6.7	5.2	4.3	6.3	6.8	7.4	6.8
Déficit de la balance des biens et services	18.3	19.4	18.2	20.0	17.2	16.8	16.4	16.0	15.1	15.1	12.4	16.4	16.1
Exportations	15.7	14.0	13.7	13.7	14.3	14.2	15.6	16.1	17.1	18.1	15.8		
Importations	34.1	33.3	31.9	33.7	31.5	31.0	32.1	32.2	32.2	33.2	28.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-13.6	-11.3	-7.2	-7.4	-9.0	-8.9	-9.9	-10.9	-10.9	-8.6	-5.3	-9.0	-9.3
<i>dont : officiels</i>	-7.3	-6.8	-1.9	-2.0	-3.5	-3.0	-4.0	-5.1	-5.1	-2.6	-1.3		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.4	0.0	0.1
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.1	-0.1	-0.2	-1.0	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.6	-2.0	-2.4	-0.9	-1.6
Dynamique endogène de la dette 2/	0.2	-1.6	-2.6	0.0	-0.1	-0.2	-0.5	-0.8	-0.8	-0.6	-0.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.4	-0.7	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.1	-1.4	-2.3		
Résiduel 3/	-4.0	-8.5	-7.9	-10.9	-11.9	-7.7	-5.7	-4.2	-3.1	-3.5	-6.6	-3.7	-5.2
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-0.5	-0.4	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18.6	20.1	18.6	17.8	17.2	16.4	15.7	17.8	19.8		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	136.0	146.6	129.5	125.6	110.2	101.6	91.9	98.0	125.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.7	3.7	3.5	4.9	10.6	12.9	13.3	13.4	11.8	8.6	6.7		
Ratio service de la dette CGE/recettes	6.6	5.6	5.5	8.7	18.2	20.2	21.2	20.3	18.5	13.5	7.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	96.3	202.7	291.1	302.6	234.3	252.8	230.2	198.9	164.4	275.4	447.7		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.0	1.0	1.0	0.5	1.0	1.5	2.5	3.7	3.7	3.2	3.2	-0.9	2.6
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-2.9	3.8	7.1	-5.3	10.9	5.8	3.2	2.8	2.0	2.5	2.5	2.7	2.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.4	0.4	0.3	0.3	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	1.1	1.2	0.7	0.8
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-1.3	-7.1	6.1	-4.6	17.0	6.0	16.7	10.1	12.2	5.2	5.5	2.4	8.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	0.9	2.5	3.7	0.5	4.7	5.4	9.5	6.9	5.9	6.0	4.1	6.8	5.9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	48.7	35.8	35.5	36.1	35.3	35.8	45.9	41.6	...	40.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	8.7	9.2	8.8	7.8	8.3	9.0	9.8	10.6	10.9	11.5	13.8	7.7	10.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	235.9	339.0	141.8	121.6	185.0	163.4	219.4	250.6	256.0	249.6	181.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.8	7.0	5.9	7.4	8.2	7.9	4.7	2.0	...	6.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	95.0	85.2	80.6	81.9	83.8	84.3	73.7	57.5	...	80.2
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2278.3	2388.4	2583.7	2457.8	2752.8	2956.1	3124.7	3330.7	3523.3	4672.8	8205.4		
Croissance du PIB nominal en dollars	-0.1	4.8	8.2	-4.9	12.0	7.4	5.7	6.6	5.8	5.8	5.8	1.6	5.6
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	18.6	20.1	18.6	17.8	17.2	16.4	15.7	17.8	19.8		
En pourcentage des exportations	136.0	146.6	129.5	125.6	110.2	101.6	91.9	98.0	125.6		
Ratio service de la dette/exportations	3.7	3.7	3.5	4.9	10.6	12.9	13.3	13.4	11.8	8.6	6.7		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	481.1	494.8	511.6	525.7	538.5	546.3	554.4	830.8	1625.0		
(Vat - VAT-1/PIB-1 (en pourcentage)	0.5	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	1.0	1.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	4.9	10.1	10.7	12.0	13.4	9.3	7.6	6.5	5.5	6.1	9.6		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[-g - p(1+g) + E\alpha(1+r)] / (1+g+p+gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, E = appréciation

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Note: The high residual is mainly as a result of changes in gross foreign assets, valuation adjustments as well as exchange rate changes.

Tableau 2. République Centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019-2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif				Projections							Moyenne 6/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	0.0
Dette du secteur public 1/	48.2	44.4	48.6	54.2	50.0	50.5	49.7	46.6	43.9	41.8	28.8	50.1	45.8
dont : libellée en devises	37.1	35.0	35.3	36.0	31.0	29.8	28.9	27.7	26.5	30.6	29.3	34.2	29.5
Variation de la dette du secteur public	-1.9	-3.8	4.1	5.7	-4.2	0.5	-0.8	-3.1	-2.7	-0.2	-4.1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.2	-1.1	6.5	2.1	-0.5	0.4	-0.6	-2.9	-2.6	-0.1	-1.1	1.1	-0.5
Déficit primaire	-1.8	3.1	5.7	5.0	2.7	2.4	0.9	-1.1	-0.9	1.3	0.4	1.4	1.3
Recettes et dons	18.3	21.8	13.7	12.3	14.7	14.2	16.3	17.9	18.0	14.9	14.7	14.6	15.6
dont : dons	9.6	12.6	4.9	4.5	6.4	5.2	6.5	7.3	7.1	3.3	1.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.6	24.8	19.4	17.2	17.4	16.5	17.1	16.9	17.1	16.2	15.1	16.1	16.9
Dynamique automatique de la dette	-1.4	-4.2	1.0	-2.7	-3.2	-1.9	-1.5	-1.9	-1.7	-1.4	-1.5		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-1.0	-1.6	-2.7	-3.2	-1.9	-1.5	-1.9	-1.7	-1.4	-1.5		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.8	-0.6	-1.2	-2.4	-2.7	-1.2	-0.3	-0.1	0.0	-0.1	-0.4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-0.5	-0.4	-0.2	-0.5	-0.7	-1.2	-1.8	-1.7	-1.3	-1.0		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.9	-3.1	2.6		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0							
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	1.3	-2.7	-2.3	3.5	-3.7	0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-3.1	1.8	-0.1
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	31.1	34.7	33.9	35.2	35.0	32.5	30.4	27.0	18.2		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	227.5	282.4	230.8	248.6	214.9	181.3	169.2	181.4	123.6		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	17.1	9.1	10.4	10.0	25.9	41.0	59.4	49.7	48.5	38.3	6.2		
Besoin de financement brut 4/	1.4	5.0	6.9	6.1	6.5	8.1	10.5	7.8	7.8	7.0	1.3		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.0	1.0	1.0	0.5	1.0	1.5	2.5	3.7	3.7	3.2	3.2	-0.9	2.6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.4	0.4	0.3	0.4	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	1.1	1.2	0.7	0.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-0.7	-0.1	-1.6	-3.6	-3.2	-0.4	1.7	2.1	2.5	2.4	-5.5	-2.3	1.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.4	-8.7	7.7	1.6	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.4	1.9	3.3	6.3	6.9	4.6	2.7	2.5	2.4	2.5	2.5	4.2	3.5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	-0.9	51.2	-21.0	-10.7	2.0	-3.6	6.1	2.1	4.9	0.4	4.2	5.7	1.0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	0.1	6.8	1.6	-0.7	6.9	1.9	1.6	2.0	1.8	1.6	4.5	2.8	1.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-): excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

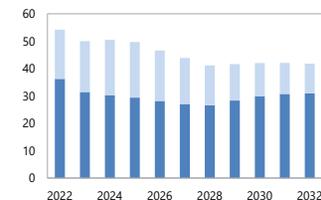
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale

■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents

■ dont: détenu par les non-résidents

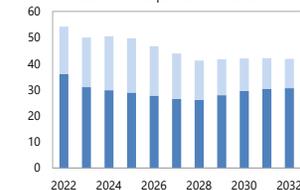


Tableau 3. République Centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État, 2023-2032
(en pourcentage)

	Projections 1/									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB										
Scénario de référence	19	18	17	16	16	16	17	17	18	18
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	20	20	21	23	25	28	31	33	36	38
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	24	29	28	27	26	25	27	28	29	29
B2. Solde primaire	20	20	20	20	19	19	20	21	21	21
B3. Exportations	21	23	22	21	20	20	21	22	22	22
B4. Autres flux 3/	21	23	22	21	21	20	21	22	22	22
B5. Dépréciation	23	18	17	16	16	15	17	18	19	19
B6. Combinaison de B1-B5	27	28	27	26	25	25	26	27	27	27
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	24	25	25	25	24	24	25	26	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations										
Scénario de référence	130	126	110	102	92	90	94	99	97	98
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	141	144	135	140	145	160	173	190	197	209
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	130	126	110	102	92	90	94	99	97	98
B2. Solde primaire	137	142	129	121	111	109	113	118	115	116
B3. Exportations	183	237	209	193	176	172	177	183	177	175
B4. Autres flux 3/	148	161	142	132	120	117	120	124	120	119
B5. Dépréciation	130	103	90	82	74	72	77	82	82	84
B6. Combinaison de B1-B5	188	144	168	155	141	138	143	147	144	143
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	169	176	163	154	143	140	143	148	144	145
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations										
Scénario de référence	11	13	13	13	12	9	9	8	8	9
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	12	15	16	17	16	12	13	13	13	15
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	11	13	13	13	12	9	9	8	8	9
B2. Solde primaire	11	13	14	14	12	9	9	9	9	10
B3. Exportations	14	20	21	21	18	14	13	14	15	15
B4. Autres flux 3/	11	13	14	14	12	9	9	9	10	10
B5. Dépréciation	11	13	13	13	11	9	8	8	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	13	18	18	18	16	12	12	13	12	13
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	11	14	14	15	13	10	10	9	9	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes										
Scénario de référence	18	20	21	20	18	14	14	13	13	14
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	20	23	26	26	25	19	21	20	20	23
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	23	33	34	33	30	22	23	21	21	22
B2. Solde primaire	18	21	22	21	19	15	15	14	14	15
B3. Exportations	18	21	22	21	19	15	15	15	16	16
B4. Autres flux 3/	18	21	22	21	19	14	15	15	16	16
B5. Dépréciation	22	25	25	24	22	16	17	16	13	14
B6. Combinaison de B1-B5	22	29	30	29	26	19	20	21	20	21
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	18	22	23	22	20	16	16	15	15	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateur

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République Centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023-2032

	Projections 1/									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB										
Scénario de référence	34	35	35	33	30	28	28	28	27	27
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	38	40	40	40	40	40	40	40	40	40
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	49	69	73	73	74	74	77	81	84	88
B2. Solde primaire	40	43	42	39	37	34	34	33	33	32
B3. Exportations	36	40	39	37	35	32	32	32	31	30
B4. Autres flux 3/	36	40	40	37	35	33	33	32	31	31
B5. Dépréciation	43	43	41	37	34	31	29	27	26	24
B6. Combinaison de B1-B5	40	45	45	43	40	38	37	37	36	36
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	49	49	48	45	42	40	39	39	38	37
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/										
Scénario de référence	231	249	215	181	169	156	184	184	182	181
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	255	272	238	214	211	208	251	251	251	254
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	300	397	357	323	328	330	434	462	489	518
B2. Solde primaire	269	300	257	217	203	188	222	220	218	216
B3. Exportations	243	281	242	206	193	179	212	211	207	204
B4. Autres flux 3/	248	284	246	209	196	182	215	213	210	207
B5. Dépréciation	302	309	259	214	195	175	195	184	174	166
B6. Combinaison de B1-B5	270	301	262	225	212	198	237	236	235	234
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	335	347	295	251	236	220	259	257	254	252
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/										
Scénario de référence	26	41	59	50	49	44	45	42	39	38
A. Scénarios de rechange										
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	27	43	62	53	54	50	52	50	46	47
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel	29	59	89	79	82	79	91	90	88	91
B2. Solde primaire	26	47	68	55	52	46	47	44	41	41
B3. Exportations	26	41	60	50	49	44	45	43	41	40
B4. Autres flux 3/	26	41	60	50	49	45	45	44	41	41
B5. Dépréciation	27	45	63	54	52	47	47	44	41	41
B6. Combinaison de B1-B5	27	44	66	57	57	53	56	53	49	49
C. Tests Adaptés										
C1. Passifs éventuels combinés	26	71	80	59	55	48	49	46	42	41
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

25 octobre 2023

PREMIÈRE REVUE DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—SUPPLEMENT D'INFORMATION

Préparé par

Le Département Afrique

- 1. Ce supplément d'information fournit l'appréciation des services du FMI sur la capacité du Fonds à appuyer financièrement la République Centrafricaine (RCA), compte-tenu de l'existence d'arriérés de dette bilatérale extérieure envers l'Angola.** Il n'altère cependant pas l'appréciation des services du FMI relative aux enjeux de politique économique ainsi que les recommandations contenues dans le rapport des services.
- 2. Les services du FMI n'ont pas encore jusqu'à cette date reçu le consentement des autorités angolaises quant à l'appui financier du FMI envers la RCA, mais ils estiment que le Fonds peut malgré tout financer la République Centrafricaine.** En vertu de la politique du Fonds en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés, en l'absence du consentement du créancier, le Fonds ne peut prêter sur des arriérés officiels bilatéraux que dans des circonstances soigneusement circonscrites. Dans le cas des arriérés de la République Centrafricaine envers l'Angola, les services du FMI estiment que ces circonstances sont réunies. Plus précisément, ils ont dû évaluer si un ensemble de trois critères étaient remplis. L'évaluation détaillée des services est fournie dans le cadre de ce supplément qui sera ajouté au rapport des services. Les services du FMI continuent de recommander l'achèvement de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit, en dépit des arriérés bilatéraux officiels envers l'Angola.

Annexe I. Politique d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés sur leur dette officielle bilatérale

Les services du FMI estiment que les conditions sont réunies pour que le Fonds accorde un financement à la RCA conformément à la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés sur leur dette bilatérale officielle, nonobstant les arriérés de la RCA à l'égard de l'Angola. Cette appréciation repose sur les éléments suivants:

- **Un soutien financier rapide du Fonds est considéré comme essentiel et le pays-membre poursuit des politiques appropriées.** La RCA continue à faire face à des défis macroéconomiques importants exacerbés par des pressions significatives sur la balance des paiements résultant de l'augmentation de l'obligation du service de la dette extérieure. Le soutien financier du Fonds est considéré comme essentiel pour permettre un ajustement ordonné en couvrant les besoins persistants de financement de la balance des paiements de la RCA, en catalysant le soutien extérieur et en soutenant la mise en œuvre réussie du programme de la RCA dans le cadre de l'accord sur la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Les politiques de la République Centrafricaine dans le cadre de l'accord visent à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure par des réformes fiscales et structurelles, notamment en améliorant la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques et l'efficacité des dépenses, en restaurant et en construisant des infrastructures et des services publics de base, et en améliorant la gouvernance et l'environnement des affaires, tout en catalysant un soutien financier supplémentaire de la part d'autres partenaires internationaux au développement.
- **Les autorités Centrafricaines ont fait preuve de bonne foi dans leurs efforts visant à parvenir à un accord avec le créancier sur un règlement cohérent avec les paramètres du programme encadré par le FMI.**
 - En termes de processus, les autorités centrafricaines ont pleinement reconnu et accepté l'ampleur des sommes dues et ont récemment pris contact avec les autorités angolaises par le biais de courriers officiels (dont le plus récent date de septembre 2023) expliquant que les autorités centrafricaines ne cherchent pas à se soustraire à leurs obligations et que des contraintes de capacité sont l'une des principales raisons pour lesquelles ils n'ont pas encore été réglés.
 - Les éléments d'information pertinents ont été promptement requis et partagés avec les autorités angolaises. Les autorités centrafricaines se sont engagées à continuer d'œuvrer de bonne foi pour que ces arriérés soient soldés.
 - Les termes de l'accord de prêt entre la République Centrafricaine et l'Angola, ainsi que le plan d'amortissement de la dette y relatif ont été incorporés dans les projections macroéconomiques de base du programme appuyé par la Facilité Elargie

de Crédit et les décaissements attendus ne sont pas disproportionnés par rapport aux conditions demandées par d'autres créanciers officiels.

- **La décision de financer la RCA malgré la présence d'arriérés ne devrait pas avoir d'impact négatif indu sur la capacité du FMI à mobiliser des financements officiels dans le futur.** Selon l'appréciation des services du FMI, financer la Centrafrique malgré la présence d'arriérés ne devrait pas avoir des effets indus sur la capacité du Fonds à mobiliser des financements futurs compte-tenu de la volonté et du soutien significatif de la communauté internationale dans le contexte du programme FEC pour la RCA et de l'engagement ferme des autorités centrafricaines de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Déclaration de MM. Sylla, N'Sonde et Tall à propos de la République centrafricaine
Réunion du conseil d'administration
Le 30 octobre 2023

I. Introduction et contexte

1. Au nom des autorités de la République centrafricaine (RCA), nous tenons à exprimer notre appréciation aux services et à la direction du FMI pour les entretiens productifs dans le cadre de la première revue de la facilité élargie de crédit (FEC), qui s'est déroulée à Bangui et à Marrakech lors des assemblées annuelles de 2023. Depuis l'approbation du programme FEC, des progrès ont été réalisés en matière de stabilisation macroéconomique et de mobilisation des ressources nécessaires pour faire avancer le programme de croissance inclusive du pays. Plus particulièrement, la réduction des prix des carburants et des denrées alimentaires, ainsi que l'affectation de ressources aux dépenses sociales, ont apporté aux ménages vulnérables un répit dont ils avaient grand besoin. Le programme FEC a également contribué de manière décisive à prévenir une crise économique imminente; il a appuyé le renforcement des finances publiques et fait croître la confiance des investisseurs à l'égard de la dette souveraine de la RCA dans un contexte de resserrement des conditions financières mondiales.

2. En dépit d'un environnement macroéconomique difficile et des tensions sur les dépenses, les autorités sont parvenues à maintenir le programme sur la bonne voie, notamment sur le plan des réformes structurelles, bien que les résultats aient été mitigés en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantitatifs.

3. La RCA reste un pays fragile et continue de faire face à de graves difficultés intérieures et extérieures. Les chocs externes résultent de phénomènes climatiques, de catastrophes naturelles, de tensions géopolitiques et de crises régionales. La crise au Soudan aggrave une situation humanitaire déjà désastreuse, ajoutant plus de 51 000 réfugiés au grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la RCA. Sur le plan intérieur, bien que des progrès aient été accomplis dans la reprise du contrôle de certaines parties du territoire et dans la mise en œuvre de l'accord de paix, satisfaire les besoins humains fondamentaux et les besoins en développement qui existent de longue date ainsi que résoudre les problèmes de sécurité restent des priorités essentielles pour les autorités. Il s'agit notamment de lutter contre l'insécurité alimentaire : 2,9 millions de personnes, soit 39 % de la population, se trouvent en situation d'urgence alimentaire aiguë (phase 3 ou plus) de la classification intégrée de la sécurité alimentaire. Les autorités sont également déterminées à mettre en œuvre des politiques et des réformes judicieuses pour relever ces défis et faire progresser leur programme de croissance durable.

4. Dans ce contexte difficile, les autorités centrafricaines demandent des dérogations pour non-respect des critères de réalisation et modification des critères de réalisation. Elles sollicitent également un réajustement de l'accès afin d'aligner les décaissements sur les besoins au titre de la balance des paiements qui ont changé depuis la création du programme, tout en veillant à ce que le respect des obligations envers le FMI reste strictement prioritaire et en renforçant la conditionnalité structurelle à l'avenir.

5. La RCA reste un pays extrêmement fragile, confronté à des défis sécuritaires. Il importe que le FMI intensifie ses activités en faveur de la RCA, conformément à la nouvelle stratégie du FMI à l'égard des pays fragiles et touchés par un conflit. L'appui du FMI est essentiel dans le cadre de la riposte de la communauté internationale pour s'attaquer aux causes profondes de la fragilité, notamment en ancrant les réformes, en mobilisant des financements concessionnels indispensables et en renforçant les capacités.

II. Exécution du programme

6. C'est dans ce contexte difficile que les autorités centrafricaines ont mis en œuvre leur programme appuyé par le FMI au cours de la période considérée. L'ensemble des repères structurels, sauf un, ont été respectés. Parmi ces repères figurent notamment la réduction des prix des carburants et la mise en place d'un cadre de coordination et de gestion de la dette. Par ailleurs, l'adoption de la loi relative à la lutte contre la corruption prévue en avril 2024 pour la deuxième revue a eu lieu en mai 2023, bien avant l'échéance du repère. La réforme relative à la mise en opération d'un nouveau système informatique pour les recettes intérieures a bien progressé.

7. Sur le plan quantitatif, du fait de dépenses d'éducation et de sécurité plus élevées que prévu et de possibilités de financement intérieur plus favorables, deux critères de réalisation liés aux plafonds du financement intérieur ont été manqués, mais de peu. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas pu être atteint en raison de retards dans le financement octroyés par la Banque mondiale, qui ont depuis été résolus. Le plancher des dépenses suivant des procédures extraordinaires n'a pas pu être atteint en raison de la série de chocs exogènes. Dans l'intervalle, les autorités ont pris des mesures correctives décisives pour prévenir de futurs dérapages et veiller à ce que les objectifs du programme pour la fin de l'année puissent être réalisables.

III. Évolution récente de l'économie et perspectives

8. En raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, notamment sur les marchés des carburants, le taux de croissance devrait désormais s'établir à 1 % pour 2023, contre 2,2 % initialement prévus lorsque le programme a été sollicité. L'inflation moyenne devrait rester élevée, aux alentours de 6,5 % en 2023. Pour 2024, la croissance devrait se redresser quelque peu à 1,5 % à mesure que se dissipent les effets des perturbations sur les marchés, tandis que l'inflation devrait reculer vers 3 % à mesure que le resserrement de la politique monétaire se fera sentir et que les chaînes d'approvisionnement se normaliseront.

9. La reprise est essentiellement tributaire du rétablissement de l'appui budgétaire et des risques importants pèsent sur les perspectives économiques. Les autorités sont pleinement conscientes que la mise en œuvre résolue des réformes approuvées par le FMI dans le cadre de ce programme FEC contribuera à mobiliser l'appui qui est indispensable et elles entendent maintenir le cap sur l'adoption de mesures et de réformes optimales. Pour pouvoir s'adapter à l'évolution des risques et au resserrement des conditions financières, les autorités sollicitent un ajustement des critères de réalisation du programme ainsi qu'un rééchelonnement de l'accès.

IV. Mesures prévues pour 2024 et au-delà

10. Les mesures adoptées continueront d'ancrer la stabilité macroéconomique tout en dégageant l'espace budgétaire nécessaire aux fonctions essentielles de l'État et en préservant les dépenses sociales.

Politiques budgétaire et d'endettement

Poursuivre un rééquilibrage budgétaire axé sur les recettes

11. Les autorités procéderont à un équilibre budgétaire axé sur les recettes en vue de financer les dépenses prioritaires tout en assurant la viabilité des finances publiques. À cet égard, elles restent déterminées à mobiliser 0,7 % du PIB de recettes supplémentaires en 2023 et à effectuer un rééquilibrage budgétaire de l'ordre de 1 % du PIB en 2024. Pour atteindre cet objectif, elles prévoient de tirer parti du passage au numérique pour accroître le rendement fiscal, améliorer le respect des obligations fiscales et envisager des mesures visant à élargir l'assiette fiscale. Des réformes des administrations fiscales et douanières sont également prévues avec l'assistance technique du FMI.

12. En ce qui concerne le marché essentiel des carburants, les autorités s'attacheront à remédier aux dysfonctionnements et à améliorer l'approvisionnement, notamment en luttant contre la fraude et en réformant le mécanisme de fixation des prix du pétrole afin de rationaliser et de fournir les ressources nécessaires à la mise en place d'une infrastructure de marché.

Accroître l'efficacité des dépenses

13. Les autorités se sont également engagées à améliorer l'efficacité des dépenses et à réaffecter les dépenses aux secteurs prioritaires. Les réformes relatives à la gestion des finances publiques demeureront une priorité et les niveaux de dépenses sociales seront préservés dans le cadre du programme.

14. Les autorités sont résolues à respecter des normes strictes de transparence et à mettre en place des sauvegardes pour veiller à ce que les dépenses soient effectuées comme prévu. Avec l'appui de la Banque mondiale, elles assainissent la masse salariale et ont réalisé des progrès notables pour garantir l'efficacité du contrôle des dépenses, notamment grâce à des sauvegardes renforcées tout au long de la chaîne des dépenses et à des audits a posteriori. Dans la même optique, les réunions du Comité du Trésor reprendront officiellement et les donateurs y seront présents.

Renforcer la politique et la gestion de la dette

15. Les autorités centrafricaines sont déterminées à mener des politiques d'endettement prudentes afin d'assurer la viabilité de la dette et d'atténuer les risques de surendettement. Elles limiteront les nouveaux emprunts conformément aux paramètres du programme et souscriront en priorité aux dons et aux prêts hautement concessionnels. Pour atténuer les risques pesant sur la liquidité, elles mettront résolument en œuvre des réformes visant à améliorer le recouvrement des recettes et à accroître les exportations. Afin de restreindre les risques de refinancement sur fond de resserrement des conditions financières mondiales, elles gèrent activement leurs passifs dans l'optique d'en allonger les échéances. Par ailleurs, un compte séquestre est actuellement mis en place auprès de la banque centrale pour que les délais du service de la dette soient mieux respectés. En ce qui concerne la dette extérieure, compte tenu de la part importante des prêts du

FMI, elles ont consenti à utiliser 90 % des décaissements du FMI au titre de l'accord FEC pour rembourser les obligations le FMI arrivant à échéance pour une durée d'au moins six mois.

16. Les autorités chercheront aussi, en toute bonne foi, à renforcer leurs relations avec les créanciers et à remédier aux arriérés qui précèdent l'initiative PPTE. La RCA reste reconnaissante aux créanciers, notamment la Chine, l'Irak et la Libye, pour leur soutien continu, y compris lorsqu'elle fut en situation d'arriérés. En raison de contraintes de capacité, une dette contractée sous une administration précédente à la suite de la guerre civile de 2013 n'a que récemment été mis au jour. Les autorités ont immédiatement pris des mesures pour enregistrer correctement cette dette et ont contacté le créancier pour régler les paiements arrivant à échéance. Elles ont procédé à une révision exhaustive des politiques d'endettement pour que les nouveaux emprunts soient obligatoirement examinés et dûment enregistrés, et envisagent par ailleurs de prendre des mesures correctives supplémentaires avec l'assistance technique du FMI pour renforcer les capacités de gestion de la dette.

Politiques monétaire et financière

17. La politique monétaire, qui est menée au niveau régional, continuera d'être axée sur la préservation de la stabilité des prix et la viabilité du régime de change. La politique monétaire actuelle reste axée sur le resserrement.

18. Les autorités centrafricaines se félicitent du fait que les indicateurs de solidité financière se soient globalement renforcés malgré les difficultés économiques. Les ratios d'adéquation des fonds propres des banques restent solides, et les indicateurs de rentabilité et de qualité des actifs se sont améliorés. Les autorités continuent de surveiller de près les résultats des banques afin d'assurer la stabilité financière alors que la politique monétaire se resserre pour juguler l'inflation.

19. Elles cherchent également à approfondir davantage les circuits financiers en tirant parti du passage au numérique. Dans cette optique, elles ont récemment adopté une loi sur la tokenisation des terres et des ressources naturelles afin de fournir un cadre juridique propice à l'exploitation de la technologie blockchain pour mobiliser des ressources afin de développer leur économie. Ce faisant, les autorités restent déterminées à respecter le cadre juridique de la CEMAC et à maintenir une communication étroite avec les autorités régionales afin d'assurer le respect continu des obligations communautaires. A cet égard, elles ont sollicité l'avis de la banque centrale régionale (BEAC) sur la conformité de la loi relative à la tokenization au cadre juridique régional.

Réformes structurelles

20. Le programme de réformes structurelles des autorités vise à renforcer la résilience de la RCA aux chocs et à promouvoir une croissance inclusive.

21. Les efforts de révision du code minier se poursuivront, avec l'appui de la Banque mondiale, pour que l'exploitation des ressources naturelles contribuent davantage à la croissance.

22. Elles poursuivront également les réformes budgétaires structurelles, y compris en ce qui concerne la budgétisation par programme, avec l'assistance technique très appréciée de l'Union européenne. En ce qui concerne la tokenisation des ressources naturelles, les autorités prépareront une évaluation des risques budgétaires liés à la loi, qui sera présentée au

gouvernement. Elles adopteront également un plan visant à renforcer l'ANIF, l'agence chargée de la surveillance des risques LBC/FT.

23. Sur le plan de la gouvernance, les autorités réitèrent leur engagement à appliquer des normes de gouvernance renforcées. Comme indiqué ci-dessus, elles ont adopté, de manière anticipée, une législation relative à la lutte contre la corruption conforme aux conventions des Nations Unies. Elles mettront en œuvre les dispositions de la loi, notamment en prenant des mesures pour les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires soient effectuées.

24. Les autorités continueront de renforcer les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, notamment en révisant la législation pour renforcer leur autonomie financière et institutionnelle.

V. Conclusion

25. Malgré les difficultés auxquelles il se heurte en RCA, un pays qui présente une grande fragilité, le FMI y poursuit ses activités conformément à l'engagement pris en faveur des pays fragiles. Nos autorités centrafricaines sont conscientes de ces efforts et réaffirment leur ferme attachement aux objectifs de l'accord soutenu par la FEC. Dans ce contexte, et compte tenu aussi bien l'incidence des difficultés de mise en œuvre sur le respect des critères de réalisation que des mesures correctives prises pour maintenir le programme sur la bonne voie, nous appelons les administrateurs à souscrire aux demandes des autorités de la RCA et achever la première revue de l'accord au titre de la FEC.